



**HAL**  
open science

# L'enseignant et l'élève en situation de handicap dans un lycée hôtelier

Rémy Berthomieu

► **To cite this version:**

Rémy Berthomieu. L'enseignant et l'élève en situation de handicap dans un lycée hôtelier. Education. 2018. dumas-02132003

**HAL Id: dumas-02132003**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02132003>**

Submitted on 16 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

**MASTER**  
**METIERS DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION**

Mention	Parcours
Second degré	Hôtellerie Restauration

**MEMOIRE**

**L'enseignant et l'élève en situation de handicap  
dans un lycée hôtelier**

**Rémy BERTHOMIEU**

<b>Directeur-trice de mémoire</b> (en précisant le statut)	<b>Co-directeur-trice de mémoire</b> (en précisant le statut)
<b>Paul GÉRONY</b>	
<b>Membres du jury de soutenance :</b> (en précisant le statut)	
-	
-	
-	
-	
<b>Soutenu le</b> <b>/05/2018</b>	



École supérieure  
du professorat  
et de l'éducation  
Toulouse Midi-Pyrénées



Master  
Métiers de l'enseignement de l'éducation  
et de la formation second degré

Parcours :

23- Hôtellerie-restauration : sciences et technologie des services en hôtellerie-restauration (CAPET)

MÉMOIRE

L'ENSEIGNANT ET L'ÉLÈVE  
EN SITUATION DE HANDICAP  
DANS UN LYCÉE HÔTELIER.

Auteur :  
Rémy BERTHOMIEU

Sous la direction de : Dominique ALVAREZ  
Membre du jury de soutenance :

Soutenu le 29 Mai 2018

Année universitaire : 2017 – 2018



L'ENSEIGNANT ET L'ÉLÈVE  
EN SITUATION DE HANDICAP  
DANS UN LYCÉE HÔTELIER.

# ÉVALUATION DU MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Nom et prénom : BERTHOMIEU Rémy

Date de la soutenance :

TITRE	
DIRECTEUR DE MÉMOIRE	Dominique ALVAREZ

## ÉVALUATION DU DOSSIER / 10

<b>REVUE DE LITTÉRATURE :</b> Qualité, richesse, variété et intérêt des sources – mise en tension des sources – qualité de l'étude exploratoire éventuelle	
<b>ÉTUDE EMPIRIQUE :</b> Problématique et hypothèse(s) ou question de recherche claires et justifiées – Méthode(s) adaptée(s) – Analyse et discussion des résultats pertinentes	
<b>PRÉCONISATIONS :</b> Vécues, argumentées, réalistes, efficaces	
<b>FORME :</b> Respect des règles d'expression et des normes d'organisation et de mise en page du document	

## SOUTENANCE ORALE / 10

<b>LANGAGES :</b> Élocution – regard – postures – aisance	
<b>SUPPORT INFORMATIQUE :</b> Qualité du diaporama – maîtrise du vidéoprojecteur	
<b>STRUCTURE :</b> Accroche et conclusion soignées – pas de résumé du mémoire – clarté – originalité	
<b>RÉPONSE AUX QUESTIONS :</b> Écoute – clarté – honnêteté – réactivité	

ATTEINTE DES OBJECTIFS					
ÉVALUATION GLOBALE	TS	S	I	TI	Note : /20

## MEMBRES DU JURY

NOM			
SIGNATURE			

"L'amélioration d'un groupe n'a pas pour but l'élimination de son pire, mais la sélection des meilleurs. Elle vient des personnes handicapées qui ont surmonté leur handicap."

Albert JACQUARD



## **REMERCIEMENTS**

Dans le cadre de la rédaction de mon mémoire, je tiens à remercier mes proches, parents et amis pour leur soutien moral et affectif indéfectible dans le projet de ma reconversion professionnelle et à mon entrée en formation en Master MEEF STSHR.

Je remercie également l'ensemble de l'équipe enseignante de l'ESPE pour la qualité des cours qui sont dispensés, et une mention particulière à Monsieur Yves CINOTTI qui par ses cours d'informatique et de méthodologie de recherche aura grandement facilité la rédaction de ce mémoire.

Sans oublier l'équipe pédagogie du Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme de l'Occitanie, Monsieur Le Proviseur Yves QUISSAC, et Madame Nathalie LOUBIERES, ma conseillère pédagogique tutrice pour l'aide, les conseils, la confiance et la bienveillance qu'ils ont fait preuve à mon égard tout le long de cette année scolaire.

Enfin j'adresse mes remerciements sincères à mon maître de mémoire, sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour, Monsieur Dominique ALVAREZ, professeur de culture disciplinaire à l'ESPE de Toulouse Ranguel. Monsieur Dominique ALVAREZ a toujours répondu présent, été disponible et précieux pour ses conseils avisés et pertinents, patient et à mon écoute à chaque sollicitation et au cours de ces deux années universitaires dans l'élaboration de ce mémoire.



## SOMMAIRE :

REMERCEMENTS	7
SOMMAIRE :	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
PARTIE 1 – REVUE DE LITTÉRATURE :	13
DÉFINITION DU HANDICAP ET HISTOIRE DE LA SCOLARISATION DU HANDICAP	13
DU XIIIÈME SIÈCLE À NOS JOURS	13
CHAPITRE 1 : LE HANDICAP C'EST QUOI ?	14
CHAPITRE 2 : DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE AUX ULIS	18
CHAPITRE 3 : LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES AU LYCÉE EN ULIS OU EN CLASSE ORDINAIRE :	25
PARTIE 2 – L'ÉTUDE DE DE TERRAIN	35
CHAPITRE 1 : TERRAIN D'ÉTUDE ET ÉCHANTILLON	37
CHAPITRE 2 : ANALYSE DES RÉSULTATS	40
CHAPITRE 3 : DISCUSSION DES RÉSULTATS	59
PARTIE 3 – MISE EN SITUATION ET PRÉCONISATIONS	63
CHAPITRE 1 : PRÉCONISATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL :	65
CHAPITRE 2 : PRÉCONISATIONS PAR GRANDE FAMILLE D'HANDICAP :	74
CONCLUSION GÉNÉRALE	87
BIBLIOGRAPHIE	90
TABLE DES ANNEXES	93
TABLE DES FIGURES	131
TABLE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	132
TABLE DES MATIÈRES	133
RÉSUMÉ	138



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

J'ai toujours été confronté depuis mon enfance à la problématique du handicap :

- ayant vécu jusqu'à mes 18 ans auprès d'un oncle handicapé mental ;
- pour connaître des amis parents d'enfants handicapés ;
- pour avoir été durant ma longue carrière professionnelle de directeur d'hôtel, confronté au handicap, de par les contraintes légales en termes d'accueils de clients ou d'employabilité de collaborateurs en situation de handicap.

Désormais jeune enseignant je reste sensible à ce sujet et je m'interroge à l'accueil de ces élèves en situation de handicap et à la posture de l'enseignant. Il faut bien se rendre à l'évidence que bien qu'étant familier avec ce thème, je n'ai que très peu de recul sur la scolarisation de ces enfants en situation de handicap et plus particulièrement sur l'importance de l'accueil d'élèves handicapés au lycée qui est croissante depuis 2006.

En effet, afin de favoriser la scolarisation des élèves handicapés, autour des principes d'une école inclusive la loi de février 2005 a été votée. Depuis 2006, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a plus que doublé<sup>1</sup> en partie grâce aux efforts réalisés pour améliorer la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap.

À la rentrée de 2016-2017, 300 815 enfants en situation de handicap ont été scolarisés dans les écoles et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (public et privé) : 172 145 dans le premier degré et 128 670 dans le second degré. Soit une augmentation de 7,5% d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire par rapport à l'année scolaire 2015-2016. (Cf Annexe B page 88).

Les enseignants (non spécialisés) se trouvent désormais face à de nouvelles interrogations sur les manières à adapter leurs pratiques pédagogiques aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

En complément des problématiques liées à l'accessibilité de ces établissements, une question essentielle se pose : Comment les enseignants en lycée hôtelier adaptent-ils leur enseignement dans l'inclusion d'élèves en situation de handicap ?

---

<sup>1</sup> source : Ministère de l'Éducation Nationale

Afin d'être en mesure d'apporter quelques éléments de réflexions et de préconisation, il est nécessaire d'aborder ces travaux de manière structurée :

Dans une première partie nous réaliserons une revue de littérature nous permettant d'aborder la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Nous essaierons d'apporter une définition au mot handicap, et d'établir dans un second temps un rapide historique sur l'intégration ou l'accueil d'élèves handicapés depuis la création des premiers centres à nos jours.

Nous présenterons enfin les dispositifs de scolarisation spécifiques, existant à ce jour en lycée, en ayant pris la décision de focaliser notre recherche qu'aux Unités Locales d'Inclusion Scolaires (ULIS) et concluons cette partie sur un constat présentant les difficultés et les aspects positifs de ces dispositifs mis en place au profit de l'accueil d'élèves handicapés en lycée.

La deuxième partie de ces travaux, sera consacrée à notre étude de terrain au cours de laquelle nous avons pu identifier grâce à la réalisation d'un questionnaire exploratoire les profils d'enseignants susceptibles de répondre à nos sollicitations d'entretiens. Nous avons eu l'opportunité d'interroger quatre professeurs enseignant dans un lycée polyvalent en hôtellerie-restauration, qui font face à l'accueil d'élèves en situation de handicap dans leur classe. Les thèmes ci-après y ont été abordés : le corps enseignant est-il prêt à accueillir ces élèves dans sa classe ? que fait-il dans pratique pour favoriser l'inclusion de ces élèves ? Est-il suffisamment formé ? Pratique-t-il une différenciation pédagogique pour tous ses élèves ?

L'analyse de ces entretiens nous permettra dans une troisième partie d'aborder des préconisations destinées à tout jeune enseignant confronté à l'accueil d'un élève en situation de handicap dans sa classe. Nous essaierons de lister un certain nombre de conseils d'ordre général et adaptés à tout type de handicap dans un premier temps, puis de proposer par grande famille de handicap des préconisations sur l'adaptation des gestes d'aides, la valorisation de l'élève, les relations avec la famille et les partenaires en autres ;

**PARTIE 1 – REVUE DE LITTÉRATURE :**

**DÉFINITION DU HANDICAP ET HISTOIRE DE LA  
SCOLARISATION DU HANDICAP**

**DU XIIIÈME SIÈCLE À NOS JOURS**

## Introduction

LE premier constat est qu'il est très difficile de donner une définition au mot handicap. Comme le soulignent Jean-Marc LOUIS et Fabienne RAMOND (2013 page 5) « la définition du handicap témoigne à elle seule la complexité de la question ».

D'autant plus que cette définition a évolué au fil du temps et de l'évolution de notre société, dépendant de nombreux facteurs, technologiques, environnementaux, comportementaux, sociétaux, d'équité...

## CHAPITRE 1 : LE HANDICAP C'EST QUOI ?

Si on s'en réfère à l'origine du terme, le mot « handicap » vient d'un terme anglais « hand in cap » que l'on peut traduire littéralement par main dans le chapeau

### 1.1. L'ORIGINE DU TERME :

. Le dictionnaire Larousse nous donne la définition suivante :

« Épreuve, course ou concours, dans lesquels les concurrents reçoivent ou rendent une avance de temps, de distance, de poids ou de points, de manière qu'ils aient tous, malgré leur valeur différente, une chance égale à la victoire »<sup>2</sup>

Cet anglicisme a engendré par la suite le substantif « handicapé » que l'on va retrouver pour la première fois en France dans un texte de loi du 23 novembre 1957, mais accolé au mot travailleur puis se décliner en « personne handicapée »<sup>3</sup> avec la loi du 30 juin 1975.

L'ONU proclama la même année au cours de son assemblée générale du 9 décembre 1975 sur la Déclaration des Droits des Personnes Handicapées la définition suivante : « de toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales ».<sup>4</sup>

<sup>2</sup> Dictionnaire Larousse, définition du handicap, [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/31um5r> (consulté le 25-10-2016)

<sup>3</sup> Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées

<sup>4</sup> Droit des personnes handicapées. Site institutionnel ONU, [en ligne]. Disponible sur <http://www.un.org/fr/rights/overview/themes/handicap.shtml> . (Consulté le 25-10-2016)

## 1.2. LA NOTION DU HANDICAP À PARTIR DE 1980 ET LES DIFFÉRENTES FORMES :

La notion de handicap va réellement évoluer et être développée à partir de 1980, grâce en partie aux travaux réalisés par le Docteur Philip WOOD, épidémiologiste à l'Université de Manchester comme nous le précise la Fédération Williams France<sup>5</sup>.

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) à l'aide des travaux du Docteur WOOD, va créer en 1980 une première classification internationale des handicaps (CIH) définissant le handicap sous trois aspects :

- La déficience, qui correspond à l'altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique ; étant l'aspect lésionnel du handicap.
- L'incapacité, que l'on peut définir par la réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir de façon normale une activité ; étant l'aspect fonctionnel du handicap.
- Le désavantage, étant la conséquence de la déficience ou de l'incapacité sur les conditions d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle, étant à l'aspect situationnel du handicap.

## 1.3. LA CLASSIFICATION DU HANDICAP SELON L'OMS

En 2001, l'OMS propose une révision de la CIH intégrant des facteurs environnementaux dans la situation de handicap. La CIH est remplacée par : La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF). L'OMS définit dans son Rapport Mondial sur le Handicap :

« comme un terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation. Il renvoie aux aspects négatifs de l'interaction entre un individu atteint d'un problème de santé (comme l'infirmité motrice cérébrale, le syndrome de Down, la dépression) et les facteurs personnels et environnementaux (comme les attitudes négatives, l'inaccessibilité des transports et des bâtiments publics et des soutiens sociaux limités) ». 6

Désormais la classification se compose de quatre catégories distinctes :

- la fonction organique faisant référence au fonctionnement du corps (fonction mentale, sensorielle...);
- la structure anatomique situant l'organisation physique en jeu (système nerveux, le mouvement...);

<sup>5</sup> Histoire du Handicap sur le site de l'Association Williams France [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/4mCJw>. (Consulté le 26-10-2016)

<sup>6</sup> Définition du handicap selon l'OMS [en ligne]. Disponible sur : <http://www.who.int/disabilities/actionplan/fr/>. (Consulté le 27-10-2016)

- l'activité et la participation : communication, mobilité... ;
- les facteurs environnementaux : des situations de vie courante handicapantes en raison de soutiens sociaux limités ou d'infrastructures inadaptées par exemple.

Par ailleurs on constate avec cette classification que c'est plutôt un environnement inadapté qu'une déficience elle-même qui crée la situation de handicap elle-même. C'est la raison pour laquelle nous ne parlons plus de personne handicapée mais de personne en situation de handicap.

#### 1.4. **LA DÉFINITION DU HANDICAP SELON LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005**

Bien que nous ayons mentionné précédemment la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, force était de constater que le handicap n'était défini en France par aucun texte de loi. La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances était finalement une première définissant le handicap comme suit :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble santé invalidant. »

Comme le souligne fort bien l'association handicap sur son site <sup>7</sup> cette nouvelle dimension sociale et environnementale démontre clairement l'adhésion de la France à définition du handicap selon l'OMS et la CIF. Pascale ROUSSEL (2011 page 10) le souligne également :

« Si la définition de la loi n'est pas exactement celle de la classification, elle s'en inspire largement en reprenant les trois dimensions essentielles identifiées dans la classification : celle des fonctions physiques ou mentales et structures anatomiques, celle des activités, dont la limitation désigne les difficultés de réalisation des actes concrets, plus ou moins complexes ; celle de la participation sociale ».

Aujourd'hui le Ministère de l'Éducation en France a classé le handicap en 5 grandes familles<sup>8</sup> permettant d'amorcer la question sur le handicap et sont regroupés en fonction de leur origine et des effets qu'ils entraînent.

<sup>7</sup> Histoire du Handicap [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/mVClgu>. (Consulté le 26-10-2016).

<sup>8</sup> Site du Ministère de l'Éducation nationale. Présentation du handicap. [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/Pmu9ht>. (Consulté le 28-10-2016).

**Tableau 1 : Classification du handicap** selon le Ministère de l'Éducation

Origine	Effets
Handicap moteur	Difficulté à se mouvoir, à effectuer certains gestes, à communiquer
Handicap d'origine sensorielle	Troubles auditifs ou/ et visuels allant de légers à profonds.
Handicap d'origine intellectuelle	Limitation de la compréhension, de la conceptualisation, de la communication.
Handicap psychique	Troubles de la personnalité affectant le comportement et la pensée.
Le trouble de santé invalidant	Certaines maladies (sclérose en plaques, cancer, VIH, diabète, hyperthyroïdie, etc.) entraînent des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes qui peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. La fatigue induite par la maladie et/ou son traitement devra également être prise en compte.

La notion de handicap recouvre donc désormais une multitude de situations, liées aux différents types de handicap et à la façon dont l'individu le compense personnellement. C'est pourquoi, pour un handicap de même nature, les besoins exprimés peuvent varier d'une personne à l'autre.<sup>9</sup>

<sup>9</sup> Site du Ministère de l'Éducation nationale. Comprendre le handicap. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/Bk4wA02> (Consulté le 28-10-2016).

## CHAPITRE 2 : DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE AUX ULIS

Le handicap a toujours été présent, et ce dès l'antiquité. À cette époque, les personnes handicapées et plus particulièrement les enfants étaient exclus de la société, considérés comme malsains ou proie d'une malédiction divine. Au Moyen Age, le handicap suscite la crainte et ce groupe de la population, les infirmes sont reconnus mais enfermés. Ce n'est qu'au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle que de nouveaux courants de pensée naissent, grâce à plusieurs personnalités de l'époque, DIDEROT, Valentin HAÛY, L'Abbé de l'ÉPÉE, Philippe PINEL qui prônent le respect de l'homme. Ils seront les précurseurs de ces nouvelles idées sur le handicap. <sup>10</sup>

### 2.1. DU 18<sup>ÈME</sup> SIÈCLE À 1975 :

C'est donc à partir du 18<sup>ème</sup> siècle que vont voir le jour des premiers lieux d'accueils pour des enfants sourds et aveugles, puis pour des enfants dits « arriérés » à partir du 19<sup>ème</sup> siècle. Certes ce n'étaient pas des écoles, mais des instituts spécialisés ou des écoles au sein des asiles d'aliénés comme le souligne Éric PLAISANCE, grâce en partie à l'action du Docteur BOURNEVILLE médecin aliéniste à l'hôpital des enfants de Bicêtre.

En 1906 une loi de finances permet la création d'écoles et classes destinées aux enfants sourds-muets et aveugles. (Jean Marie GILLIG, 2006 page 6). Jean-François RAVAUD, (2011 page 12) directeur de l'Institut fédératif de recherche sur le handicap, nous rappelle que

« La loi Jules Ferry du 28 mars 1882 <sup>11</sup> rend l'instruction primaire obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 ans réduits à 13 ans réduits. Mais très vite face aux problèmes que pose la fréquentation de l'école ordinaire pour les enfants « anormaux » ou « arriérés », est adoptée la loi du 15 avril 1909 <sup>12</sup> » ;

en partie grâce aux travaux du Docteur BOURNEVILLE. Cette loi va donner la possibilité de créer des classes de perfectionnement, annexées aux écoles élémentaires destinées aux enfants arriérés, filles et garçons. Les enfants atteints d'imbécillité légère peuvent ainsi échapper de l'asile. Les recherches d'Alfred BINET et de Théodore SIMON sur les premiers tests d'intelligence et leurs travaux vont permettre le développement des programmes pour ces classes.

<sup>10</sup> Histoire du Handicap [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/3L6Jhx>. (Consulté le 26-10-2016)

<sup>11</sup> Loi du 28 mars 1882 portant sur l'organisation de l'enseignement primaire, JOFF du 29 mars 1882

<sup>12</sup> Loi du 15 avril 1909 relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés, JOFF du 27 avril 1909

Cependant le caractère optionnel de la loi de 1909 est un obstacle à la création des classes spécialisées. En 1936, on ne compte que 18 classes spécialisées autonomes et 136 écoles de perfectionnement. Sous l'impulsion du Ministère de Jean ZAY (1936 à 1939), ces classes vont enfin connaître un véritable essor.

L'après-guerre verra la création de la Sécurité Sociale en 1945, et les premiers services de psychologie scolaire du Docteur René ZAZZO qui créera la notion de débiliter sociale :

Suivront la création des I.M.P. (Institut Médico-Pédagogique) et des C.P.P. (Centre Psychopédagogique), des C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail). En 1959 on dénombre 3500 classes de perfectionnement.

En 1963 le C.A.E.I (certificat d'aptitude à l'enfance inadaptée) est créé, suivi des S.E.S (Section d'Éducation Spécialisée) par la Circulaire du 27 décembre 1967.

Ces sections dérivent un enseignement général et un apprentissage professionnel. Elles sont censées être autonomes sur le plan pédagogique bien qu'elles soient intégrées aux Collèges d'Enseignement Secondaires. Mais l'intégration est souvent factice : les locaux souvent séparés et les projets distincts.

Les années 60 verront également l'explosion des effectifs et la multiplication des structures d'accueil. Le milieu social, source d'inégalité, apparaît comme un critère déterminant de sélection. On commence à parler d'enfant en difficulté plutôt de débile mental.

Désormais « l'approche du problème de l'inadaptation scolaire se modifie. La nécessité affirmée de l'intervention précoce, de la prévention des inadaptations scolaires, impose l'institution d'un dispositif d'"adaptation scolaire". Ce dispositif est mis sur pied à partir de 1970. Il comprend les "groupes d'aide psychopédagogique" (GAPP) et les sections d'adaptation dans les écoles maternelles et les classes d'adaptation au niveau élémentaire et dans le second degré comme le précise Jean-Paul VIGNOUD, Inspecteur d'académie Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Ardennes sur le site du CNDP de l'Académie de Reims<sup>13</sup>

---

13 VIGNOUD Jean Paul. Dossier Enjeu Éducation n°3 [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/GH4N1Q> (Consulté le 26-10-2016).

## 2.2. DE 1975 À 2005 :

Jean-François RAVAUD, (2011 page 13) nous rappelle que La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975<sup>14</sup> a réaffirmé l'obligation éducative des enfants et adolescents handicapés en posant leur intégration en milieu scolaire ordinaire comme une priorité, tout en reconnaissant le rôle de l'éducation spéciale. La loi en effet ordonne l'enseignement prioritaire dans des classes ordinaires l'éducation de tous les enfants et adolescents susceptibles d'y être admis malgré leur handicap. Mais, la réalité est tout autre, on constate que la scolarisation des enfants handicapés se fait dans les établissements spécialisés accueillant des handicaps spécifiques. Les circulaires du 29 janvier 1982 et du 29 janvier 1983<sup>15</sup> précisent les modalités qui doivent rendre l'intégration plus effective. Jean-Marie GILLIG (2006, page 70) nous expose les moyens mis en place pour atteindre ces objectifs.

La création de classes d'intégration scolaire (CLIS) au sein des écoles maternelles et élémentaires afin de favoriser l'intégration collective d'enfants atteints d'un handicap physique, sensoriel ou mental.

Concernant les établissements du second degré, des enseignements adaptés sont dispensés aux élèves connaissant de graves difficultés scolaires ou sociales. L'objectif étant que ces élèves obtiennent une qualification professionnelle. Ils sont déployés dans :

- les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges ;
- les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ;
- les unités pédagogiques d'intégration (UPI) qui permettent des regroupements pédagogiques d'adolescents présentant un handicap mental compatible avec une scolarisation en collège.

La circulaire 2001-035 du 21 février 2001<sup>16</sup> accentue le dispositif et instaure dans chaque académie, la mise en œuvre d'un plan de scolarisation des élèves handicapés y compris des élèves atteints de déficiences sensorielles ou motrices et de maladies invalidantes. Ce plan s'applique dans les collèges, lycées d'enseignement général et lycées professionnels.

L'objectif est d'améliorer de façon significative les conditions de scolarité de ces élèves.

14 Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, JOFF du 1er juillet 1975.

15 Circulaires n° 82-2 et n° 82-048 du 29 janvier 1982 sur la mise en œuvre d'une politique d'intégration en faveur de l'enfant et de l'adolescent handicapés (BOEN 4/2/1982) ; circulaires n° 83-082, 83-4 et n° 3/83/S du 29 janvier 1983 sur la mise en place d'actions de soutien et de suivi social en vue de l'intégration dans les établissements scolaires ordinaires des enfants et adolescents handicapés en difficulté en raison d'une maladie, de troubles de la personnalité ou de troubles graves du comportement (BOEN 24/2/1983).

16 Circulaire n° 2001-104 du 21 février 2001 portant sur la scolarisation des élèves handicapés dans les établissements du second degré et développement des unités pédagogiques d'intégration (UPI)

Ce plan de scolarisation est conçu pour assurer aux jeunes présentant des handicaps ou des maladies invalidantes un parcours individualisé sans rupture. Il vise à diversifier les modalités d'intégration qui doivent pouvoir répondre de manière plus souple aux besoins de ces élèves, très différents selon les situations individuelles et évolutifs dans le temps pour chacun d'eux.

### 2.3. **DE 2005 À NOS JOURS :**

Mais comme nous le rappellent Jean-François RAVAUD, (2011 page 14), Jean-Marc LOUIS et Fabienne RAMOND (2013 page 19) ce n'est qu'avec la loi du 11 février 2005 qu'est véritablement énoncé le droit de tout enfant handicapé à être inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements les plus proches de son domicile, qui constitue son établissement de référence, et qu'un « projet personnalisé de scolarisation » est mis en œuvre. Tout enfant handicapé est de droit un élève.

Jean Marie GILLIG (2006 page 78) nous détaille les principales innovations consacrées à l'enseignement et à la scolarité :

- A) La possibilité pour l'élève d'être scolarisé selon un parcours de formations adapté : scolarisation ordinaire, scolarisation ordinaire dans le cadre d'un projet de personnalisation (PPS) avec l'accord des parents ou du représentant légal, scolarisation en CLIS ou UPI, scolarisation à temps partagé ou à domicile pour des raisons de santé avec assistance pédagogique ou enseignement à distance.
- B) La création d'un poste d'enseignant référent auprès de chaque élève handicapé, en charge d'assurer les relations avec l'élève, ses parents, l'équipe pédagogique.
- C) Des équipes de suivi de la scolarisation (ensemble des personnels enseignants chargé de la scolarité de l'élève, professionnels de la santé, directeurs d'école, chefs d'établissements, personnels sociaux) qui concourent et facilitent le projet personnalisé de scolarisation.
- D) Le recrutement d'auxiliaires de vie scolaire pour aider l'accueil et l'intégration des élèves handicapés.
- E) La liberté de choix de communication pour les élèves en déficience auditive. (langue des signes, langue française).
- F) Le droit des parents qui sont associés à toute décision concernant l'orientation de leur enfant ou adolescent handicapé.

Grâce à la loi du 11 février 2005<sup>17</sup>, le handicap est désormais perçu dans sa dimension sociale : vie publique et privée, inclusion sociale, inclusion scolaire.

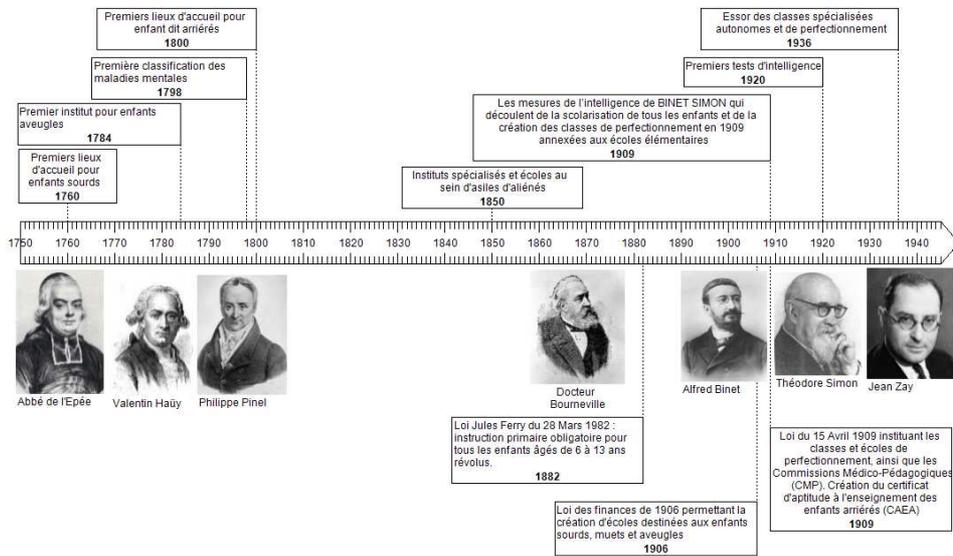
Deux principes en résultent : l'accessibilité (accès à tout pour tous) et la compensation (mesures individuelles rétablissant l'égalité des droits et des chances).

---

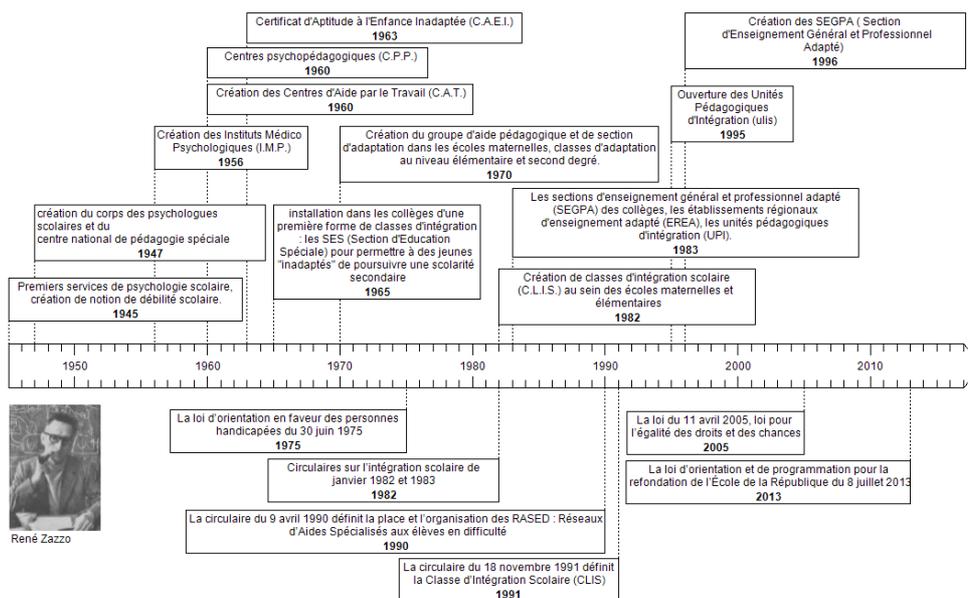
<sup>17</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

# Frises Chronologiques : De l'éducation spécialisée aux UIIs :

Figure A : Frise chronologique, de 1750 à 1945



**Figure B : Frise chronologique, de 1945 à nos jours**



### **CHAPITRE 3 : LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES AU LYCÉE EN ULIS OU EN CLASSE ORDINAIRE :**

L'objectif depuis février 2005 est de scolariser un maximum d'élèves handicapés et ce en classes ordinaires. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 où figure désormais, dès l'article premier du code de l'éducation, le principe de l'école inclusive pour tous les enfants, sans aucune distinction a permis une amélioration notoire de la scolarisation des élèves en situation de handicap : le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles et les établissements scolaires a connu une augmentation significative (multiplié par 2 depuis 2006) avec plus de 260 000 à la rentrée 2015. En 2016-2017, 300 815 enfants en situation de handicap ont été scolarisés dans les écoles et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (public et privé) : 172 145 dans le premier degré et 128 670 dans le second degré. Soit une augmentation de 7,5% d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire par rapport à l'année scolaire 2015-2016.

Désormais, la politique du gouvernement insufflée par le Ministère de l'Éducation en faveur de la scolarisation des élèves handicapés relève désormais en grande partie sur le principe de l'école inclusive que ce soit dans les établissements du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré. Il convient dans un premier temps de faire un rappel sur la définition de l'inclusion.

Selon Jean Marie GILLIG (page 204) : « l'école inclusive est fondée sur l'assimilation de tous les enfants quel que soient leurs différences » Le concept de l'inclusion est d'inclure tous les enfants et adolescents dans la vie sociale et éducative de leur établissement. Comme le définit l'INSEE : « ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap ». <sup>18</sup>

Nadia ROUSSEAU de l'Université du Québec à Trois Rivières (2010, page 9) nous donne une définition un peu différente sur le fait que l'école inclusive repose sur le fait que le projet scolaire ne se résume pas qu'au développement de connaissances et de compétences mais joue également un rôle important dans le développement identitaire des élèves.

18 INSEE Définition de l'inclusion scolaire. [en ligne] Disponible sur <https://goo.gl/ISUNLy>. (Consulté le 1-11-2016).

Dans tous les cas, les conditions d'accueil d'un élève en situation de handicap en lycée vont dépendre de la nature et du degré de son handicap. Selon les situations l'élève pourra être scolarisé soit grâce à un dispositif d'inclusion individuelle ou d'un dispositif collectif : ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire).

Comme le précise le guide pour la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap, le dispositif ULIS permet l'accueil dans une école primaire, un collège, un lycée général et technologique ou un lycée professionnel d'un petit groupe d'élèves présentant le même type de troubles et/ ou de besoins. Ces unités ont pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.<sup>19</sup>

Je vous propose à présent de détailler le fonctionnement et les acteurs concernés par l'accueil d'un élève en situation de handicap scolarisé au titre d'une ULIS et dans un établissement en classe ordinaire.

### 3.1. **LES ÉLÈVES SCOLARISÉS AU TITRE D'UNE ULIS :**

Les élèves scolarisés au titre d'une ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement, des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés ou maladie invalidante.

Les ULIS accueillent des enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre de l'établissement, d'un enseignement adapté dans l'ULIS. Les élèves participent aux actions pédagogiques prévues dans le projet de l'établissement. Chaque enfant accueilli dans une ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Serge SIBEL (2014, pages 44 à 50) nous permet à travers son ouvrage de mieux comprendre l'organisation d'une ULIS en lycée.

C'est la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décide de l'orientation en ULIS. Les élèves bénéficient d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS).

---

19 Ministère de l'Éducation Nationale. Guide pour la scolarisation de l'enfant et l'adolescent en situation de handicap, 2015, 60p. [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/er0t5>. (Consulté le 31/10/2017).

### 3.1.1 Fonctionnement

Les ULIS sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées. Dans le lycée, elle est placée sous la responsabilité du chef d'établissement. Le coordonnateur de l'ULIS est un enseignant spécialisé qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'établissement. Il organise le travail des élèves en situation de handicap dont il a la responsabilité en fonction des indications du PPS, en lien avec l'enseignant référent et avec les enseignants de l'établissement ou, le cas échéant, ceux d'une unité d'enseignement.

Le projet de l'ULIS peut prévoir l'affectation par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, d'une personne exerçant les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire collectif (AVS-co). Son action, dans la classe ou en dehors de la classe, est destinée à faciliter l'inclusion des élèves en situation de handicap sur l'ensemble du temps scolaire.

### 3.1.2 Les principaux acteurs :

#### 3.1.2.1 Le chef d'établissement

Il détermine, au sein de la dotation horaire globale, les moyens nécessaires pour assurer les enseignements aux élèves bénéficiant de l'Ulis. Il s'assure de la régularité des concertations entre les intervenants. Le chef d'établissement et l'IEN-ASH devront veiller à ce que les élèves bénéficiant de l'Ulis suivent effectivement l'ensemble des enseignements, auxquels ils ont droit, avec les aménagements et adaptations nécessaires.

#### 3.1.2.2 Le conseiller principal d'éducation

Il veille à la participation des élèves bénéficiant de l'Ulis aux activités éducatives, culturelles et sportives et à la bonne organisation des temps de vie collective (restauration, permanence, récréation).

#### 3.1.2.3 Le coordonnateur de l'ULIS

Le coordonnateur de l'ULIS est un enseignant spécialiste de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap. Sa mission principale est une mission d'enseignement. Il organise l'emploi du temps des élèves dont il a la responsabilité en fonction des indications portées par les PPS. Il élabore le projet pédagogique de l'ULIS et planifie les interventions du personnel AVS-co. Enfin, il est une personne ressource pour l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement. En particulier, il peut aider les enseignants des classes où sont scolarisés les élèves, à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires.

Les modalités d'organisation des concertations de l'enseignant de l'ULIS avec les établissements ou services médico-sociaux ou les établissements de santé sont clairement précisées avec les partenaires et prises en compte dans le projet de classe et le projet d'établissement, de telle sorte que l'enseignant de l'ULIS puisse assister à ces réunions sans réduire le temps de scolarisation des élèves.

### 3.1.3 L'évaluation

L'élève bénéficiant de l'ULIS dispose, comme tous les élèves, d'un livret attestant l'acquisition de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui l'accompagne durant sa scolarité. Il inclut aussi les attestations délivrées au cours de la scolarité obligatoire : attestations de sécurité routière, certificat « Prévention et secours civiques », brevet informatique et internet (B2i), certification en langue vivante étrangère. En fin de classe de 3e ou de scolarité obligatoire, une attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun a été remise aux familles.

### 3.1.4 L'orientation

Plus encore que pour les autres élèves, pour les élèves bénéficiant d'une Ulis, la réussite des phases d'orientation doit donner lieu à une préparation spécifique, dans le cadre du parcours Avenir (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel). Le parcours Avenir permet la découverte d'une large palette de métiers, dans un parcours construit jalonné « d'étapes-métiers » qui se poursuivra jusqu'en classe de terminale. Les actions menées au titre de la préparation à l'orientation sont prévues dans le PPS, un bilan en est fait lors des équipes de suivi de la scolarisation et figurent dans le formulaire Geva-Sco réexamen ;

- Les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'enseignement technique sont des interlocuteurs privilégiés par leur connaissance des enseignements professionnels et de la carte des formations. Ils apportent leur expertise sur le projet professionnel des élèves et les limitations d'activité induites par leur trouble, avec l'appui, notamment, du médecin de l'éducation nationale, au regard du champ professionnel et du référentiel d'activités.
- l'entretien personnalisé d'orientation contribue à la synthèse, pour chaque élève, de ces étapes de découverte.
- Le psychologue de l'éducation nationale du collège ou du lycée apporte son expertise auprès des équipes éducatives et sa connaissance des filières de formation et professionnelles, il analyse les parcours d'orientation souhaités et les personnalités des élèves.

- Les élèves bénéficiant de l'Ulis bénéficient des dispositifs de droit commun visant la préparation à ces transitions.
- Pour les élèves bénéficiant de l'ULIS dont le PPS prévoit la préparation d'un diplôme de l'enseignement général ou technologique, l'équipe pédagogique, singulièrement le coordonnateur de l'ULIS, accompagne le projet de poursuite d'études et prépare les élèves aux conditions particulières de travail qu'ils rencontreront dans l'enseignement supérieur.
- L'élève bénéficie en outre de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement personnalisé tel que l'entretien personnalisé d'orientation en classes de première et de terminale.

L'enseignant référent prend contact, le moment venu, avec le correspondant « handicap » de l'enseignement supérieur afin d'assurer la transition avec l'université.

### **3.2. LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE :**

Les modalités de la scolarisation individuelle d'un élève en situation de handicap dans un établissement scolaire du second degré vont dépendre de la nature et la gravité de son handicap.

Selon les situations, la scolarisation peut se dérouler soit :

- 1/ sans aucune aide particulière (humaine ou matérielle)
- 2/ avec une aide particulière qui va permettre à l'élève de rendre possible sa scolarité. Elle peut se présenter comme suit :
  - o avec des aménagements lorsque les nécessités de l'élève l'exigent ;
  - o avec des matériels pédagogiques adaptés ;
  - o avec une aide humaine.

Je vous propose de détailler ci-après le fonctionnement qui doit faciliter la scolarisation des élèves. L'ensemble de ces informations sont disponibles sur le site d'Eduscol.<sup>20</sup>

<sup>20</sup> Eduscol. Site d'information et d'accompagnement des professeurs de l'éducation. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://goo.gl/2HzVTN>. (Consulté le 11 Mars 2018).

### 3.2.1 Les projets d'établissement

Chaque projet d'établissement doit comporter un volet sur l'accueil et les stratégies d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il prend en compte les projets personnalisés de scolarisation et les aménagements et adaptations nécessaires pour la scolarisation de ces élèves.

En complément des modules de formation d'initiative nationale organisés tous les ans dans le cadre de la formation continue sont destinés aux enseignants non spécialisés qui accueillent dans leur classe des élèves en situation de handicap. Ce renfort de formation doit aider à favoriser la priorité à la scolarisation en milieu ordinaire.

### 3.2.2 L'accompagnement des élèves en situation de handicap

Afin de favoriser l'autonomie de l'élève, des personnels peuvent se charger de l'aide humaine auprès des élèves en situation de handicap. Ils peuvent intervenir soit au titre de l'aide humaine individuelle, soit de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif. Deux catégories de personnels remplissent cette mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap :

- les AESH<sup>21</sup>, personnels, recrutés sous contrat de droit public sur des critères de qualification professionnelle ;
- les agents engagés par contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE<sup>22</sup>), sous contrat de droit privé régi par le Code du travail.

### 3.2.3 Les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)

Les AESH ont un contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite de six ans. Au terme de six années continues d'engagement, les AESH peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Ces personnels se voient confier des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous le contrôle des enseignants, ils ont comme mission de favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui, sauf lorsque c'est nécessaire.

Les personnels chargés de l'aide humaine apportent leur aide aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires).

<sup>21</sup> Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

<sup>22</sup> Contrat Unique d'Insertion - Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi

L'accompagnement des élèves peut donc avoir lieu dans :

- les actes de la vie quotidienne (sécurité, confort, mobilité) ;
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles en soutenant et assistant l'élève avec des supports adaptés et en respectant les consignes de l'enseignant).

### 3.2.4 Aménagements spécifiques

La réussite du parcours scolaire d'un élève handicapé peut être facilitée par le recours à des matériels pédagogiques adaptés. Cependant le besoin pour l'élève de disposer de ce matériel est évaluée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui notifie cette nécessité.

Le matériel à usage individuel est mis à disposition de l'élève dans le cadre d'une convention de prêt, qui concerne notamment des matériels informatiques adaptés (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.).

Par ailleurs des dispositions particulières sont prévues pour permettre aux élèves en situation de handicap de se présenter aux examens et concours organisés par l'éducation nationale dans des conditions aménagées :

- installation matérielle dans la salle d'examen ;
- utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique ;
- secrétariat ou assistance (aide humaine) ;
- adaptation dans la présentation des sujets, temps de composition majorés.

Les candidats peuvent également être autorisés à conserver les notes obtenues, à étaler leurs épreuves sur plusieurs sessions et, selon le règlement propre à chaque examen, peuvent prétendre à l'adaptation ou la dispense d'épreuves.

3.2.5 L'apport du numérique pour mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves  
En complément le numérique offre des solutions personnalisées et efficaces aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap. En effet ces outils permettent à ces élèves la possibilité de suivre une scolarité proche de celle des élèves ordinaires. Le numérique donne la possibilité de progresser dans la prise en compte individualisée des besoins spécifiques des élèves et ainsi de mieux différencier les pratiques pédagogiques.

## **Conclusion de la première partie**

La loi du 11 Février 2005 a été pour les familles d'enfants handicapés une véritable bouffée d'oxygène. Ces parents ont désormais un texte de loi pour s'appuyer et se battre pour que leur enfant ait les moyens d'être scolarisé.

Elle a également permis aux établissements scolaires d'évoluer dans un changement dans leurs méthodes d'organisation et d'enseignement afin de pouvoir accueillir ces élèves qui ont désormais un droit d'égalité. Les collectivités locales, les établissements recevant du public s'adaptent progressivement pour faciliter le déplacement des personnes handicapées et les accueillir.

Depuis 2006, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a plus que doublé (source Ministère de l'Éducation nationale) en partie grâce aux efforts réalisés pour améliorer la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap.

On peut donc aisément supposer que tous les enseignants depuis février 2005 sont susceptibles d'inclure un élève en situation de handicap dans leur classe. Cette situation de travail si elle se présente n'est cependant pas à ce jour ordinaire pour le professeur qui va devoir se poser les bonnes questions concernant la mise en pratique de sa pédagogie à l'égard de l'élève handicapé. Malheureusement peu de chercheurs scientifiques se sont penchés sur ce sujet à ce jour. On peut toutefois citer Frédéric Grimaud (2012 p 11) qui a réalisé des travaux de recherche durant trois ans avec deux professeurs des écoles de l'Académie de Marseille. L'analyse de ses travaux de recherches font apparaître deux résultats :

- La préoccupation majeure des enseignants accueillant des élèves en situation de handicap dans leur classe est leur inconfort personnel en lien à leur difficulté à maintenir la classe au travail. Ce n'est uniquement lorsqu'ils ont réussi à organiser leur cadre de travail, maintien de l'ordre, du calme, à l'aménagement nécessaire au plan de compensation et de l'accueil de l'élève handicapé (fauteuil roulant, ordinateur...) qu'ils s'intéressent à l'apprentissage des élèves.
- « Les situations de classes ordinaires dans lesquelles un élève en situation de handicap est scolarisé créent un effet loupe sur les pratiques des enseignants. » En effet si par exemple la salle de cours est de taille moyenne ou petite et qu'elle accueille une classe nombreuse, la présence d'un élève assis sur un fauteuil roulant, avec un ordinateur et une AVS va montrer et accentuer des difficultés relatives à la gestion de l'espace et sur les pratiques enseignantes.

Les travaux de Frédéric Grimaud et Frédéric Saujat (2011 p11), soulignent également que l'inclusion d'élèves handicapés en classe ordinaire augmente la problématique de l'inclusion du point de vue du métier de l'enseignant. Ils se sont interrogés sur la posture de ces enseignants qui en classe ordinaire accueillent un élève handicapé. Il en ressort que ces enseignants sont régulièrement confrontés à un dilemme :

- en traitant l'élève en situation de handicap comme un autre élève de la classe, ils risquent ainsi de sous-estimer le besoin de gestes professionnels en direction de cet élève ;
- ou au contraire en adaptant constamment leur posture et leurs gestes en direction de cet élève, le risque est d'en faire un élève qui n'est pas tout à fait comme les autres.

Leur étude a démontré que ces mesures doivent permettre l'amélioration de l'accueil et la professionnalisation des accompagnants, et doivent participer à l'inclusion scolaire afin d'aider les élèves en situation de handicap qui souhaitent poursuivre leur formation en lycée d'enseignement général ou professionnel. Or les changements des pratiques professionnelles des enseignants sont sans aucun doute indispensables pour que le lycée soit davantage inclusif.

Le chemin est encore long et ce pour deux principales raisons :

- la structure des locaux de nombreux établissements scolaires n'est toujours pas adaptée pour accueillir ces élèves ;
- mais certainement le plus gros challenge réside dans la volonté de l'équipe pédagogique d'accueillir ces élèves en situation de handicap.

En complément des problématiques liées à l'accessibilité de ces établissements, une question essentielle se pose : les enseignants (non spécialisés) se trouvent désormais face à de nouvelles interrogations sur les manières à adapter leurs pratiques pédagogiques aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Comment les enseignants et plus particulièrement ceux exerçant en lycée hôtelier adaptent-ils leur enseignement face à l'inclusion ?

## **PARTIE 2 – L'ÉTUDE DE DE TERRAIN**

## **Introduction**

**A**vant d'envisager les principaux résultats de cette recherche, il convient dans un premier temps de faire état du cadre méthodologique de l'étude que nous détaillerons dans le chapitre 1.

L'étude que nous présentons ici a été réalisée dans un lycée polyvalent d'une grande métropole du sud-ouest et en deux phases :

Un questionnaire exploratoire a été diffusé à l'ensemble du corps enseignant du lycée soit 124 personnes sur la période de novembre et décembre 2017.

Quarante-six enseignants de matière générale ou professionnelle ont répondu favorablement à ce questionnaire exploratoire que nous détaillerons dans le chapitre 2.

L'étude de ce questionnaire et des répondants a permis de cibler quatre professeurs volontaires ayant répondu favorablement à une demande d'entretien.

Quatre entretiens semi directifs ont donc été réalisés avec des professeurs ayant des élèves en situation de handicap dans leur classe : 2 professeurs d'enseignement général et 2 professeurs d'enseignement professionnel) durant les mois de janvier et février 2018 que nous détaillerons dans le chapitre 2.

Nous concluons ce chapitre par une discussion des résultats de ces entretiens.

# CHAPITRE 1 : TERRAIN D'ÉTUDE ET ÉCHANTILLON

Comme présenté dans l'introduction, l'étude a été réalisée en deux étapes :

Étape 1 : Approche quantitative : réalisée à partir d'un questionnaire exploratoire et des réponses données à ce questionnaire.

Étape 2 : Approche qualitative : réalisée à partir d'un questionnaire semi-directif permettant ainsi une analyse fine et détaillée des résultats des entretiens.

## 1.1. RÉALISATION D'UN QUESTIONNAIRE EXPLORATOIRE

### 1.1.1 Choix de l'outil :

Il m'a semblé plus pertinent d'utiliser le questionnaire pour deux raisons principales :

- la faisabilité : En effet, la charge de travail importante et le peu de disponibilité du corps enseignant ne permettaient pas la mise en place d'entretiens (durée et organisation) ;
- mon objectif : L'objectif de ce premier questionnaire a été de repérer des profils d'enseignants qui accepteraient dans un second temps de répondre à un entretien semi-directif. (2 à 4 enseignants maximum).

### 1.1.2 L'élaboration du questionnaire :

Durant la phase d'élaboration du questionnaire, les objectifs ont été de :

- garantir l'anonymat et le temps de réponse ;
- limiter le nombre de questions et doser les types de questions ouvertes, fermées et semi fermées ;
- donner des consignes précises permettant une saisie rapide et un temps passé inférieur à 10 minutes pour les interviewés ;
- gérer l'ordre des questions, en terminant le questionnaire par une question semi ouverte et ouverte.

Les questions 1 à 4 étudient le profil des enseignants, leurs niveaux de classe, leur ancienneté dans l'établissement et l'éducation nationale permettant d'établir une répartition des enseignants : stagiaire, débutant, expérimenté et très expérimenté.

Les questions suivantes : 5 à 9, permettent de distinguer les enseignants ayant accueilli un élève en situation de handicap dans l'une de ses classes et d'identifier le type de handicap et leur besoin en formation.

La dernière question numéro 10 est de type semi ouverte. Elle a pour objectif de lister les mots clés qu'ont les enseignants au niveau de la représentation du handicap et de réaliser par la suite une analyse textuelle avec l'aide du logiciel Tropes développé par Pierre Molette et Agnès Landré sur la base des travaux de Rodolphe Ghiglione.

#### 1.1.3 La phase de réalisation

Mon questionnaire a été validé par mon maître de mémoire ainsi que par le proviseur du lycée dans lequel l'étude a été réalisée auquel j'ai également demandé préalablement son autorisation.

Il a été par la suite testé auprès de 3 professeurs stagiaires du lycée et étant inscrits également en Master MEEF HR

Le questionnaire a ensuite été distribué à l'ensemble du corps enseignant du lycée en date du 28/ 11/ 2017 via un lien « google form ». Les professeurs ont pu individuellement répondre à ce questionnaire durant tout le mois de décembre et la première semaine de janvier.

#### 1.1.4 La phase de dépouillement

La phase de dépouillement s'est déroulée sur la deuxième semaine de janvier, me permettant de quantifier les réponses obtenues par question, et définir le profil de quatre enseignants ayant favorablement répondu à mon invitation d'entretien individuel.

### 1.2. RÉALISATION D'UN QUESTIONNAIRE SEMI DIRECTIF

La méthode, dans cette partie de la recherche, a consisté dans l'interview de 4 enseignants. Celle-ci trouvant sa raison principale dans les domaines où des documents préexistants, tels des revues scientifiques ne sont pas à disposition dans une quantité suffisante et de ce fait ne contribuent que partiellement aux objectifs de la recherche.

Dans le cas présent, ma préoccupation a été de rassembler le point de vue des enseignants. En effet de par leurs positions ou leurs expériences, ces enseignants peuvent être considérés de par leur expérience dans l'Éducation Nationale comme des experts dans le domaine qui fait l'objet de notre recherche.

Pour générer ces données non préalablement documentées, à savoir leur posture, les appréciations ou les opinions de ces professeurs, l'outil le plus adéquat m'a semblé être la réalisation d'un entretien semi-directif.

#### 1.2.1 L'élaboration du questionnaire :

Avec l'aide de mon maître de mémoire, nous avons convenu que l'objectif principal de ces entretiens était de connaître la position des professeurs sur la posture de l'enseignant et de l'élève en situation de handicap. C'est donc à partir d'hypothèses interprétatives que j'ai construit ma grille d'entretien avec un choix de questions adaptées à la problématique, sur les principaux points suivants :

- Les gestes d'aides vis-à-vis de l'élève en situation de handicap : l'enseignant en présence d'un élève en situation de handicap adapte-t-il, modifie-t-il sa posture lors de ses cours ?
- La valorisation vis-à-vis de l'élève en situation de handicap : l'enseignant en présence d'un élève en situation de handicap tient-il compte de l'estime de soi pour mettre l'élève en confiance ?

#### 1.2.2 La grille d'entretien semi directive

La difficulté dans la création de la grille a été de concevoir un guide d'entretien permettant à l'interviewé de se sentir en confiance afin qu'il puisse s'exprimer librement sur le thème prédéfini. (Cf. annexe D pages 96 à 99).

Il a donc fallu rédiger des questions ouvertes. Ces dernières devant cependant être le moins possible dirigeantes de façon à ne pas influencer et autorisant une grande liberté de parole à l'interviewé.

Cependant afin d'assurer une structure à cette discussion, les questions ont été posées afin d'obtenir de l'interviewé : des réponses sur ses comportements, ses pratiques et ses habitudes.

Par ailleurs afin d'assurer une souplesse au déroulement de l'entretien, l'ordre des questions ainsi que les questions de relances ont pu être interchangées ou occultées selon l'évolution de l'entretien. Le plus important étant qu'à l'issue de l'entretien l'ensemble des thèmes aient été abordés.

## CHAPITRE 2 : ANALYSE DES RÉSULTATS

Nous allons au cours de ce chapitre procéder à l'analyse des résultats du questionnaire exploratoire et des entretiens semi-directifs.

### 2.1. QUESTIONNAIRE EXPLORATOIRE

2.1.1 L'analyse des données :

J'ai utilisé deux méthodes pour l'analyse des questionnaires dont les résultats sont exposés dans l'annexe C (pages 89 à 95).

2.1.1.1 L'Analyse statistique :

Cette méthode d'analyse quantitative s'énonce sous forme de chiffres et pourcentages. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux, d'histogrammes ou de courbes.

Les questions 1 à 4 : avaient pour objectif d'étudier le profil des enseignants, leurs niveaux de classe, leur ancienneté dans l'établissement et l'éducation nationale.

Il en ressort qu'une majorité des professeurs répondants est de l'enseignement professionnel (27 répondants contre 19 d'enseignement général). Ils enseignent principalement en lycée :13 en section technologique et 11 en section pro. Cependant les professeurs d'enseignement post Bac (20 répondants) sont bien représentés.

Les répondants sont majoritairement experts car 23 répondants (soit 50%) ont une ancienneté dans l'établissement supérieure à 10 ans et 37 répondants (soit 80%) ont une ancienneté dans l'Éducation nationale supérieure à 10 ans.

Les questions de 5 à 9 avaient pour objectif de distinguer les enseignants ayant accueilli un élève en situation de handicap dans l'une de ses classes et d'identifier le type de handicap et leur besoin en formation.

56% des enseignants (26 répondants) ont déjà accueilli un élève en situation de handicap dans une de leur classe. Si l'on isole ces 26 répondants, la moitié reconnaît des difficultés en matière d'inclusion face à cet (ces) élève(s). Le résultat est sans appel concernant le sentiment de ces enseignants sur leur formation initiale. Ils estiment à 92% ne pas être suffisamment formés pour accueillir ces élèves dans leur classe.

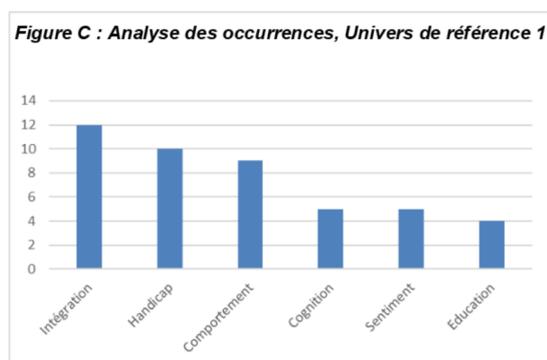
Seulement 16 enseignants sur les 26 sont capables de citer un type de handicap, 8 citent le handicap mental et 5 le handicap visuel, résultant de l'accueil de deux élèves atteints de ces handicaps cette année au lycée. Un étudiant déficient visuel en classe de BTSTourisme et une élève trisomique en classe de CAP.

Onze enseignants ayant répondu au questionnaire accueillent dans leur classe un des élèves précédemment cité ou atteint d'une DYS.

### 2.1.1.2 L'analyse catégorielle :

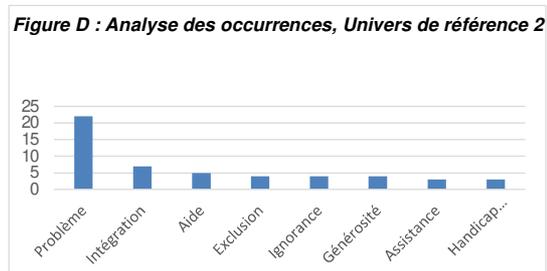
Cette méthode prend en compte des mots et les classe dans plusieurs catégories qui représentent une signification particulière. La question numéro 10 de type semi ouverte se prête parfaitement à cette analyse. Grâce à l'outil Tropes précédemment cité, 3 analyses d'occurrence permettent d'identifier deux univers de référence et univers de substantifs.

Le premier tableau d'analyse met clairement en évidence deux sentiments opposés :



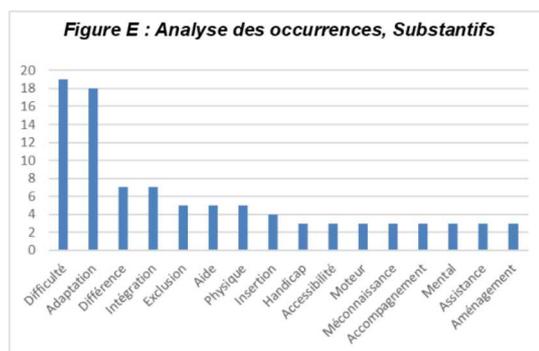
- Intégration qui démontre une connotation positive et une volonté des enseignants d'accueillir ces élèves dans leur classe ;
- Handicap, terme, présentant dans l'étude une connotation plutôt péjorative et un manque réel de volonté d'inclusion.

Le deuxième tableau d'analyse démontre également un univers majoritairement à connotation péjorative :



- Problème, exclusion, ignorance s'opposent à :
- Intégration, aide et générosité, mais leurs occurrences sont nettement moins citées.

Le troisième tableau d'analyse met en évidence les occurrences des substantifs :



On constate également que la majorité ont une connotation péjorative: difficulté, différence, exclusion, physique... s'opposant à adaptation, intégration ou insertion.

Cette analyse catégorielle ne fait finalement que confirmer la difficulté des enseignants face à l'accueil d'élèves en situation de handicap en classe ordinaire et ce en lien avec l'analyse statistique des réponses en matière d'inclusion et de besoin en formation.

### 2.1.2 Le regroupement croisé des réponses :

À l'analyse des questionnaires des 46 répondants, j'ai réalisé un regroupement croisé des réponses afin d'établir deux profils types de professeurs à interviewer. J'ai arbitrairement sélectionné quatre enseignants accueillant cette année un élève en situation de handicap dans leur classe.

#### Deux professeurs exerçant en lycée d'enseignement technologique :

Un ayant le sentiment d'être suffisamment formé pour accueillir un élève en situation de handicap dans sa classe et un ayant le sentiment de ne pas être suffisamment formé.

#### Deux professeurs exerçant en lycée d'enseignement professionnel :

Un ayant le sentiment d'être suffisamment formé pour accueillir un élève en situation de handicap dans sa classe et un ayant le sentiment de ne pas être suffisamment formé pour accueillir cet élève dans sa classe.

Il m'a en effet semblé opportun de mettre en confrontation leurs expériences sur le sujet.

## 2.2. QUESTIONNAIRE SEMI-DIRECTIF

### 2.2.1 Caractéristiques des interviews

Les 4 professeurs interviewés sont face cette année à des élèves en situation de handicap. Deux sont face à des élèves ayant un handicap visuel et deux sont face à un élève ayant un handicap mental.

#### Panel représentatif au niveau de l'expérience

- deux professeurs sont experts (ont plus de dix ans d'ancienneté dans l'éducation nationale) ;
- un professeur a de 1 à 5 ans d'expérience ;
- un professeur a plus de 5 ans d'expérience.

#### Panel représentatif au niveau des profils

- deux professeurs enseignent sur la SEP (Bac Pro) ;
- deux professeurs enseignent sur le lycée technologique.

#### Panel représentatif face à l'élève

Aux questions : Pensez être suffisamment formé pour accueillir des élèves en situation de handicap et accueillez-vous cette année un/ des élève(s) en situation de handicap ?

- deux enseignants se sentent suffisamment formés ;
- deux enseignants ne se sentent pas suffisamment formés.

Durant ces entretiens j'ai essayé d'adopter une position d'écoute attentive, d'ouverture en essayant d'avoir à l'esprit de ne pas influencer les professeurs interviewés par mes regards, gestes, et attitudes.

J'ai promis à mes interlocuteurs de ne les citer qu'en gardant leur anonymat. En effet, bien que la transcription des entretiens et du texte contienne en majorité des citations directes ou de prises de position paraphrasées, ces entretiens n'ont pas été assignés à une personne identifiable, mais à un code prédéfini : lettre alphabétique : PROF A – PROF B - PROF C – PROF D.

Au total, 4 interviews d'une durée moyenne de 22 minutes et 30 secondes ont été conduites, l'entretien le plus court ayant duré 13 minutes et le plus long 28 minutes. Les 4 entretiens semi-directifs, ont été réalisés au mois de janvier et février 2018.

### 2.2.2 La phase de collecte :

Ces entretiens ont été enregistrés puis retranscrits. Cependant l'enregistrement de ces entretiens n'a pas occulté la prise de notes complémentaires (impressions, observations, commentaires) estimant qu'elle pourrait faciliter par la suite le travail d'analyse, la globalité des restitutions des entretiens figurent en annexe E (pages 100 à 123).

Pour des raisons de confidentialité, comme mentionné précédemment j'ai décidé d'attribuer à chaque professeur interviewé dans l'analyse et la restitution des entretiens une lettre alphabétique de A à D suivant la chronologie de la réalisation des entretiens, qui s'est déroulée aléatoirement en fonction des contraintes d'agenda des enseignants.

### 2.2.3 L'analyse des entretiens :

La difficulté de cette phase a été d'interpréter les données, les positions et points de vue des interviewés sans chercher à théoriser ou à généraliser « à tout prix ».

Ayant pris le parti pris que chaque entretien était un cas était particulier, j'ai décidé d'opter dans un premier temps pour la méthode d'analyse entretien par entretien permettant ainsi d'analyser des modes d'organisation individuels, et une cohérence singulière. Chaque entretien étant retranscrit sur une fiche de synthèse.

#### 2.2.3.1 Fiches de synthèse des entretiens :

Fiche de synthèse : Entretien numéro 1			
Date	24 janvier 2018	Durée	13 minutes
Profil	Professeur A :  Profil : Professeur d'enseignement général : Ancienneté dans l'éducation Nationale et le lycée supérieure à 10 ans.  Accueille cette année en classe un élève malvoyant en classe de BTS		

Constat général de la part du professeur	Le professeur accueille un élève en situation de handicap visuel mal voyant et ce sans aucune formation, sans aucune information et pré requis.
Thème 1	Les gestes d'aides vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :  Dans quelle mesure avez-vous changé vos manières de faire les cours :
Adaptation aux besoins particulier de l'élève :	Le professeur essaye d'adapter son cours et les spécificités de la discipline (géographie touristique) à l'handicap visuel de l'élève, en essayant de ne pas montrer trop de photographies puisque l'élève ne les distingue absolument pas.  Pour l'écrit le professeur s'adresse au service de transcription pour transcrire en braille les éléments importants à retenir du cours, des documents de deux, trois ou quatre pages, donc les sujets de contrôle, et les supports des travaux dirigés. Le professeur demande également au transcripteur de réaliser une courte description des photographies qui illustrent les documents ou supports de cours.  En revanche il est impossible d'assurer un service de transcription pour les cartes touristiques.
Adaptation aux besoins de la classe :	Au cours du premier semestre le professeur a réduit lors de ses présentations le nombre de photographies. S'étant rendu compte que cela pénalisait les autres élèves, il a décidé au second semestre de remettre les photographies sur ses supports en demandant de les faire décrire à l'oral par les autres élèves afin que l'élève handicapé puisse se faire une représentation de la photographie.
Adaptation des consignes :	Le professeur apporte une attention particulière aux consignes écrites au tableau, car l'élève n'a pas la possibilité de les lire. Ainsi le professeur n'hésite pas à répéter une fois voire deux fois les titres des parties, les titres des sous parties, les titres des chapitres. Concernant des mots compliqués écrits au tableau pour les autres élèves, le professeur fait l'effort de les épeler à l'oral.

Supports et contenus d'apprentissage	Le professeur se doit d'être organisé et de préparer à minima 15 jours à l'avance ses cours, afin que le service de transcription ait le temps nécessaire pour réaliser les supports de cours en braille.
Évaluation adaptée aux besoins de l'élève :	L'élève fait les mêmes évaluations hormis la réalisation d'un croquis, car à ce jour il n'y a aucun outil qui existe pour les non-voyants.  Le professeur ne sait pas dans le cadre de l'examen du BTS quelles seront les consignes relatives à l'adaptation de cet élève, car apparemment ce serait une première en France.
Thème 2	La valorisation vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :  Comment valorisez-vous l'élève durant vos cours ?
Revalorisation et estime de l'élève	Le professeur n'estime pas avoir besoin de valoriser l'élève, ce dernier se valorise tout seul : il a une très bonne mémoire et une culture générale supérieure aux autres élèves.
Motivation de l'élève	Le professeur motive l'élève à se rendre à la médiathèque de Toulouse, afin qu'il puisse lire des livres en braille, et s'améliorer.
Thème 3	Le professeur et l'élève en situation de handicap  Quelles sont vos difficultés, vos besoins ? Quels moyens vous serez utiles pour améliorer cette situation ? Quelles préconisations pourraient être mises en place ou communiquées à l'équipe pédagogique pour améliorer cette situation ?
Relation avec le groupe classe	La classe est nombreuse, (35 étudiants). Il est évident que la situation serait meilleure si les élèves étaient moins nombreux. En effet lorsque la classe est en demi groupe (16-17 élèves), la mission du professeur en est facilitée.  Par ailleurs la situation pourrait être plus compliquée si l'élève était mineur. Dans le cas présent, nous sommes face à un étudiant qui est très autonome.

	Le professeur ne sait pas si le groupe classe fonctionne mieux ou pas de par l'inclusion de l'élève handicapé, n'étant pas certain que cet élève soit accepté et inclus par la totalité des étudiants.
Communication avec l'élève	Le professeur communique en direct avec l'élève par courriel ce qui n'est pas le cas avec les autres élèves. Le professeur envoie des documents et supports de cours à l'avance et l'élève n'hésite pas à communiquer avec son professeur de cette manière. Il est certain que la communication personnelle est plus poussée avec cet élève qu'avec les autres étudiants de la classe.
Adaptation aux locaux	Le lycée est aux normes handicapées. L'élève a cependant repéré les locaux avant la rentrée scolaire.
Besoin d'un(e) AVS	Le professeur remplace le fait qu'il n'y ait pas d'AVS, ou délègue cette mission à une étudiante qui en général l'accompagne. En complément le transcripteur sert aussi de relais. Mais si un(e) AVS était présent(e) cela pourrait faciliter la situation.

Fiche de synthèse : Entretien numéro 2

Date	31 janvier 2018	Durée	25 minutes
Contexte	<p>Professeur B</p> <p>Profil : Professeur d'enseignement général : Ancienneté dans l'éducation Nationale supérieure à 10 ans et nouvel enseignant dans le lycée.</p> <p>Accueille cette année en classe une élève trisomique</p>		
Constat général de la part du professeur	<p>Le professeur a une expérience confirmée plus ou moins réussie dans l'accueil et l'enseignement d'élèves en situation de handicap. A enseigné en ULIS, en hôpital de jour, en EREA, face à des élèves en situation de handicap présentant des difficultés mentales. A suivi des formations pour enseigner à des élèves ayant des problèmes de DYS.</p>		

	Le professeur est également confronté et sensible au handicap au quotidien étant parent d'un enfant polyhandicapé.
Thème 1	Les gestes d'aides vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :  Dans quelle mesure avez-vous changé vos manières de faire les cours :
Adaptation aux besoins particulier de l'élève :	<p>Le professeur a été confronté à plusieurs reprises à enseigner à des élèves en situation de handicap.</p> <p>Au niveau des DYS il y a des choses très simples à mettre en place en ajustant une typographie pour les textes en ARIAL 12, et faire des documents aérés.</p> <p>Le professeur a été en difficulté pour adapter son enseignement à un élève sourd. Du fait de son handicap, le professeur doit préparer et donner à l'élève des scripts d'enregistrement travaillés en classe étant obligé de passer par la compréhension écrite. La compréhension orale étant impossible pour un élève mal entendant ou sourd.</p> <p>Actuellement, le professeur s'adapte aux besoins de l'élève trisomique. Les consignes sont faites en français et les tâches données sont très simples à faire. Son objectif est que l'élève soit en mesure de parler davantage et à une puissance sonore convenable pour être entendue par un public, puisque c'est une jeune fille qui a des problèmes musculaires liés à sa trisomie, notamment au niveau des cordes vocales elle fatigue très vite. Son objectif professionnel étant que cette élève puisse intégrer un restaurant adapté au poste de serveuse.</p>
Adaptation matérielle de la classe :	<p>Il faut prévoir qu'elle ait de la place avec son AVS, forcément, de préférence près du professeur pour s'assurer que le professeur puisse lui accorder une attention particulière.</p> <p>En complément il faut que la classe soit disciplinée, qu'il n'y ait pas de climat de tension ou d'agitation de la part des autres élèves afin d'assurer un climat favorable au travail et à l'accueil de l'élève trisomique.</p>

Adaptation des consignes :	<p>Il faut s'assurer que les consignes soient découpées et organisées en étapes chronologiques afin de faciliter la compréhension de la consigne et la simplification de la tâche.</p> <p>Le professeur demande aux élèves de reformuler les consignes pour s'assurer de la bonne compréhension d'autant plus que la matière enseignée est l'anglais. En cas de difficulté, le professeur demande à un élève de traduire la consigne en français.</p>
Supports et contenus d'apprentissage	<p>Le professeur utilise l'ENT sur lequel les supports de cours et corrigés sont disponibles. Permettant ainsi aux élèves de vérifier leurs prises de notes ou corrections. Pour certains élèves, l'ensemble des documents est adressé à la famille qui reprend l'ensemble des cours avec l'élève. De façon à ce que l'élève ne découvre pas le document au moment du cours. Cela ne peut fonctionner uniquement si la famille est collaborative et que l'élève soit vraiment très motivé parce que souvent ces jeunes gens sont obligés de mobiliser des heures en plus de leur journée de travail</p>
Évaluation adaptée aux besoins de l'élève :	<p>Il n'y a pas de devoirs donnés à la maison et la quantité de travail à fournir durant le cours est limitée à un exercice car l'élève souffre d'une grande fatigue musculaire.</p>
Thème 2	<p>La valorisation vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :</p> <p>Comment valorisez-vous l'élève durant vos cours ?</p>
Revalorisation et estime de l'élève	<p>Eu égard du handicap de l'élève et du travail fourni, le professeur émet des difficultés sur ce thème. Car il pense valoriser l'ensemble des élèves de la même façon sans distinguer l'élève handicapé des autres.</p> <p>Cependant le professeur invite l'élève à aller au tableau, quand elle a réussi son exercice. L'élève aimant particulièrement aller et écrire au tableau. Le professeur pense que cela la met en valeur vis-à-vis de la classe et en confiance. Le professeur la salue, l'appelle par son prénom toujours en</p>

	anglais de façon à ce qu'elle sente qu'elle est dans la matière, et qu'elle est acceptée au cours d'anglais.
Motivation de l'élève	<p>Il est primordial de signifier à l'élève que l'on a connaissance de leur dossier de PAP, de lui proposer une méthode de travail ou d'inviter l'élève à proposer une méthode qui lui convient. Car les élèves sont tout à fait capables de dire ce dont ils ont besoin ou pas. L'élève est heureux parce qu'il sait que le professeur reconnaît son besoin de différenciation. En revanche il est ensuite impératif que le PAP soit pris en compte particulièrement dans les évaluations et de les inclure par de la pédagogie différenciée.</p> <p>Quand le professeur sent l'élève suffisamment en confiance, il donne la parole à l'élève afin de les mettre en valeur.</p>
Thème 3	<p>Le professeur et l'élève en situation de handicap</p> <p>Quelles sont vos difficultés, vos besoins ? Quels moyens vous serez utiles pour améliorer cette situation ? Quelles préconisations pourraient être mis en place ou communiqués à l'équipe pédagogique pour améliorer cette situation ?</p>
Relation avec le groupe classe	Il s'agit d'une classe de 6 élèves d'un niveau CAP. Ils sont bienveillants dans l'ensemble avec cette demoiselle. Pas de difficultés relationnelles
Communication avec l'élève	<p>Les difficultés de communication vont dépendre du handicap. Pour tout ce qui est DYS, le professeur estime être suffisamment formée et avoir suffisamment d'expérience pour ne plus se sentir en difficulté.</p> <p>En revanche elle regrette ne pas avoir de moyens suffisants pour communiquer et enseigner face à un élève malentendant.</p>
Adaptation aux besoins de l'élève	Concernant l'élève trisomique, cela ne tient pas tellement du fait de son handicap, mais plutôt de sa fatigabilité. Le professeur n'est pas convaincu de la pertinence de lui faire suivre des heures de cours de 55 minutes. Un temps plus restreint lui bénéficierait tout autant, parce qu'elle serait moins

	fatiguée. L'élève progressera plus en assistant à un cours particulier de 20 minutes par semaine que sur des heures classe entière, pendant 55 minutes.
Besoin d'un(e) AVS	L'élève a une AVS et tout le matériel nécessaire pour ce qui est saisi, des crayons ciseaux adaptés. Il y a un travail en amont de réalisé par la MDPH et la famille.

Fiche de synthèse : Entretien numéro 3			
Date	7 Février 2018	Durée	25 minutes
Contexte	<p>Professeur C</p> <p>Profil : Professeur d'enseignement général : Ancienneté dans l'éducation Nationale et l'établissement supérieure à 10 ans.</p> <p>Accueille cette année en classe un élève malvoyant en classe de BTS Tourisme et une élève ayant une déficience auditive en classe de Terminale STHR</p>		
Constat général de la part du professeur	Le professeur accueille cette année au lycée deux élèves en situation de handicap et ce sans formation préalable. Un PAP pour l'élève malvoyant a été clairement communiqué à l'équipe pédagogique en début d'année, en revanche aucune information ni PAP a été transmis pour l'élève mal entendante.		
Thème 1	<p>Les gestes d'aides vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :</p> <p>Dans quelle mesure avez-vous changé vos manières de faire les cours :</p>		
Adaptation aux besoins particulier de l'élève :	Le professeur s'assure que l'élève puisse toujours avoir accès au contenu et de le rendre actif en l'incluant même à des activités auxquelles sont handicap ne lui permet pas l'accès au contenu.		

Adaptation matérielle de la classe :	Pas d'adaptation spécifique si ce n'est que l'élève a son propre matériel.
Adaptation des consignes :	Le professeur apporte une attention à sa voix, à être proche de l'élève lors de la remise de consignes ou de messages oraux.
Supports et contenus d'apprentissage	<p>Pour l'élève aveugle, lors de la diffusion d'une vidéo qui n'est pas commentée, le professeur s'appuie sur les autres élèves, leur demandant de décrire pour l'élève mal voyant, ce dernier étant par la suite chargé d'en faire la synthèse</p> <p>Le professeur transforme ses documents et supports de cours sous format Word ou sur PDF de façon à ce que la machine puisse transcrire assez rapidement ces textes en braille pour l'élève.</p>
Évaluation adaptée aux besoins de l'élève :	<p>Pas d'épreuve orale au baccalauréat, pour l'élève mal entendante en épreuve d'espagnol.</p> <p>Concernant l'élève aveugle pas d'évaluation sur un sujet dont le support est une vidéo ou de photos en espagnol. En revanche à ce jour l'équipe pédagogique reste dans l'attente du rectorat pour l'organisation des épreuves de BTS en géographie ou en informatique.</p>
Thème 2	<p>La valorisation vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :</p> <p>Comment valorisez-vous l'élève durant vos cours ?</p>
Revalorisation et estime de l'élève	Le professeur ne fait pas de traitement spécifique, de différenciation, de valorisation spécifique due au handicap. En revanche il essaye de tirer parti des compétences et qualités de l'élève durant le cours comme réaliser un travail de synthèse de groupe.
Motivation de l'élève	Les deux élèves sont très motivés. En revanche le professeur est convaincu que dans le cas contraire il devrait certainement s'adapter.
Thème 3	Le professeur et l'élève en situation de handicap

	Quelles sont vos difficultés, vos besoins ? Quels moyens vous serez utiles pour améliorer cette situation ? Quelles préconisations pourraient être mis en place ou communiqués à l'équipe pédagogique pour améliorer cette situation ?
Relation avec le groupe classe	Les élèves sont très sensibles et sensibilisés au handicap. Ils démontrent un esprit de solidarité, d'entraide et n'hésitent pas à aider l'élève handicapé qui est très bien inséré. Il n'y a aucune discrimination, ni marginalisation.
Communication avec l'élève	Parfaitement communication avec les deux élèves et leurs familles respectives.
Adaptation aux besoins de l'élève	Quelques difficultés sur des travaux et supports spécifiques : Travaux sur internet, où l'autonomie de l'élève n'est pas possible. De fait le professeur dans le cas présent contourne cette problématique en faisant travailler les élèves en binôme.
Coordination	Il n'y a pas eu pour l'élève mal entendante de réunion préparatoire ou de diffusion d'un PAP.  En revanche pour l'étudiant mal voyant il y eu un protocole avec l'équipe pédagogique pilotée par l'établissement et l'inspection pour accueillir cet élève et faire en sorte que son accueil soit pour le mieux. Cette préparation a permis au professeur de l'aider à adapter ses cours.
Besoin d'une AVS	Dans sa matière le professeur peut se passer d'une AVS mais considère que dans d'autres disciplines la présence d'une AVS serait nécessaire
Besoin de formation	Les professeurs doivent être formés, préparés face à l'accueil d'élève en situation de handicap afin de s'adapter à l'élève.
Contraintes liées à la discipline enseignée	Dans certaines matières comme l'informatique ou la géographie, l'élève n'a pas accès à tous les contenus et cela peut poser des difficultés au niveau des examens à venir.

Fiche de synthèse : Entretien numéro 4			
Date	9 Février 2018	Durée	25 minutes
Contexte	<p>Professeur D</p> <p>Profil : Professeur d'enseignement professionnel : Ancienneté dans l'éducation Nationale et l'établissement supérieure à 10 ans.</p> <p>Accueille cette année en classe de CAP Service une élève ayant un handicap mental</p>		
Constat général de la part du professeur	<p>Professeur contractuel enseignant sur deux lycées. 9h de service et commercialisation à une classe de CAP et 9h de production culinaire à une classe de 2nde pro.</p>		
Thème 1	<p>Les gestes d'aides vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :</p> <p>Dans quelle mesure avez-vous changé vos manières de faire les cours :</p>		
Adaptation aux besoins particulier de l'élève :	<p>Il a dû apprendre à maîtriser le débit de son parler, d'articuler, de regarder l'élève et de prendre le temps de reformuler afin de s'assurer les consignes soient bien comprises.</p> <p>Dans la répartition des tâches il donne moins de travail à l'élève handicapée mais également aux autres élèves afin qu'ils puissent être disponibles pour aider l'élève handicapée si besoin par la suite.</p>		
Adaptation matérielle de la classe :	<p>Pas de besoin d'adaptation spécifique.</p>		
Adaptation des consignes :	<p>Consignes données face à l'élève. Le professeur s'accorde du temps au début, en milieu de séance et à la fin du service pour débriefer et faire le point avec ses élèves.</p>		

Supports et contenus d'apprentissage	Pas de difficultés rencontrées car le professeur n'enseigne qu'en travaux pratiques. Les élèves viennent avec un travail préparé à l'avance. Concernant l'élève handicapée, cette préparation de TP a été réalisée avec l'AVS et les documents remis en cours sont remplis avec l'aide de l'AVS
Évaluation adaptée aux besoins de l'élève :	Pas de besoin d'enseignement de sa matière d'adapter une grille d'évaluation.
Thème 2	La valorisation vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :  Comment valorisez-vous l'élève durant vos cours ?
Revalorisation et estime de l'élève	Le professeur estime que tous ses élèves ont besoin d'être valorisés. Il faut les accompagner et les féliciter individuellement.
Motivation de l'élève	L'élève est motivée. Le seul risque est qu'elle se démotive en raison de son manque de confiance. De ce fait le professeur l'aide à maintenir sa motivation en l'encourageant et à la félicitant régulièrement.
Thème 3	Le professeur et l'élève en situation de handicap  Quelles sont vos difficultés, vos besoins ? Quels moyens vous serez utiles pour améliorer cette situation ? Quelles préconisations pourraient être mis en place ou communiqués à l'équipe pédagogique pour améliorer cette situation ?
Relation avec le groupe classe	Le professeur ne rencontre pas de difficulté majeure, bien qu'il reconnaisse qu'il soit parfois obligé de gérer des moqueries de certains élèves.
Communication avec l'élève	Pas de difficulté majeure.
Adaptation aux besoins de l'élève	Pas de difficulté majeure.

Besoin d'un(e) AVS	L'aide de l'AVS est nécessaire pour aider l'élève dans ses gestes et l'écriture. Par ailleurs le professeur étant confronté à des problèmes de gestions de classe fille, il n'a pas toujours le temps de s'occuper de l'élève. Donc heureusement que l'AVS est présente.
-----------------------	---

### 2.2.3.2 L'analyse des relations des entretiens :

Selon Laurence Bardin (2009 p 273), l'analyse des co-occurrences est utile pour mettre en avant des préoccupations individuelles ou collectives. Il m'a semblé opportun de pouvoir mettre à profit la retranscription de ces entretiens. J'ai donc décidé d'utiliser la procédure d'Osgood citée par Laurence Bardin dans son ouvrage, l'Analyse de Contenu.

La démarche se décompose en plusieurs étapes :

Après avoir retranscrit la totalité des entretiens j'ai procédé pour les 4 entretiens à une analyse sémantique, consistant à un découpage du texte en unités de sens, en lien avec la grille de l'entretien et des réponses ou thèmes abordés.

Dans un second temps j'ai codé chaque unité de sens à une des 16 catégories en lien avec les 3 thèmes principaux de l'entretien :

- adaptation à l'élève et à son handicap : Codage de A1 à A7 ;
- valorisation, motivation de l'élève : Codage V1 et V2 ;
- difficultés, contraintes et limites pour le professeur à l'accueil d'un élève en situation de handicap en classe ordinaire. Codage de D1 à D7

Le relevé des éléments dans chaque unité de sens associé à son codage nous permet ainsi de réaliser une matrice de données brutes et ce toujours en lien avec la grille de l'entretien semi directif. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

**Figure F : Tableau des relevés des éléments et matrice de contingence selon Osgood**

Thème 1	Les gestes d'aides vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :				
	Dans quelle mesure avez-vous changé vos manières de faire les cours :				
	Codage	Professeur A	Professeur B	Professeur C	Professeur D
Adaptation aux besoins particulier de l'élève et de son handicap:	A1	3	18	5	5
Adaptation matérielle de la classe :	A2	5	5	2	2
Adaptation des consignes :	A3	3	3	2	5
Supports et contenus d'apprentissage	A4	2	5	4	5
Évaluation adaptée aux besoins de l'élève :	A5	5	4	4	4
Adaptation groupe classe	A6	8	5	7	5
Adaptation partenaire extérieurs	A7	4	6	3	0
Thème 2	La valorisation vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :				
	Comment valorisez-vous l'élève durant vos cours ?				
Revalorisation et estime de l'élève	V1	4	6	7	6
Motivation de l'élève	V2	3	5	1	3
Thème 3	Le professeur et l'élève en situation de handicap				
	Quelles sont vos difficultés, vos besoins ? Quels moyens vous serez utiles pour améliorer cette situation ? Quelles préconisations pourraient être mis en place ou communiqués à l'équipe pédagogique pour améliorer cette situation ?				
Relation groupe classe	D1	9	2	0	1
Communication élève-famille	D2	1	5	4	2
Communication équipe et direction	D3	3	0	3	5
Besoin d'une AVS	D4	3	0	2	6
Besoin de formation	D5	2	2	5	1
Supports non adaptés	D6	12	18	9	3
Manque d'expérience	D7	3	1	6	2

Une fois la consolidation des réponses des 4 entretiens réalisée, on peut établir en parallèle un tableau des fréquences d'apparition des éléments, permettant d'identifier les fréquences inférieures ou supérieures à la médiane de chaque unité de codage.

**Figure G : Tableau des fréquences d'apparition des éléments selon Osgood**

Thème 1	Les gestes d'aides vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :				
	Dans quelle mesure avez-vous changé vos manières de faire les cours :				
	Moyenne des occurrences	Professeur A	Professeur B	Professeur C	Professeur D
Adaptation aux besoins particulier de l'élève et de son handicap:	7,75	-	+	-	-
Adaptation matérielle de la classe :	3,5	+	+	-	-
Adaptation des consignes :	3,25	-	-	-	+
Supports et contenus d'apprentissage	4	-	+	+	+
Évaluation adaptée aux besoins de l'élève :	4,25	+	-	-	-
Adaptation groupe classe	6,25	+	-	+	-
Adaptation partenaire extérieurs	3,25	+	+	-	-
Thème 2	La valorisation vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :				
	Comment valorisez-vous l'élève durant vos cours ?				
Revalorisation et estime de l'élève	5,75	-	+	+	+
Motivation de l'élève	3	+	+	-	+
Thème 3	Le professeur et l'élève en situation de handicap				
	Quelles sont vos difficultés, vos besoins ? Quels moyens vous serez utiles pour améliorer cette situation ? Quelles préconisations pourraient être mis en place ou communiqués à l'équipe pédagogique pour améliorer cette situation ?				
Relation groupe classe	3	+	-	-	-
Communication élève - famille	3	-	+	+	-
Communication équipe et direction	2,75	+	-	+	+
Besoin d'une AVS	2,75	+	-	-	+
Besoin de formation	2,5	-	-	+	-
Supports non adaptés	10,5	+	+	-	-
Manque d'expérience	3	+	-	+	-

### **CHAPITRE 3 : DISCUSSION DES RÉSULTATS**

L'analyse des questionnaires des 46 répondants de l'échantillon défini a permis de conforter notre problématique de départ, sur la difficulté qu'ont les enseignants en classe ordinaire d'accueillir dans leur classe des élèves en situation de handicap.

En effet sur les 46 répondants :

- 26 enseignants soit 56% ont déjà accueilli dans leur classe un élève en situation de handicap ;
- la moitié des enseignants ayant déjà accueilli un élève ont fait face à des difficultés en matière d'inclusion ;
- seulement 2 enseignants sur les 26 concernés ont le sentiment d'être suffisamment formés pour accueillir ces élèves dans leur classe.

L'analyse des 4 entretiens semi-directifs nous a permis de constater que les 4 enseignants ayant collaboré à notre étude de terrain, font preuve de bienveillance et d'empathie à l'égard de l'élève en situation de handicap. Ils sont sensibles aux thèmes du handicap et de l'inclusion qu'ils aient ou pas une expérience ou un besoin de formation sur ce sujet.

Concernant la première thématique relative aux changements de postures du professeur à l'accueil d'un élève en situation de handicap, on note que les 4 enseignants ont conscience de la nécessité d'adapter leur posture aux besoins particuliers de l'élève. Ils s'efforcent de maîtriser le débit de leur voix, s'assurent de la bonne compréhension des consignes écrites et orales et adaptent leur cours à la typologie du handicap de l'élève afin que ce dernier ait la possibilité d'être inclus au cours et à son contenu.

Les contenus et leurs supports sont également adaptés : transcrits en braille pour l'élève aveugle, imprimés en caractère Arial et à une taille supérieure à 12 pour les élèves souffrant de DYS par exemple. Les professeurs font preuve de vigilance et s'adaptent à ces contraintes, en préparant leur cours à l'avance, en les communiquant également aux familles et aux élèves sur l'ENT du lycée ou par courriel. Cela nécessite une bonne communication avec l'élève, les familles et que l'élève soit motivé à préparer ses cours à l'avance.

On note également que les professeurs ont plus de facilité à adapter leur posture et leur contenu de cours, dès lors que le handicap a été reconnu, identifié et qu'un projet d'accompagnement personnalisé pour l'élève a été défini.

Ils essaient autant que possible dans leur quotidien de contourner le handicap de l'élève en prenant soin d'adapter leur contenu et support d'apprentissage, ou en s'aidant des autres élèves :

Les professeurs s'appuient régulièrement du groupe classe pour favoriser l'inclusion de l'élève dans la classe, en faisant régulièrement appel à la classe pour la reformulation de consignes ou de travaux de groupe, en binôme par exemple ou en adaptant des missions spécifiques à certains élèves afin qu'ils soient en mesure d'apporter un soutien à l'élève handicapé comme le précisent les professeurs C et D dans les entretiens.

Dans le cas de l'élève aveugle, les élèves décrivent les supports visuels, et ce dernier est en charge d'en assurer la synthèse. Dans le cas de l'élève en situation de handicap mental, un élève valide l'assiste dans la finalisation de la mise en place du restaurant par exemple.

On constate que les élèves ont été sensibilisés au handicap au lycée par leur professeur principal. Leur bienveillance à l'égard de l'élève handicapé simplifie grandement le travail et la posture du professeur et ce pour des niveaux de classe très différents : CAP – Bac STHR ou BTS. Cependant il convient de ne pas en faire une généralité, le lycée dans lequel l'étude a été réalisée reste un établissement scolaire qui est peu confronté à des problématiques de gestion d'élèves difficiles.

Concernant la problématique liée à l'évaluation de l'élève en classe, on note que certains protocoles ne sont pas adaptés en fonction du type de handicap. Si le tiers temps ou la réduction d'un exercice semble facile à prime abord à mettre en place, les commentaires de nos enseignants démontrent qu'en réalité cela est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Comment lors d'une évaluation peut-on accorder un tiers temps, sachant que l'élève et / ou le professeur a/ ont un autre cours par la suite. La facilité est donc de réduire d'un tiers l'épreuve pour ces élèves. Dans certaines matières comme l'informatique ou la géographie, des exercices spécifiques sont incompatibles à un handicap visuel comme des recherches sur internet ou une retranscription d'une carte touristique par exemple. Il en est de même pour un élève ayant une déficience auditive dans le cas de disciplines linguistiques par exemple où la compréhension orale ne peut être retranscrite à l'écrit.

Les protocoles d'évaluation ou d'adaptation concernant les épreuves du baccalauréat ou du BTS ne semblent non plus être totalement adaptés au handicap de l'élève. Les professeurs A et C n'ont toujours pas reçu de directives officielles concernant les épreuves du BTS pour leur élève malvoyant. Il est vrai qu'apparemment ce serait une première en France. Concernant l'élève ayant une déficience auditive le protocole bien qu'existant est finalement défavorable à l'élève, cette dernière n'étant évaluée que sur des travaux écrits, alors qu'elle aurait pu également participer à une des deux épreuves orales.

Au niveau de la deuxième thématique concernant la valorisation et la motivation de l'élève en situation de handicap, le constat est assez unanime de la part des enseignants consultés. La majorité d'entre eux considèrent qu'ils ne ressentent pas le besoin ou n'estiment pas avoir la nécessité à motiver ou à valoriser particulièrement l'élève handicapé ; ne voulant pas d'une part stigmatiser le handicap ou porter plus d'attention à cet élève qu'au reste de la classe. Mais il est certain que cette problématique est limitée du fait de la bonne volonté et la motivation de ces élèves en situation de handicap et du bon état d'esprit de la part de leurs camarades de classes.

Cependant le professeur B, souhaiterait à l'avenir trouver des moyens pour mieux valoriser le travail ou les efforts de l'élève, cependant ce thème reste fortement lié au type de handicap et aux missions, travaux que le professeur puisse confier à l'élève. Dans le cas de notre élève trisomique, le professeur B aimerait être en mesure de trouver des moyens adaptés au handicap de l'élève pour mieux la valoriser dans son cours, qu'il estime insuffisants à ce jour.

Le dernier thème nous permet de synthétiser les difficultés ou contraintes rencontrées par ces professeurs face à l'accueil de ces élèves en classe ordinaire.

Les 4 enseignants reconnaissent que la présence d'un(e) AVS est incontournable, permettant à l'enseignant de limiter son attention à l'égard de l'élève handicapé et de ce fait assurer une équité vis-à-vis des autres élèves. Lorsque l'élève n'a pas d'AVS, ce qui est le cas dans le cas de l'élève aveugle ou d'un élève dont les démarches administratives n'ont pas été réalisées comme le mentionne le professeur D, cela peut poser des problèmes d'animation et de gestion de classe, le professeur ou les élèves valide devant se substituer à ce manque de soutien.

Dans la même lignée, ils reconnaissent que la mise en place d'un PAP est incontournable pour la réussite de l'accueil et de l'inclusion de l'élève en classe. Cela nécessite des réunions de travail avec l'équipe pédagogique, les familles et les partenaires sociaux. Cependant notre étude démontre que certains élèves ne sont pas identifiés et ne bénéficient pas de ces soutiens.

## **Conclusion de la deuxième partie**

À la synthèse de notre étude de terrain, on note que chaque professeur essaye d'inclure dans les meilleures conditions l'élève handicapé toutefois avec plus ou moins de difficulté. Dans notre étude les moyens matériels dans le cas d'un handicap visuel ou auditif semblent déficitaires pour accompagner ces élèves, mais également pour faciliter le travail des professeurs.

On se rend compte que finalement même les deux enseignants qui avaient mentionné au cours de notre questionnaire exploratoire ne pas avoir de difficulté à enseigner face à un élève en situation de handicap ont reconnu au cours des entretiens le contraire. On remarque que tous les enseignants sont confrontés à des difficultés qu'ils soient expérimentés ou pas, et qu'ils aient déjà enseigné ou pas face à un élève en situation de handicap.

On constate qu'il n'y a pas de vérité établie. Les difficultés rencontrées par l'enseignant varient selon la typologie du handicap ou de la matière enseignée et ce dans l'adaptation des supports ou des critères d'évaluation. C'est ce que nous démontre la Figure G : Tableau des fréquences d'apparition des éléments selon Osgood en page 51.

Il n'y a pas de solution ou méthode type pour accueillir l'élève en situation de handicap. Comme le mentionne le professeur B, pourtant expérimenté et formé à l'accueil de ces élèves, « les difficultés de communication vont dépendre du handicap ».

Les enseignants interrogés sont conscients de la nécessité d'adapter leur posture et leur pédagogie à l'égard de l'élève. En effet l'adaptation de consignes en classe, des activités, des supports et des contenus d'apprentissage en fonction de la typologie du handicap permettent et favorisent l'inclusion.

Les professeurs sont également convaincus qu'ils vont être de plus en plus confrontés à l'accueil d'élèves en situation de handicap, mais s'estiment souvent peu formés ou préparés à cette situation. Certains regrettent de n'apprendre l'accueil d'un élève handicapé que le jour de la pré-rentrée. Parfois le manque de soutien de l'équipe de direction ou de cohésion de l'équipe pédagogique ne facilite pas l'accueil des élèves et les craintes sur les compétences qu'ont les enseignants à gérer cette situation sur l'année scolaire. Ces enseignants souhaiteraient à l'avenir que des propositions ou préconisations soit établies afin de les accompagner dans l'inclusion de ces élèves au sein de leurs classes respectives.

### **PARTIE 3 – MISE EN SITUATION ET PRÉCONISATIONS**

## **Introduction**

La revue de littérature et l'étude de terrain nous permettent désormais d'être en mesure de lister en toute humilité quelques conseils à l'égard d'un enseignant exerçant face à l'élève en situation de handicap et de répondre ainsi à la question de départ du thème de nos travaux :

Comment les enseignants en lycée hôtelier adaptent-ils leur enseignement dans le cadre de l'inclusion d'élèves en situation de handicap ?

Dans un premier, nous essaierons d'établir des préconisations d'ordre général, communes à tout type de handicap.

Dans un second temps nous essaierons d'affiner ces préconisations aux quatre grandes familles de handicap, visuel, auditif, mental et moteur bien que ce dernier n'ait pas été abordé dans notre étude de terrain.

## CHAPITRE 1 : PRÉCONISATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL :

La lecture de notre revue de littérature, l'analyse des entretiens réalisés nous permettent en effet de mettre en relation un certain nombre de préconisations communes à notre problématique.

### 1.1. Respecter les normes d'accessibilité :

Cela peut paraître simpliste de commencer par cette thématique mais elle est primordiale :

Pour débuter il convient de rappeler la définition donnée par la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées :

« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant les discordances entre leurs capacités, leurs besoins et leurs souhaits, d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement, d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre d'éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres ».

À ce titre, la loi 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose aux institutions le droit à l'accessibilité, à la compensation et à l'autonomie.

Bien entendu, l'idéal serait de rendre accessible la totalité de l'établissement. Pour un établissement construit après 2015, cette problématique ne se pose pas, en raison de la réglementation de l'accessibilité des établissements recevant du public.<sup>23</sup>

En revanche pour les établissements anciens, la mise aux normes coûte cher, parfois difficile à réaliser et pour un bénéfice minime dans le cas de notre lycée.

---

<sup>23</sup> Le texte fondateur de l'accessibilité EFP est la loi de février 2005 sur l'égalité de chances qui établit que tous les établissements recevant du public à se rendre accessible au 1er janvier 2015. Que ce soient des bâtiments neufs ou anciens, que ce soient des EFP de 1ère, de 2ème, de 3ème, de 4ème ou 5ème catégorie tous doivent se mettre aux normes.

Alors, plutôt que d'envisager l'accessibilité comme une mise aux normes de chaque mètre carré, il convient d'analyser les besoins des élèves et du personnel afin de raisonner par fonctions :

- l'entrée du site et des différents bâtiments ;
- au moins une salle de classe par niveau scolaire ;
- au moins un poste de travail en salle de restaurant et de cuisine d'initiation ;
- au moins un sanitaire ;
- la cour de récréation (au moins une partie) ;
- la cafétéria ;
- les installations sportives ;
- le centre de documentation et d'information ;
- l'infirmerie ;
- la vie scolaire et les services administratifs ;
- l'internat ...

Voici un aperçu des règles à suivre et de solutions permettant d'être en conformité avec la réglementation accessibilité ERP<sup>24</sup>

Pour les abords du bâtiment :

- accueil d'un ERP accessible aux malvoyants grâce au guidage podotactile ;
- rampes d'accès PMR<sup>25</sup> (Personnes à Mobilité Réduite) ;
- vitrophanie ;
- balise sonore.

---

<sup>24</sup> ERP : établissement Recevant du Public

<sup>25</sup> PMR : Personnes à Mobilité Réduite

Pour l'accueil des élèves :

- boucle magnétique d'accueil ;
- guidage podotactile (repérage du point d'accueil) ;
- signalétique adaptée (braille, etc.).

Pour la sécurisation des escaliers :

- bande d'éveil de vigilance ;
- clou podotactile ;
- nez de marche ;
- contremarche.

Pour les salles de classe :

- système d'amplification auditive intégré ;
- systèmes sans fil, (etc.) ;
- vidéo projecteur ;
- connexion WIFI ou internet accessible.

Cette mise en conformité doit permettre d'ouvrir l'espace public à tous et notamment aux personnes en situation de handicap qu'elles soient malvoyantes ou aveugles, malentendantes ou sourdes, à mobilité réduite, ou souffrant d'un handicap mental, cognitif ou psychiques en facilitant :

- leurs déplacements dans la mesure où elles ne rencontrent pas d'obstacles (ex : marches, seuils de porte...) ;
- leur autonomie dans la structure est facilitée par la présence de barres d'appui, de portes suffisamment larges, d'aires de rotation, de plans d'accès inclinés, etc.

Bien que cette responsabilité ne soit pas du ressort du professeur, il est important d'avoir connaissance de l'importance de ces règles d'accessibilités, incontournables dans l'accueil d'un élève en situation de handicap.

## 1.2. L'accompagnement *du professeur* :

Au cours de nos entretiens, nous avons pu constater que les 4 professeurs interrogés ont des appréhensions et se posent de nombreuses questions d'ordre pratique à l'accueil de l'élève en situation de handicap. Comme le précise Karine Faramond, (2008 page 151), il est important que l'enseignant soit écouté et que l'on accueille ses appréhensions qu'on réponde à ses interrogations et qu'on lui donne des conseils pratiques en début d'année mais également tout au long de l'année scolaire. Ces questionnements peuvent concerner dans le cadre d'un lycée hôtelier les échanges de documents, l'évaluation, les visites de stages, l'adaptation des cours et des documents de travail...

Cela est d'autant plus important lorsque le professeur est confronté à cette situation pour la première fois que ce soit dans l'accueil d'un élève ou d'un type de handicap, et qu'il n'y a pas d'AVS pour assurer l'intégration de l'élève.

## 1.3. Accueillir l'élève et sa famille

Les professeurs interrogés nous ont démontré l'importance des relations parents - élèves et professeurs, facteur indispensable dans la réussite de l'inclusion de l'élève. Elle doit être réalisée avant la pré rentrée mais également être assurée durant l'année scolaire par l'envoi de cours ou de supports permettant ainsi aux parents et aux élèves de préparer en amont les séquences de cours et de favoriser leur réussite.

Éric Plaisance (2009, page 37) reconnaît que le dialogue entre le lycée et la famille favorise la construction d'un espace de coéducation permettant à l'élève d'acquérir les compétences et les connaissances prévues par les programmes officiels et à l'enfant de s'épanouir.

N'oublions pas que ce sont les parents qui connaissent le mieux leur enfant et qui sont en mesure de conseiller, aider le professeur dans l'adaptation des outils et des méthodes pédagogiques que l'enseignant pourra mettre en application. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'enseignant est confronté pour la première fois à la présence d'un enfant présentant des déficiences.

## 1.4. *Répondre aux interrogations des élèves* :

Comme nous l'a mentionné le professeur C, il est primordial qu'en début d'année scolaire le professeur principal informe l'ensemble de la classe de l'accueil d'un élève et des spécificités et adaptations qui seront mises en place avant l'accueil de l'élève :

Organisation matérielle de la classe, des consignes spécifiques, des critères d'évaluation adaptés à la déficience de l'élève.

Il est important de répondre aux interrogations des élèves concernant la venue de ce jeune dans leur classe. Karine Faramond (2008 page 151), retient que cette situation peut être nouvelle pour l'enseignant mais elle également nouvelle pour une majorité des élèves. Il est donc important que le professeur principal ou un membre de l'équipe pédagogique familier au handicap soit en mesure de répondre aux questions du groupe classe. Pourquoi vient-il au lycée ? Va-t-il être capable de suivre les cours ? Va-t-il être en mesure de faire les mêmes exercices ? etc...

Il est également primordial de présenter l'élève en situation de handicap à l'ensemble de la classe dès les premiers cours ou jour de classe afin de faciliter son accueil.

Karine Faramond (2008 page 151) insiste également sur le fait que le groupe classe doit avoir des informations de la part de ses enseignants avant d'accueillir le jeune, mais il n'est pas nécessaire qu'elles soient trop détaillées.

« Les CLIS<sup>26</sup> et les ULIS se multiplient en primaire et collège, les lycéens ont souvent rencontré au cours de leur scolarité des élèves « différents ».

### **1.5. Adapter sa pédagogie, les outils et les supports :**

Tous les enseignants interrogés nous ont confirmé l'importance de la nécessité d'adapter les outils et les supports d'apprentissage et ce en fonction de la typologie du handicap et de la matière enseignée. Nous essaierons de détailler ce point dans le chapitre deux en fonction du handicap.

Cependant nous pouvons relever quelques généralités :

Quand le travail demandé à l'élève est identique à celui de la classe, les consignes doivent être adaptées, par des phrases simples, face à l'élève et l'enseignant doit s'assurer en reformulant de la bonne compréhension de l'exercice à réaliser.

On constate que les élèves en situation de handicap cités dans nos entretiens sont à l'aise dans leurs rapports avec les autres élèves. Cela permet aux professeurs de s'appuyer du groupe classe pour aider l'élève déficient et contourner ainsi son handicap, par la création de binôme, des travaux différenciés... Cette démarche a le mérite de permettre de responsabiliser le groupe classe mais également de valoriser l'élève handicapé et les autres élèves. Tous les professeurs interrogés insistent sur la nécessité de prendre en compte les besoins éducatifs de l'élève en situation de handicap sans l'isoler de ses pairs qui ont aussi leurs propres besoins.

---

26 CLIS: Classe d'Intégration Scolaire

Il convient donc également d'avoir à l'esprit que dans les cas où ces adaptations pédagogiques conduisent l'enseignant à l'individualisation de certains apprentissages, le défi consiste à ne jamais isoler l'élève de ses pairs, de stigmatiser son handicap, de faire un traitement spécifique, de différenciation, de valorisation distinctive due à son handicap. En revanche comme le précise le professeur C il est important de tirer parti des compétences et qualités de l'élève durant le cours en élaborant des dispositifs pédagogiques de mise en relation des élèves entre eux (tutorat, travaux de binômes, entre- aide instituée, répartition des tâches en fonction des compétences de chaque élève ...). Cela favorise également l'intégration de l'élève déficient et stimule l'ensemble de la classe, par une ouverture d'esprit, qui favorise ainsi la progression de tous les élèves.

Il est aussi nécessaire que l'enseignant connaisse le niveau de l'élève, sa pathologie afin d'être en mesure d'adapter sa posture, les exercices au rythme de travail de l'élève comme nous l'ont mentionné les professeurs B et D.

C'est également en adaptant sa pédagogie que l'enseignant pourra compenser les éventuelles difficultés d'apprentissage de l'élève, lui rendre accessible le savoir et l'accompagner vers plus d'autonomie. Carole Faure-Brac (2012 page 66) nous précise qu'une pédagogie différenciée portant sur les moyens et les cheminements adaptés permet à tous les élèves d'atteindre les mêmes objectifs.

Les professeurs A et B ont choisi la pédagogie par la classe inversée, en faisant parvenir à l'élève les cours en amont facilite également son intégration, une meilleure compréhension et acquisition des savoirs, l'élève ayant la possibilité de préparer le cours avec ses parents à son domicile et à son rythme.

#### 1.6. **Sensibiliser et former les enseignants**

L'ensemble des enseignants interrogés bien que sensibles au handicap, déplorent un manque de formation.

Éric Plaisance (2009 page 29) nous rappelle que les conditions de scolarisation ne peuvent être satisfaisantes pour les élèves handicapés qu'à condition que des transformations culturelles soient réalisées. Pour que les personnes handicapées aient leur place dans notre société, il faut qu'elles soient intégrées dans les missions de l'école. L'intégration d'un élève handicapé dans sa classe n'est pas l'affaire que de spécialistes mais de tous les formateurs et enseignants.

« Une personne handicapée sera insérée, participera à la vie sociale, sera employable si elle a été scolarisée et formée dans le cadre d'un parcours dans lequel tous les acteurs concernés auront pris leur place ».

Éric Plaisance (2009 page 36) insiste pour que les formations dispensées par les ESPE<sup>27</sup> consolident la formation en terme politique, philosophique et éthique, permettant ainsi à l'enseignant de s'approprier un concept d'intégration dans le contexte d'une école inclusive au profit de tous. En effet :

« accroître la compétence des enseignants dans la perspective des élèves handicapés, c'est d'abord leur donner les moyens d'une différenciation pédagogique effective et utile pour tous les élèves ».

Thierry Troncin (2011 page 123) souhaiterait également que les formations masterisées des ESPE prennent conscience des diversités dans les dispositifs de formation initiale, continue ou spécialisée des (futurs) enseignants du 1er et du 2nd degrés.

Conscient que les contenus d'enseignement et les modalités d'évaluation peuvent différer eu égard à la multiplicité des situations professionnelles rencontrées (de l'étudiant en première année de master d'enseignement à l'enseignant titulaire inscrit dans une formation spécialisée), Thierry Troncin propose des actions pouvant s'articuler autour de quatre piliers :

- « une sensibilisation systématique aux diversités (les territoires, les écoles, les classes, les élèves...) ;
- une formation primaire à la diversité attendue en milieu ordinaire;
- une formation secondaire à la diversité attendue et inattendue en milieu ordinaire/ et spécialisé ;
- une formation spécialisée permettant une posture et une analyse des gestes professionnels spécialisés plus approfondies (Capa-SH 21 et 2CA-SH 22<sup>28</sup>) ».

Il est en effet important de sensibiliser les étudiants qui se destinent aux métiers de l'éducation et plus particulièrement lorsqu'ils sont inscrits en master professionnel sur les élèves en situation de handicap, à besoins éducatifs particuliers et ce particulièrement en cours de culture et didactique disciplinaire. Ils seront ainsi en mesure d'identifier, de comprendre les différences et les besoins des élèves et d'adapter ainsi leur pédagogie, posture en classe, et support de cours de façon précise et pertinente.

---

<sup>27</sup> ESPE : École Supérieure du Professeur et de l'Enseignement

<sup>28</sup> Certificat d'Aptitude Pédagogique aux Pratiques de l'Éducation Inclusive

Ces dispositifs de formations comme le précise Thierry Troncin (2011 page 130) « centrés sur la réflexivité, la déconstruction et la reconstruction des savoirs d'expérience individuels et collectifs » doivent préparer les futurs enseignants à s'adapter à cette réalité, leur permettant ainsi dans leur quotidien d'être capable d'agir efficacement dans des situations qui peuvent être complexes voire stressantes pour un jeune professeur.

L'enseignant sera capable de comprendre et d'adapter sa pédagogie aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Catherine De Arango, (2014, page 158) nous rappelle également qu'il est important que chaque enseignant face à un élève en situation de handicap soit informé sur les troubles ou la pathologie de l'enfant. Le professeur connaissant ainsi les réactions et le comportement de l'enfant est en mesure de pouvoir mieux l'aider.

Carole Faure-Brac, (2012 page 65) partage le même avis. En effet les enseignants doivent comprendre sa singularité notamment en ce qui concerne son fonctionnement cognitif le permettant ainsi de s'adapter aux besoins de l'élève.

« Ces éléments de connaissances peuvent leur servir d'appui pour concevoir des adaptations pédagogiques correspondant aux besoins de l'élève ».

Au cours de cette année scolaire, particulièrement au premier trimestre, je me suis rendu compte des préjugés qu'avaient certains enseignants sur la représentation du handicap, estimant que ces élèves n'ont leur place que dans des structures spécialisées et de stigmatiser ainsi les élèves qui les fréquentent. Ces préjugés sont en partie liés au manque de formation ou de sensibilisation de ces enseignants, et de leur crainte de se retrouver faute d'expérience en danger ou difficulté face à ces élèves.

De ce fait il est important que ces enseignants soient en mesure d'accueillir dans leur classe ces élèves dans les meilleures conditions et plus particulièrement les élèves arrivant d'une classe spécialisée et qui se retrouvent scolarisés dans une classe ordinaire. Philippe Mazereau (2009 page 28) insiste sur le fait que le professeur se doit dans un premier temps de sécuriser l'élève, d'instaurer un climat de confiance et d'avoir une attitude bienveillante. L'élève ayant un besoin de sécurité affective. Une fois ce cadre sécurisant mis en place, le professeur pourra adapter son apprentissage aux besoins de l'élève, et favoriser son inclusion et réussite scolaire.

Sans prise de conscience et sensibilisation de la part des enseignants grâce à une formation adaptée au handicap, le risque est de voir se maintenir ces préjugés. Les élèves handicapés devant être scolarisés en établissement spécialisés ou lorsque l'élève est scolarisé en milieu ordinaire, l'enseignant se borne à ne pas modifier ses pratiques, laissant le soin aux auxiliaires de vie scolaire la mission d'inclusion de l'élève.

### **1.7. Promouvoir le travail en équipe et le partenariat :**

Au cours de nos entretiens, nous avons pu constater l'importance du travail d'équipe réalisé en amont de l'accueil de l'élève malvoyant mais également au cours de son année scolaire. Il en est de même avec la jeune élève trisomique avec le travail réalisé par la MDPH<sup>29</sup> et la famille pour l'achat de matériaux spécifiques et adaptés.

Les professeurs ont rappelé l'importance des réunions préparatoires entre l'équipe pédagogique, les différents partenaires sociaux, la MDPH, les instituts spécialisés permettant la réalisation d'un PAP<sup>30</sup>, la sensibilisation des professeurs au handicap de l'élève, facilitant l'inclusion de l'élève en adaptant consignes, supports et contenus d'apprentissage, et évaluation.

Les professeurs A et C ont rappelé l'importance du partenariat avec l'institut spécialisé ayant accueilli l'élève malvoyant dans le cadre de travaux de transcription des supports de cours.

Tous les professeurs reconnaissent également l'importance des relations avec l'élève handicapé et sa famille dans l'envoi de cours, de supports pédagogiques en amont des séquences favorisant ainsi l'intégration de l'élève en classe et sa réussite scolaire.

Éric Plaisance (2009 page 30) nous rappelle également l'importance de promouvoir, de développer la culture de coopération, le travail en équipe et le partenariat.

« La qualité et l'efficacité de l'aide individualisée sont liées à l'organisation du cadre pédagogique dans la classe et l'établissement scolaire, nécessitant une organisation conçue en commun par l'équipe éducative et le projet collectif de l'établissement. »

29 MDPH : Maison départementale des personnes handicapées  
30 PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

## **CHAPITRE 2 : PRÉCONISATIONS PAR GRANDE FAMILLE D'HANDICAP :**

Nous n'avons pas la prétention dans ce chapitre de réaliser un guide permettant à l'enseignant d'adapter sa posture et sa pédagogie à l'élève déficient selon son handicap.

Premièrement comme nous avons pu nous en rendre compte au cours de nos entretiens, il n'y a pas de vérité établie concernant la pédagogie à adapter selon le handicap, d'autant plus qu'elle sera différente selon la discipline enseignée et le type et le degré de handicap de l'élève. Dans le cas de l'élève malvoyant, le professeur de géographie n'a pas les mêmes contraintes et difficultés d'adapter ses supports et contenus que le professeur de langues par exemple.

Deuxièmement parce que le site d'Eduscol<sup>31</sup> propose également des guides spécifiques pour accompagner le développement de la scolarisation des élèves handicapés, des guides pratiques à l'usage des enseignants qui ont été élaborés par l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), à la demande et en liaison avec la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO).

Toutefois nous allons essayer grâce aux synthèses des entretiens semi directifs réalisés et de la lecture des guides spécifiques précédemment mentionnés d'établir quelques règles de bonnes pratiques pour un jeune enseignant qui serait confronté à l'accueil d'un élève en situation de handicap en classe ordinaire et ce par grande famille de handicap. Nous avons choisi afin de simplifier la lecture, d'organiser de façon arbitraire pour chaque famille des préconisations sous 4 thématiques principales et ce en lien avec notre grille d'entretien.

- le cadre de travail et l'adaptation matérielle de la classe ;
- la posture de l'enseignant et l'adaptation des consignes à l'élève déficient ;
- l'adaptation des supports et des contenus ;
- l'adaptation des évaluations.

31 Eduscol. Ressources pour scolariser les élèves handicapés. [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/xiBygU>. (Consulté le 3-3-2018).

## 2.1. **Handicap visuel**

Les synthèses des entretiens semi directifs des professeurs A et C dans le cas présent nous ont été précieuses pour être en mesure d'établir ces préconisations.

### 2.1.1 Cadre de travail et adaptation matérielle :

Il est nécessaire avant la rentrée scolaire de faire découvrir à l'élève le lycée, afin qu'il puisse mémoriser et localiser l'accès aux salles de classes, les couloirs, la cour, les toilettes, la cafétéria... et l'organisation de la classe : position du bureau, du tableau, des tables...

Durant l'année scolaire il faut veiller et prévenir de tout obstacles : cartables ou élèves au sol par exemple dans les couloirs entre deux cours.

L'emplacement de l'élève dans la classe doit être le plus près possible du tableau, mais non à l'écart de ses pairs.

Il faut veiller à prévoir un espace de travail et de rangement suffisant car si l'élève a une machine braille et utilise des documents brailles cela demande beaucoup de place.

Ces élèves compensant leur handicap par l'audition : il est impératif de créer et faire comprendre au groupe classe qu'une ambiance calme est nécessaire et que des règles de vie de classe soient établies afin d'éviter les brouhahas ou respecter le temps de parole de chacun par exemple.

### 2.1.2 Posture de l'enseignant et adaptation des consignes :

L'enseignant doit être en mesure d'identifier les capacités de l'élève : par exemple le fait qu'un déficient visuel aura une attention et une mémoire auditive plus développées et des aptitudes de communication orale.

Le professeur devra être attentif à oraliser au maximum, en utilisant un vocabulaire précis tout en étant vigilant du comportement de l'élève qui pourrait montrer des signes de désintérêt.

L'enseignant doit également s'efforcer de parler distinctement avec une voix assez soutenue, de prendre le temps nécessaire pour décrire ou faire décrire par un autre élève par exemple dans le cas d'un cours de géographie, une carte touristique et de faire participer oralement l'élève.

Il est également nécessaire que l'enseignant prenne en compte les difficultés d'orthographe ou la lenteur d'écriture de l'élève.

### 2.1.3 L'adaptation des supports et des contenus

Le professeur doit faire en sorte d'adapter son cours et les spécificités de la discipline (dans le cas de la géographie touristique) à l'handicap visuel de l'élève, en essayant de ne pas montrer trop de photographies puisque l'élève ne les distingue absolument pas.

Pour l'écrit le professeur s'adresse au service de transcription pour transcrire en braille les éléments importants à retenir du cours, des documents de deux, trois ou quatre pages, donc les sujets de contrôle, et les supports des travaux dirigés. Le professeur demande également au transcripteur de réaliser une courte description des photographies qui illustrent les documents ou supports de cours.

Lorsqu'une vidéo est utilisée et qu'elle n'est pas commentée, il est nécessaire de faire appel aux autres élèves, en leur demandant de décrire pour l'élève mal voyant.

Dans le cas où l'élève est équipé d'une machine ou ordinateur à braille, le professeur doit sauvegarder ses documents et supports de cours sous format Word ou sur PDF de façon à ce que la machine puisse transcrire assez rapidement ces textes en braille pour l'élève.

Comme nous l'a décrit le professeur C, en fonction des exercices, on peut contourner la déficience par le travail en binôme.

Le professeur A nous conseille de communiquer avant la séance avec l'élève par l'envoi de documents ou supports de cours transcrits afin que l'élève soit en mesure d'anticiper la leçon ou le thème du cours suivant.

### 2.1.4 Adaptation de l'évaluation

Dans le cadre de notre étude, dans la discipline du cours de géographie touristique, l'élève fait les mêmes évaluations hormis la réalisation d'un croquis, car à ce jour il n'y a aucun outil qui existe pour les non-voyants.

Concernant les langues vivantes, l'élève ne sera pas en mesure d'être évalué sur un sujet dont le support est une vidéo ou de photos.

Les plans d'accompagnement personnels et la loi de 2005 prévoient également la prise en compte d'un tiers temps supplémentaire ou de la réduction d'un tiers de l'évaluation.

## 2.2. Handicap auditif

Dans ce chapitre nous n'établirons des préconisations que pour un élève ayant une déficience auditive ou mal entendant. Les besoins et les moyens à mettre en œuvre sont spécifiques à chaque type de situation rencontrée (sourds, devenus sourds, malentendants).

De plus enseigner face à un élève atteint de surdit  totale obligera l'enseignant   ma triser la langue des signes fran aises (LSF) ou d'avoir la pr sence d'un interpr te aux c t s de l' l ve. Pour ce sujet nous ne pouvons que recommander   l'enseignant de consulter le site d'Eduscol et de t l charger le guide pour les enseignants qui accueillent un  l ve pr sentant une d ficience auditive.<sup>32</sup>

Comme discut  en introduction, il est  galement tr s difficile d' tablir des pr conisations d'ordre g n ral car les niveaux de surdit  diff rent d'un  l ve   l'autre. Nous avons pu le constater au travers des commentaires du professeur C ayant un  l ve malentendant et dont le niveau de surdit  s'accro t. Dans un premier temps, il importe que l'enseignant soit en mesure d'identifier le type de d ficience auditive et les moyens   mettre en place pour y pallier.

### 2.2.1 Cadre de travail et adaptation mat rielle

Les enfants sourds ou d ficients auditifs sont appareill s de proth ses auditives :

Les appareils classiques qui se portent derri re ou dans l'oreille. Les sons sont amplifi s et filtr s sur les fr quences importantes de la voix humaine

Les proth ses par implant cochl aire qui consistent   introduire dans l'oreille interne des  lectrodes recevant leurs impulsions d'un microprocesseur port  en externe.

Les syst mes d'amplification ne peuvent cependant  tre pleinement satisfaisants. Le professeur devra  tre vigilant et veiller   ce que l' l ve puisse b n ficier compl mentairement de la lecture labiale.<sup>33</sup> Ceci demande aux professeurs d' tre particuli rement attentifs   parler en face et   faire un effort d'articulation et de rythme de parole.

<sup>32</sup> Guide pour les enseignants qui accueillent un  l ve pr sentant une d ficience auditive. Minist re de l'Education nationale, Paris, 2001. Il pr sente les caract ristiques de l'audition et de la d ficience auditive et aborde les th mes de la communication de l' l ve sourd de l' ducation et de la lecture labiale, de la lecture sur les l vres, de l'adaptation technique et p dagogique et didactiques. [En ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/kpg1hY>. (Consult  le 4-3-2018).

<sup>33</sup> Les personnes sourdes et malentendantes re oivent la parole de mani re incompl te ou d form e. La lecture sur les l vres, ou lecture labiale, permet d'am liorer significativement la perception du langage.

Cet exercice demande également à l'élève beaucoup de résistance : il ne faut pas perdre un mot de l'enseignant et donc cela suppose que l'élève ne doit jamais le perdre du regard. Cet effort constant de compréhension et de suppléance va lui demander une très grande faculté d'attention et de concentration, et un risque de fatigabilité et des variations dans ses capacités de compréhension.

Concernant la place de l'élève dans la classe, bien qu'il n'y ait pas de règle absolue le guide de l'enseignant préconise de placer l'élève au deuxième rang, si possible le dos à la lumière. Ce positionnement sera idéal pour permettre à l'élève de voir le visage de l'enseignant, le tableau dans sa totalité mais également les réactions des autres élèves.

Il est également important de s'assurer que la classe soit bien éclairée, qu'elle dispose d'un grand tableau, visible et qui ne luit pas.

Le professeur B nous a également rappelé sur l'importance du calme qui doit être respecté par les autres élèves, car les bruits de fond divers sont très amplifiés par les prothèses auditives et de ce fait gêner l'élève déficient.

### 2.2.2 Posture de l'enseignant et adaptation des consignes

L'enseignant doit être très attentif et vigilant dans sa posture. Afin de faciliter la lecture labiale pour l'élève handicapé et faciliter ainsi la compréhension du message oral, il est indispensable que l'enseignant adopte ces quelques consignes :

- Adopter une attitude expressive, mimer au besoin ce qui peut l'être.
- Se placer face à la lumière.
- Ne pas trop se déplacer en parlant afin d'éviter de disparaître du champ de vision de l'élève. Eviter de regarder ailleurs en parlant, le regarder dans les yeux.
- Dans le cas de notre étude, le professeur C veille à le placer du bon côté car l'élève n'entend que d'une seule oreille.
- Attirer l'attention de l'élève avant de parler et rester face à lui lors des explications orales en évitant de parler avec les mains devant la bouche. Articuler sans exagération, conserver un niveau de langage, un débit et une intensité de parole naturels. Parler avec un débit modéré.

- Ne pas parler en écrivant au tableau. Soigner l'écriture au tableau et écrire les noms propres et les termes techniques lorsque ceux-ci sont employés pour la première fois.
- Donner les consignes dans l'ordre chronologique et établir en classe des conditions optimales de réception des messages : silence, et demander aux autres élèves de la classe de s'exprimer chacun à son tour.
- Reformuler si nécessaire de manière différente les tâches à accomplir (mimer, donner et montrer des exemples, commencer l'exercice avec l'élève par exemple).

Bien que ces consignes puissent paraître logiques, voire simplistes, elles sont loin d'être évidentes à mettre en place au quotidien pour l'enseignant.

L'intégration d'un élève malentendant avec des élèves entendants n'est pas gagnée d'avance. L'élève déficient peut éprouver des difficultés en milieu scolaire « ordinaire » et les élèves entendants ainsi que les enseignants doivent s'adapter graduellement à cette nouvelle situation. Le professeur n'ayant pas forcément la même posture avec le groupe classe du cours précédent ou suivant.

Bien qu'il doive satisfaire aux mêmes exigences relatives au niveau d'acquisitions scolaires, l'élève malentendant doit pouvoir bénéficier de mesures d'aménagement adaptées à sa déficience.

### 2.2.3 L'adaptation des supports et des contenus

Un élève malentendant peut difficilement suivre le cours et prendre simultanément des notes par écrit, car il doit garder le contact visuel avec l'enseignant, l'interprète ou le codeur-interprète. Il est donc nécessaire de lui transmettre, autant que possible, des documents de travail écrits : résumé du cours, photocopie de notes – éventuellement prises par un autre élève entendant.

Comme nous l'a mentionné le professeur C, enseignant en espagnol, l'élève déficient auditif va se référer plutôt à l'écrit dans l'apprentissage des langues vivantes. Il est donc également important qu'il bénéficie de la trace écrite du texte que les autres enfants écoutent au magnétophone et qu'il soit en mesure de lire le script enregistré si possible avant le cours.

Le plus difficile est d'être attentif sur tous ces points sans pour cela stigmatiser l'élève malentendant par rapport à ses camarades ni le surprotéger. L'ensemble des professeurs interrogés ont bien pris en considération ce point car il est important que l'élève acquière l'autonomie dont il aura besoin dans sa vie future.

Cependant, le professeur doit également tenir compte de la fatigue qui résulte de la lecture labiale et de la lourdeur de son emploi du temps hebdomadaire. En effet souvent s'ajoutent aux heures de cours, le soutien scolaire, l'ORL, l'orthophoniste, l'audioprothésiste, les répétitions familiales...

En complément d'un(e) AVS, le professeur dans certaines situations peut bénéficier d'aide humaine lorsque cela est nécessaire : interprètes en langue des signes (LSF) ou codeurs-interprète en langage parlé complété (LPC). Ces besoins sont à évaluer en collaboration avec l'élève, ses parents, des partenaires spécialistes et la personne de référence du lycée.

#### 2.2.4 Adaptation de l'évaluation

Le guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience auditive recommande les adaptations suivantes pour l'élève malentendant. Cependant, il est nécessaire de les évaluer et discuter au cas par cas, car chaque élève est différent. Ces adaptations doivent être élaborées dans le cadre d'une collaboration avec l'équipe pédagogique, les partenaires sociaux, les instituts spécialisés et/ ou l'interprète et/ ou la codeuse-interprète, etc. :

- Accorder un tiers temps supplémentaire ou réduire d'un tiers l'évaluation à l'élève car la lecture des consignes et la rédaction d'un texte peut lui demander plus de temps. Il faudra également s'assurer que l'élève a bien compris les consignes.
- Adapter les modes d'interrogation à l'élève malentendant. Il est délicat d'évaluer un travail basé sur l'écoute pour un enfant déficient auditif : la dictée ou l'écoute d'un enregistrement par exemple posent problème car l'élève est défavorisé en raison de ses difficultés perceptives.

La présence de l'interprète en langue des signes ou du codeur-interprète en LPC est souhaitée pour les consignes, les questions posées par les élèves, les remarques supplémentaires de l'enseignant, etc. Si l'évaluation porte sur un texte ou un support audio ou vidéo, il est préférable que l'interprète ou le codeur-interprète ait pu prendre connaissances de ces supports au préalable. L'interprète ne va pas travailler ce qui va être évalué en soit, mais il va s'assurer que l'élève ait toutes les autres connaissances nécessaires pour faire cette évaluation comme ses camarades.

Lors de la correction, le professeur doit également prendre en compte le fait que la formulation française peut-être approximative et de ce fait plus indulgent dans sa grille de notation.

## 2.3. *Handicap mental*

Nous n'avons pas la possibilité dans ce chapitre de traiter individuellement et avec précision la totalité des pathologies et déficiences d'un élève en situation de handicap mental. Ce paragraphe ne traitera que de généralités résultantes des conseils prodigués par le professeur B interrogé. Ce professeur ayant été formé et ayant été confronté à maintes reprises à l'accueil d'élèves déficients mentaux.

### 2.3.1 Adaptation matérielle

Il est important de positionner l'élève plutôt côté fenêtre, plutôt devant et proche de l'enseignant afin de favoriser les interactions et le sentiment de sécurité pour l'élève.

Le professeur C nous a conté son expérience malheureuse avec un de ses élèves liée au bruit ambiant dans la classe. Il est donc évident qu'il est nécessaire de maîtriser le niveau sonore de la classe en favorisant le calme, l'écoute.

Pour cela il faut également éviter de réaménager fréquemment les tables ou les placements des élèves.

Le professeur doit organiser son tableau et faire ressortir les informations essentielles en utilisant des couleurs. Il faut privilégier un affichage synthétique qui va faciliter la mémorisation de l'élève. En complément il faudra limiter les objets sur le bureau de l'élève au strict minimum afin de favoriser sa concentration.

### 2.3.2 Posture de l'enseignant et adaptation des consignes

Le professeur B a réellement insisté au cours de l'entretien sur sa posture vis-à-vis de l'élève.

Il est important de décortiquer les apprentissages en expliquant avec des mots simples, en adaptant son vocabulaire, en décomposant ses consignes en plusieurs étapes...

Les consignes doivent autant que possible être courtes et simples. Il faut au préalable que l'enseignant veille à ce que l'élève soit réceptif et attentif et par la suite s'assure de la bonne compréhension de la consigne, comme nous le précise le professeur D. Il faut également limiter la quantité d'information en ne donnant qu'une consigne à la fois.

Le professeur doit parler lentement, lire les consignes à voix haute et écrire au tableau les mots clés, les mots difficiles à écrire ou à comprendre et les mots clés.

### 2.3.3 L'adaptation des supports et des contenus

En appui à la communication, un support visuel peut également favoriser l'apprentissage de l'élève déficient :

L'utilisation de pictogrammes est souvent la bienvenue, car elle fait passer le message par la description évitant ainsi toute erreur d'interprétation.

Le guide « Scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement »<sup>34</sup> recommande de privilégier les pictogrammes représentant de vraies scènes, et qui détaillent la séquence et si possible en noir et blanc.

L'utilisation de l'outil informatique est également précieuse pour l'enseignant et pour l'élève. En effet j'accueille un jeune élève en classe de seconde présentant des multi-DYS, que je vais nommer Marc. Il s'avère que suite à la mise d'un PAP et de l'autorisation pour Marc de l'utilisation d'un ordinateur portable en classe, j'ai constaté une réelle amélioration de sa concentration, d'une meilleure compréhension durant mes cours. L'apport de cet ordinateur a eu un effet vertueux sur sa motivation et son inclusion, Marc ayant des résultats scolaires en nette progression. L'utilisation de l'ordinateur lui permet de compenser ses difficultés d'écriture, de synthèse et de syntaxe et de se concentrer sur l'essentiel du cours. Il faut cependant être vigilant à ne pas laisser seul Marc durant le cours et de s'assurer de la bonne compréhension à chaque nouvelle activité.

Il faut également veiller comme le précise le professeur B à favoriser la communication avec l'élève et sa famille, par l'envoi au préalable des cours, facilitant la compréhension et la mémorisation du contenu, et favorise la participation de l'élève durant le cours.

### 2.3.4 Adaptation de l'évaluation

Pour répondre à ce dernier thème, nous ne pouvons pas mettre à profit l'entretien réalisé avec le professeur B, accueillant une jeune fille trisomique dans sa classe. En effet le souhait de la famille n'est pas de faire passer à cette jeune fille le CAP mais une validation de compétences. Cette élève n'est donc pas évaluée dans son cours de langue.

En toute humilité je vais mettre en avant ma courte expérience de jeune enseignant et de l'adaptation du PAP qui m'a été transmise afin de faciliter l'inclusion de cet élève déficient, présenté dans le chapitre précédent.

---

34 Guide «Scolariser les élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement» [en ligne]. Disponible sur <https://goo.gl/8gGeB>. (Consulté le 10-3-2018).

Pour ce faire il est primordial de dialoguer avec l'élève, et de lui faire comprendre que les difficultés rencontrées dans son apprentissage sont essentiellement liées à son agitation et à sa distraction. Il faut également à l'inverse que le professeur comprenne les difficultés de l'élève et soit en mesure de construire une relation de confiance et donc de progrès.

J'ai donc pris le temps de discuter avec Marc, élève très réceptif et sensible au fait que je m'intéresse à lui et que je prenne du temps avec lui pour discuter en dehors du cours. De ce fait nous avons convenu que chaque évaluation serait adaptée «à la carte» soit sur la réduction d'un tiers du nombre de question, ou de la modalité de notation si Marc est capable de répondre en temps imparti à la totalité de l'évaluation. Je ne sanctionne également l'orthographe que s'il s'agit de la connaissance évaluée.

Je remets à Marc l'évaluation sous format numérique afin qu'il puisse la rédiger sur son ordinateur et Marc me rend sous clé USB son travail à l'issue du temps imparti. Je m'assure également lors de l'évaluation de la bonne compréhension des questions et invite Marc à se concentrer ou prioriser les questions en fonction du barème de notation critérié et mentionné sur le support d'évaluation.

L'inclusion de Marc dans la classe est facilitée par la bienveillance de ses pairs mais également du comportement de Marc qui se révèle être un élève très attachant et volontaire. Le système d'évaluation mise en place est pertinent car depuis son adaptation en fin de premier trimestre la moyenne de Marc a progressé de 3 points, se situant désormais dans la moyenne générale de la classe.

Pour conclure sur cette thématique liée au handicap mental, nous citerons Éric Plaisance (2009 page 17 et 23) qui nous rappelle que la loi de 2005 a élargi la population concernée en inscrivant dans son objet des enfants atteints de maladies invalidantes, de troubles psychiques et ou de trouble neuropsychologique des apprentissages (troubles en dys ou troubles cognitifs) :

« La bonne question n'est pas celle du choix ou telle formulation entre handicap ou besoin particulier mais plutôt celle du choix de pratiques pertinentes pour promouvoir l'école pour tous ».

## 2.4. Handicap moteur

Bien que ce thème n'ait pas été abordé au cours de notre étude, il convient cependant de ne pas omettre de parler à minima de ce handicap. Le handicap moteur ne se résume pas qu'à une personne se déplaçant en fauteuil roulant mais à une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ ou inférieurs (entraînant des difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes...).

Dans le cas présent même si l'on peut entendre que ce handicap puisse être incompatible avec les formations dispensées en lycée hôtelier, il serait réducteur de l'occulter.

Premièrement parce qu'une personne qui a subi une opération ou un accident peut se déplacer à l'aide d'un fauteuil roulant ou de béquille pour une période temporaire, mais également par ce que ce type de handicap n'est pas incompatible avec certains de nos métiers et de nos formations qui pourraient accueillir ces élèves : BTS Tourisme, Mention Complémentaire Accueil Réception par exemple.

### 2.4.1 Cadre de travail et adaptation matérielle

Dans le type de ce handicap, c'est bien entendu l'accessibilité des locaux que nous avons abordé dans le chapitre 1 qui va être primordiale dans l'inclusion de ces élèves, l'enseignant ayant finalement peu d'adaptation à réaliser dans sa posture.

Il ne faudra cependant pas omettre de s'assurer que la hauteur du bureau, ou de banque de réception dans le cadre d'une salle de classe de pratique en hébergement soit conforme ; tout comme un passage et un espace suffisant pour qu'un élève puisse se déplacer sans difficulté dans la classe. Il convient également de rappeler qu'une personne en fauteuil ne peut voir que si elle est placée au premier rang.

Si le lycée ne dispose pas d'ascenseur, il est souvent réalisable de transférer la salle de cours au rez de chaussée.

Pour un élève présentant une déficience motrice, l'informatique est un outil qui s'avère souvent indispensable à son intégration scolaire et qui peut être utilisé tant à l'école qu'à la maison. Il est généralement assez facile d'adapter le matériel utilisé pour faciliter l'inclusion de l'élève par l'acquisition d'ordinateurs – souris spécifiques - logiciels adaptés - plan inclinable.

Il convient donc de mettre à la disposition de l'élève un ordinateur, à chaque fois qu'il est nécessaire. Cela a également l'avantage d'assurer une continuité d'équipement entre les outils du lycée et les outils de la maison.

#### 2.4.2 Posture de l'enseignant et adaptation des consignes

La mise à disposition d'un ordinateur va faciliter la posture de l'enseignant, par l'accroissement de l'autonomie de l'élève et de son efficacité. L'enseignant devra en amont préparer à l'élève des documents pédagogiques adaptés.

#### 2.4.3 L'adaptation des supports et des contenus

Pour certains élèves, les problèmes moteurs vont se manifester à chaque fois qu'il leur faudra témoigner d'habileté gestuelle. Il faudra veiller à aménager les contraintes instrumentales en mettant à disposition de l'élève des outils modifiés ; par exemple, en géométrie : une règle comportant un ergot pour mieux la tenir.

Cependant comme nous l'avons précédemment mentionné, le recours à l'informatique doit être envisagé autant que possible pour compenser la déficience de l'élève. La mise à disposition d'un double jeu de livres, ou le stockage de données sur clé USB au lycée va permettre d'alléger le poids du cartable de l'élève, sa motricité dans ses déplacements : l'élève ne venant au lycée qu'avec un minimum de fournitures scolaires.

Dans le cas de cours d'EPS (éducation physique et sportive) " Les dispositions réglementaires, en ne prévoyant aucune obligation de contrôle médical préalable en matière d'éducation physique et sportive, retiennent le principe de l'aptitude a priori de tous les élèves à suivre l'enseignement de cette discipline" (circulaire n° 90-107 du 17 mai 1990). Cependant il est évident que les élèves présentant une déficience motrice ne sont pas en mesure de réaliser les activités sportives dans les mêmes conditions que leurs camarades valides.

#### 2.4.4 Adaptation de l'évaluation

Comme pour les 3 autres grandes familles de handicap il est nécessaire de prendre en considération le temps de travail scolaire et lors des évaluations, penser à la fatigabilité de l'élève et à sa lenteur, mais également ses difficultés de motricité dans le cadre d'épreuves d'enseignement professionnel ou d'EPS.

En complément d'un tiers temps possible accordé à l'évaluation, il peut être également opportun de prévoir si nécessaire une aide matérielle ou humaine (tutorat) pour les tâches les plus difficiles.

### ***Conclusion de la troisième partie***

Nous avons abordé au cours de cette partie un grand nombre de préconisations. Nous nous permettons d'insister et de rappeler que chaque élève et chaque handicap est différent. Il n'y a donc pas de vérité ou de procédure établie vis-à-vis de l'accueil d'un élève ayant une déficience.

Cependant la prise en compte de ces consignes, peut limiter les craintes et l'appréhension de l'enseignant à accueillir ces élèves, mais également de faciliter l'inclusion de l'élève en classe ordinaire.

Les 4 enseignants qui ont bien voulu nous accorder de leur temps au cours de cette étude, nous démontrent qu'ils sont en mesure d'accueillir des élèves en situation de handicap certes avec plus ou moins de difficultés.

Par ailleurs la prise en compte de ces préconisations additionnées de bon sens dans l'adaptation des supports et des contenus de cours, la bienveillance du professeur à l'égard de l'élève, l'entraide entre l'équipe pédagogique, la mise en place de relations privilégiées avec les partenaires sociaux, la famille, doivent permettre de faciliter l'inclusion de l'élève et d'assurer sa réussite scolaire.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013<sup>35</sup> où figure désormais, dès l'article premier du code de l'éducation, le principe de l'école inclusive pour tous les enfants, sans aucune distinction a permis une amélioration notoire de la scolarisation des élèves en situation de handicap : le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles et les établissements scolaires a connu une augmentation significative (multiplié par 2 depuis 2006)<sup>36</sup> avec plus de 300 000 à la rentrée 2017. (Cf Annexe B, page 88). Le nombre des élèves bénéficiant d'une aide humaine a été multiplié par 4 sur la même période grâce en partie aux différents dispositifs de scolarisation, les parcours de formation individualisés et les aménagements personnalisés en fonction des besoins des élèves.

Les mesures qui doivent permettre l'amélioration de l'accueil et la professionnalisation des accompagnants, doivent participer à l'inclusion scolaire et aider les élèves en situation de handicap qui souhaitent poursuivre leur formation en lycée d'enseignement général ou professionnel.

L'étude de terrain réalisée durant l'année scolaire 2017-2018 au cœur d'un lycée d'enseignement professionnel et technologique dans les métiers de l'hôtellerie et du tourisme, nous démontre cette réalité avec l'accueil d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire.

Cette étude nous a permis de recueillir des expériences de professeurs sensibles au handicap et acceptant l'inclusion. Au travers de leur récits nous avons pu constater que toutes les situations sont différentes, les expériences sont différentes, de par la typologie et le degré du handicap de l'élève mais également de par la sensibilité, la posture et la pédagogie du professeur à l'égard de l'élève : certains vont valoriser, motiver, d'autre non par exemple.

Cependant il faut reconnaître les limites à cette étude. Les premières ont été constatées sur l'établissement.

Une partie du corps enseignant présent dans le lycée n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations. Certains enseignants ne peuvent pas concevoir d'accueillir un élève par peur de devoir remettre en question leurs pratiques, le contenu de leur cours, d'avoir le sentiment que l'élève déficient va être au centre des préoccupations de la classe.

<sup>35</sup> LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

<sup>36</sup> Ministère de l'Éducation nationale, [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/er00t5>. (Consulté le 31-10-2017).

Nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, les limites de l'inclusion varient selon la matière enseignée et le handicap. Pour le même type de handicap, le professeur va devoir adapter sa posture, ses contenus, sa pédagogie : les outils ou supports peuvent être adaptés pour une discipline et non adaptés pour une autre. Certaines matières sont non évaluables : cas de l'élève malvoyant qui est dans l'impossibilité de lire une carte ou de réaliser une carte géographique, de regarder une vidéo sans commentaires. Les professeurs nous ont fait part de leurs difficultés rencontrées au niveau des évaluations qui sont parfois inadaptées au handicap de l'élève. Concernant l'élève malvoyant, l'équipe pédagogique reste dans l'attente du rectorat des consignes à appliquer dans le cadre du BTS.

Nous avons démontré l'importance des relations entre l'équipe pédagogique et la famille de l'élève. Mais que se passe-t-il lorsque l'enseignant est face à une situation où l'élève et ses parents sont démotivés ou dépassés, ou le cas de parents qui font un déni du handicap de leur enfant (essentiellement dans le cas des DYS).

De même nous sommes sans réponse à la situation où l'élève déficient vivrait mal son handicap, ou la posture de l'enseignant à adopter dans le cas de gestion de classe difficile ou rejet du groupe classe de l'élève handicapé. Il est parfois difficile de gérer une classe ordinaire sans y ajouter la présence d'un élève déficient qui demande du temps. L'enseignant veut être disponible pour tous ses élèves et comme nous l'ont raconté les professeurs qui accueillaient des élèves déficients sans AVS, cela demandait aux enseignants du temps, une adaptation de leur consigne et de leur contenu de cours.

Comme nous l'a précisé le professeur D, les limites de l'accueil d'un élève en situation de handicap sont également fortement associées au besoin de formation et de détection des élèves en situation d'aide. Peu d'enseignants connaissent les démarches à réaliser auprès des familles et du COPSY, pour déclencher à minima un PAP, un apport de matériel spécifique. Il convient aux équipes pédagogiques au lycée d'interpréter au mieux le parcours scolaire d'un élève handicapé en s'efforçant de personnaliser cet apprentissage. Jean Marie GILLIG (2006 page 157) nous rappelle que ce n'est pas la classe qui est spécialisée mais l'enseignant : « de par sa formation qui lui permet de conduire les élèves selon les principes d'une égalité adaptée à leur âge à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap ».

Les manques de formations adaptées pour le corps enseignant semblent être une des limites majeures à cette problématique. Il est en effet nécessaire d'apporter un complément de formation et de soutien aux enseignants sur les pratiques pédagogiques à adopter en classe et la question de l'évaluation. La question se pose également pour un professeur TZR (Titulaire sur Zone de Remplacement) qui rejoindrait l'EPLE en cours d'année.

Dans notre étude il ne faut pas omettre la prise en compte de l'environnement professionnel et les limites à l'accueil de ces élèves selon la typologie de leur handicap et des disciplines associées : STS (Sciences et technologies de Service), STC (Sciences et technologies Culinaires), langues vivantes, EPS... Il sera difficile de former un élève mal voyant aux métiers de service par exemple mais d'adapter une formation aux métiers de l'hébergement dans le cas cité par exemple (missions de back office : prises des réservations, standard...).

Une des limites de notre recherche concerne également l'accueil des élèves handicapés en période de formation en milieu professionnel. Ces périodes d'une durée minimale de 4 semaines durant l'année scolaire, selon le parcours de l'élève sont incontournables dans le parcours de formation. Force est de constater qu'il est difficile pour des professionnels d'accueillir ces élèves en situation de handicap, non forcément par manque de bonne volonté, mais surtout du fait d'une problématique d'accessibilité ou de matériels non adaptés et du manque de formation du professionnel face à l'accueil d'un stagiaire ou d'un employé en situation de handicap.

Néanmoins il est important de conclure cette étude sur une note optimiste.

La qualification des jeunes handicapés est primordiale pour accéder au marché du travail, et plus particulièrement dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. En tenant compte bien entendu de leur déficience, ces jeunes gens s'ils sont bien orientés ont la possibilité d'intégrer ce secteur qui regroupe une grande diversité de métiers et qui démontre en tout cas au niveau des groupes hôteliers et d'enseignes de restaurations commerciales sa volonté d'accueillir ces jeunes en situation de handicap.

On constate que pour les 4 situations présentées au cours de cette étude, les 4 enseignants réussissent globalement à intégrer dans leur classe respective et selon les spécificités de leur discipline ces élèves en situation de handicap.

Si l'on doit retenir une seule préconisation ou donner un conseil à un enseignant qui serait face à un élève en situation de handicap : ce serait la bienveillance et le bon sens qui doivent prédominer pour favoriser la réussite de l'inclusion.

## BIBLIOGRAPHIE

### ARTICLES ACADÉMIQUES – OUVRAGES - REVUES SCIENTIFIQUES :

BARDIN Laurence, L'analyse du contenu - Paris : Presses Universitaires de France 2011, 291 p.

BEPMALE Nathalie, OUSMANO René, et FARAMOND Karine. « Une formation professionnelle pour des élèves porteurs d'un handicap mental. L'unité pédagogique d'intégration au lycée Gabriel-Péri », Empan, vol. 69, no. 1, 2008, p. 151-160.

BOUDA Christian. La scolarisation des élèves à Besoins éducatifs particuliers en Lycée professionnel. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation 2010/4. [en ligne]/ Disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-la-nouvelle-revue-de-l-adaptation-et-de-la-scolarisation-2010-4-page-187.htm>

BREDOUX Daniel. Qualification et insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de handicap : le contrat d'apprentissage comme outil d'insertion. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 2007, n° 37, p. 85-92.

CHARRIER Brigitte. Former des enseignants à l'accueil en milieu ordinaire de l'élève en situation de handicap : la question du rapport au savoir. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 2013 n° 61, p.139-152.

DEFRANCO Catherine. Mon expérience d'enseignante avec Hugo, élève avec TDA/H. La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 2014 n° 68, p. 155-163.

FAURE-BRAC Carole et al. Les enseignants du secondaire et les élèves porteurs de troubles spécifiques du langage écrit. Le français aujourd'hui, 2012, n° 177, p. 65-78.

FRANGIÈH Basma, WEISSER Marc. Former le professeur à la pratique de l'inclusion scolaire. Recherche et formation 2013/ 73 [en ligne]. Disponible sur : <http://rechercheformation.revues.org/2071> (Consulté le 27 octobre 2016).

GILIG Jean-Marie. Intégrer l'enfant handicapé à l'école 3<sup>e</sup> édition. Paris : Éditions DUNOD, 2006, 242 p.

LOUIS Jean-Marc, RAMOND Fabienne. Scolariser l'élève handicapé – 2<sup>e</sup> édition. Paris : Éditions DUNOD, 2006, 267 p.

MANÇO Altay. De la discrimination à l'inclusion en milieu scolaire – Collection « Compétences intellectuelles ». Paris : Éditions Harmattan, 2015 126 p.

MAZÉBEAU Philippe. La formation des enseignants et la scolarisation des élèves handicapés, perspectives européennes : état des lieux et questionnements. Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle, 2009, n° 42, p. 13-32.

MIDLET Julia. Construire son projet personnel et professionnel avec le dispositif des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Une exigence paradoxale. Agora débats/jeunesses, 2015 n° 71, p. 83-97. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-la-nouvelle-revue-de-l-adaptation-et-de-la-scolarisation-2015-1-page-131.htm> (Consulté le 26-10-2016).

PLAISANCE Éric. Former à accueillir les élèves en situation de handicap. – Collection Professeur Aujourd'hui – Champs-sur-Marne CRDP de l'Académie de Créteil, 2009, 48 p.

RAVAUD Jean-François. Regard sur l'actualité - Handicap : où en sommes-nous ? La Documentation française, 2011, n° 372, 96 p.

ROUSSEAU Nadia. La Pédagogie de l'inclusion scolaire – Collection Éducation Intervention. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2010, 472 p.

ROUSSEL Pascale. Personnes en situation de handicap : concepts et définitions. La santé de l'homme, 2011, n° 412, p. 56.

SBEL Serge. Comprendre et expliquer l'accueil de l'élève handicapé au collège et au lycée Orléans : Livre Bleu Série Le ULIS CRDP de l'Académie d'Orléans-Touraine 2014 56 p.

TRONDI Thierry. Pourquoi et comment ancrer la question de la diversité de l'élève au cœur de la formation des enseignants ? La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, 2011, n° 55, p. 123-132.

#### RAPPORTS OFFICIELS :

Académie de Toulouse. Rapport de la Plateforme d'Accompagnement à l'Inclusion Professionnelle ou la création de parallèles d'emploi en milieu ordinaire de travail jeunes en situation de handicap, 2015, 25p. [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/K3FhMx>. (Consulté le 1/11/2016).

Ministère de l'Éducation Nationale. Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap, 2015, 60p. [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/erO0t5>. (Consulté le 31/10/2017).

Ministère de l'Éducation Nationale. Conférence nationale du handicap 2016 : un point d'étape positif pour l'école inclusive, 2016, 12p. [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/aRwFZD>. (Consulté le 1/11/2016).

Secrétariat Général pour la modernisation de l'action publique. Rapport Final : Évaluation n°3 La scolarisation des élèves en situation de handicap, 2013, 43p. [en ligne]. Disponible sur : <https://goo.gl/1Bv1zd>. (Consulté le 2/11/2016).

## LOIS, RÉGLEMENTS, TEXTES DE RÉFÉRENCE

Loi du 28 mars 1882 portant sur l'organisation de l'enseignement primaire, JOFF du 29 mars 1882

Loi du 15 avril 1909 relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés, JOFF du 27 avril 1909

Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, JOFF du 1er juillet 1975.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le code de l'éducation le concept d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

## TABLE DES ANNEXES

Annexe A : Conférence nationale du handicap 2014 .....	94
Annexe B : Scolarisation des élèves en situation de handicap à la rentrée de Septembre 2017 : .....	95
Annexe C : Questionnaire exploratoire et consolidation des réponses : .....	96
Annexe D : Grille de l'entretien semi-directif .....	103
Annexe E : Retranscription des entretiens semi-directif .....	107

## Conférence nationale du handicap 2014

### L'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur renforcent leur engagement

#### Des parcours de formation plus inclusifs



- Encourager la localisation d'unités d'enseignement en milieu ordinaire
- Inclure dans chaque projet d'école un volet sur l'accueil et les stratégies d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Aller vers une université plus inclusive
- Étendre le principe de la charte Handicap aux écoles du Supérieur
- Accompagner les collectivités territoriales pour faciliter la mise en accessibilité des activités périscolaires

#### Une insertion professionnelle facilitée pour les jeunes en situation de handicap



- Faciliter la réalisation des stages de découverte
- Favoriser la réalisation des stages par les élèves scolarisés dans les Ulis des lycées professionnels
- Généraliser les attestations de compétences
- Diffuser les bonnes pratiques en matière d'orientation et d'affectation
- Poursuivre la conclusion d'accords entre le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et les branches professionnelles

#### La professionnalisation au service de la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement



- Veiller à la formation de tous les nouveaux enseignants pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves, dont ceux qui sont en situation de handicap
- Améliorer la scolarisation des enfants sourds, notamment en garantissant une formation de qualité aux personnels enseignants intervenant en Pass
- Professionnaliser les accompagnants des élèves (AESH)
- Améliorer l'expertise professionnelle des acteurs de l'accompagnement des étudiants
- Mobiliser les ressources et les outils destinés à faciliter l'accompagnement des étudiants

#### Le numérique au service des besoins éducatifs particuliers



- Mobiliser l'École numérique pour la scolarisation des élèves
- Diffuser les outils numériques et les bonnes pratiques pour accompagner les étudiants

## L'ÉCOLE INCLUSIVE : UNE PRIORITÉ NATIONALE

Simplification des démarches,  
amélioration des parcours et renforcement humain :

**Plus de  
300 000  
élèves en situation  
de handicap accueillis  
à l'École**



### SOUTENIR

- Informer avec la cellule Aide handicap École  
**☎ 0800 730 123**  
Communication gratuite du lundi au vendredi de 9h à 17h  
aidehandicap@education.gouv.fr
- Définir le scénario de scolarisation de chaque enfant avec la Maison départementale des personnes handicapées
- Mettre en place pour chaque élève un projet personnalisé de scolarisation (PPS) – scolarisation individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médico-social ; avec aménagements ou matériels particuliers, avec ou sans accompagnement humain
- Aménager les épreuves du bac  
**40 967** candidats concernés en 2017

### RENFORCER

- Renforcer la formation des enseignants spécialisés
- Renforcer la qualité de la scolarisation de la maternelle à l'université, grâce au 4<sup>e</sup> plan autisme
- Renforcer les outils numériques

### ACCOMPAGNER

- Augmenter le nombre de structures d'accueil avec :
  - 8 354 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés.
  - 100 000 enfants accueillis dans les unités d'enseignement rattachées aux établissements médicosociaux
- Augmenter le recrutement **+ 8 068** emplois pérennes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en 2017
- Au total, plus de **80 000 accompagnants**, **50 000 contrats aidés** et **30 000 AESH**

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

Ministère de l'Éducation nationale - Décembre 2017

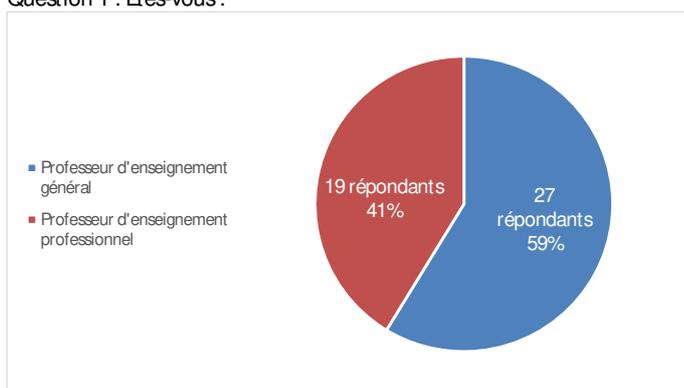
Dépouillement questionnaire :

La scolarisation des élèves en situation de handicap en lycée hôtelier

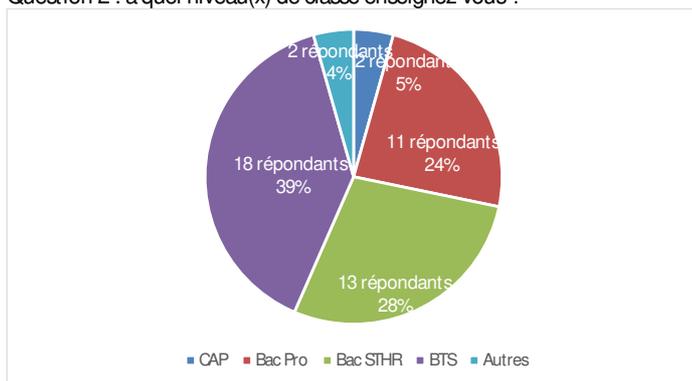
Le questionnaire a été distribué à l'ensemble du corps enseignant du 28 novembre 2017 au 3 janvier 2018.

Nombre de répondants	46
Nombre de questionnaires envoyés	124
Taux de retour	37%

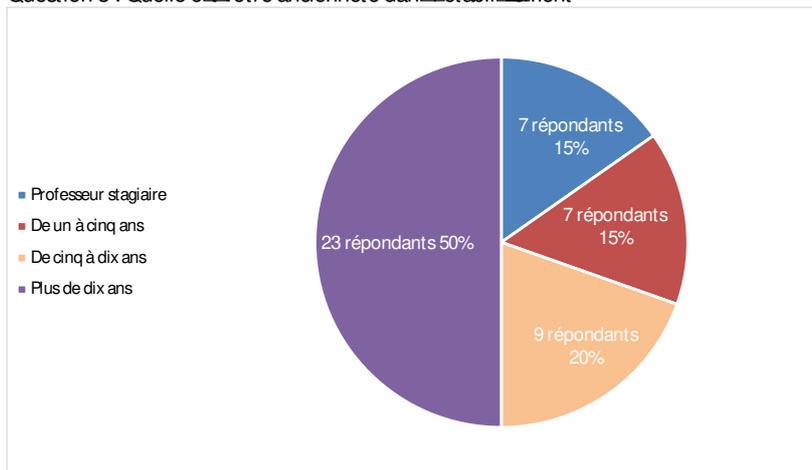
Question 1 : Êtes-vous :



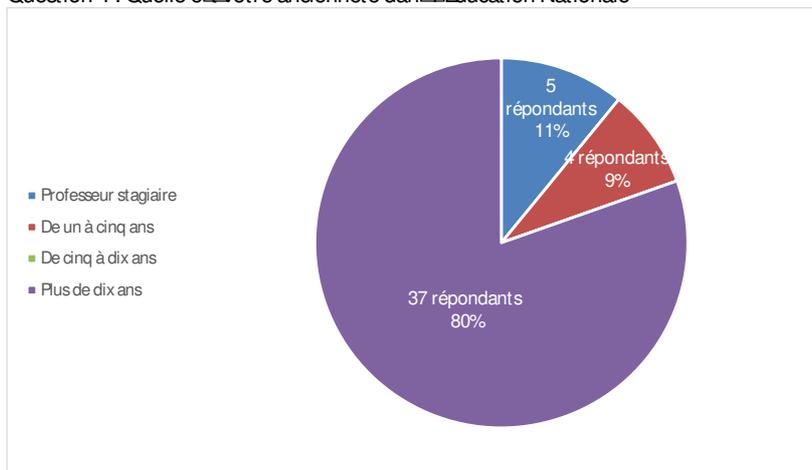
Question 2 : à quel niveau(x) de classe enseignez-vous ?



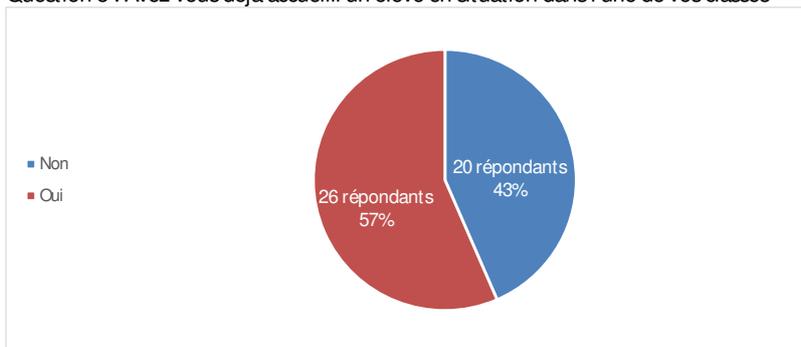
Question 3 : Quelle est votre ancienneté dans l'établissement



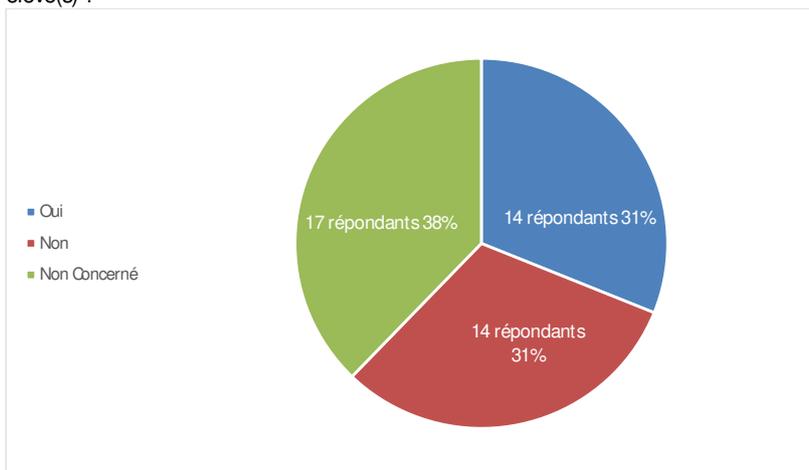
Question 4 : Quelle est votre ancienneté dans l'Éducation Nationale



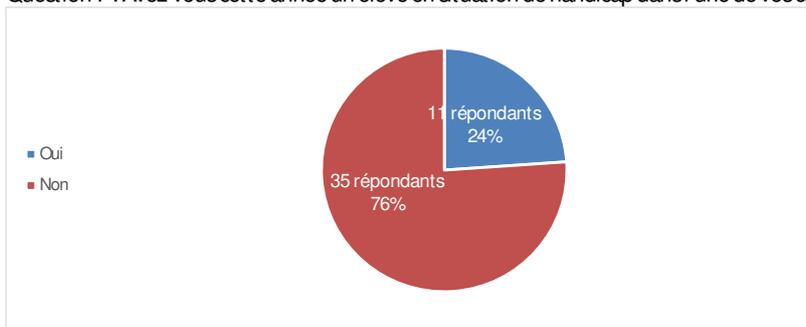
Question 5 : Avez-vous déjà accueilli un élève en situation dans l'une de vos classes \*



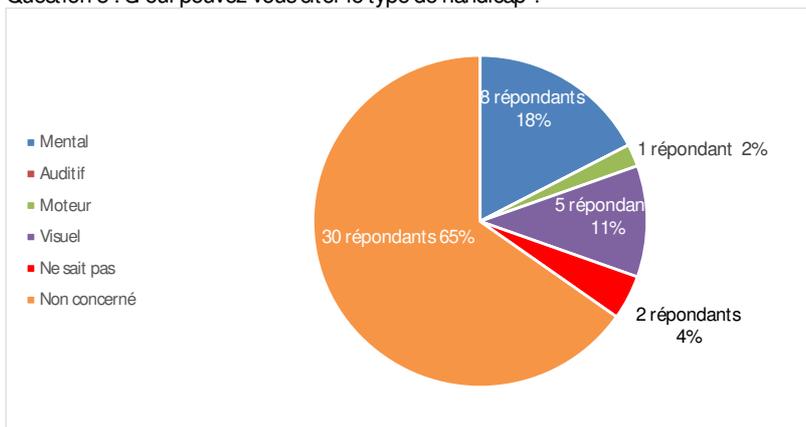
Question 6 : Si oui avez-vous fait face à des difficultés en matière d'inclusion de cet /ce élève(s) ?



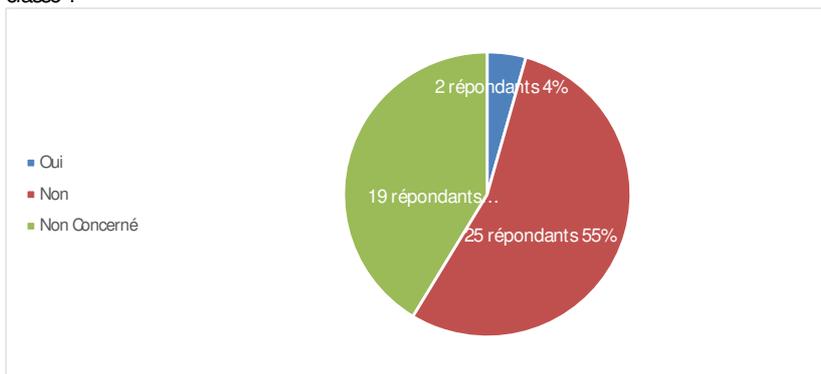
Question 7 : Avez-vous cette année un élève en situation de handicap dans l'une de vos classes



Question 8 : Si oui pouvez-vous citer le type de handicap ?

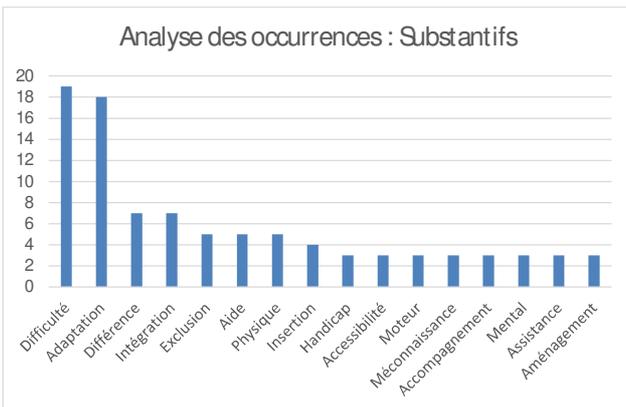
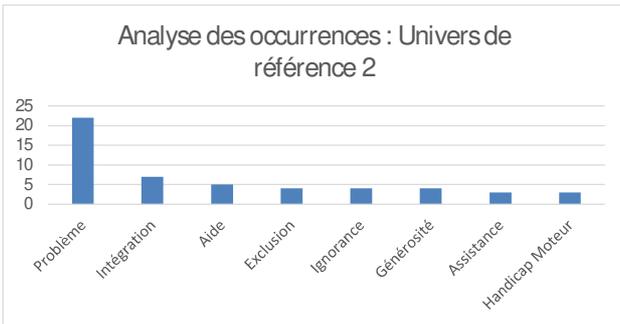
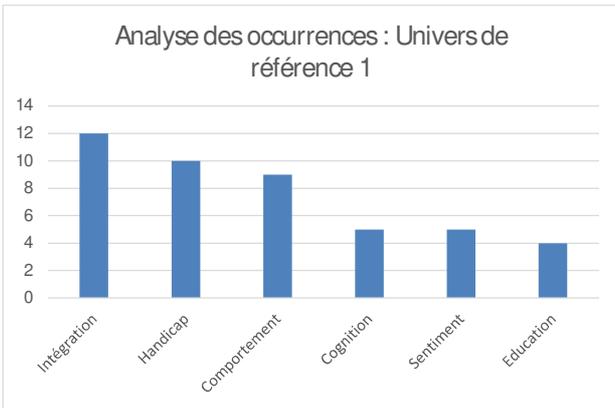


Question 9 : Si oui : Pensez-vous être suffisamment formé pour accueillir ces élèves dans votre classe ?



Question 10 : Pouvez-vous me citer cinq mots clés qui vous viennent à l'esprit dans la représentation du handicap ?

- ✓ Insertion-adaptation-AVS aménagement
- ✓ Accompagnement, patience, déficience, ergonomie, assistance
- ✓ Enseignement spécialisé / Attention particulière / Structure d'accueil / encadrement / temps
- ✓ Intégration difficultés manque d'informations méconnaissance
- ✓ Difficulté, exclusion, regard des autres
- ✓ Différence, intégration, différenciation, bonne volonté
- ✓ Physique, mental,
- ✓ Incompréhension particularité méfiance incompétence
- ✓ Intégration aide pédagogie différenciation adaptation
- ✓ Inégalité-difficultés-méconnaissance-différence-exclusion
- ✓ Fauteuil roulant, difficultés, différence, intégration, communication
- ✓ Insertion, bousculer habitudes, adaptation, ouverture, complémentarité monde du travail, évolution sociétale
- ✓ Tolérance, adaptation, richesse, volonté, empathie
- ✓ Physique, moteur, comment faire ? gestion du groupe classe, intégration future,
- ✓ Exclusion difficulté tolérance adaptation différence
- ✓ Braille, adaptation, AVS, inclusion, obstacles
- ✓ Difficultés Assistance Aménagements Aide
- ✓ Adaptation handicap physique handicap mental intégration
- ✓ Insertion / difficulté / retard / AVS / compétences
- ✓ Adaptation, intégration, cohésion, supports, confiance
- ✓ Physique, sensorielles, mentales, psychiques, cognitives
- ✓ Besoin - difficultés - accessibilité - compréhension - comportement
- ✓ Adaptation Difficultés Exécution Problèmes Différence
- ✓ Insertion accompagnement adaptation
- ✓ Valide / invalide / aveugle / fauteuil / accessible
- ✓ Dépendance aménagement diminution manque accessibilité
- ✓ Différence, adaptation, difficulté, regard, exclusion
- ✓ Visuel auditif moteur aide enseignement
- ✓ Adaptation, difficulté, reformulation, support différent
- ✓ Non voyant, moteur,
- ✓ Ulis compensation contournement autonomie 2015
- ✓ Dyslexie, dyspraxie, mal voyant
- ✓ Accompagnement, difficulté, aide, écoute, efforts
- ✓ Difficultés. Adaptation.
- ✓ Assistance, égalité, AED, adaptation, formation, moyens.
- ✓ Accès Difficultés Temps physique mental
- ✓ Difficulté, lenteur, discrimination, méconnaissance, adaptation
- ✓ Spécificité, type de handicap, difficulté, inclusion, exclusion
- ✓ Adaptation, confiance, égalité, équilibre, effort
- ✓ Difficulté, accessibilité, adaptation, fatigabilité, bien-être,
- ✓ Différence, volonté, motivation, inégalité, aide.
- ✓ Difficulté, adaptation, bienveillance, remédiation
- ✓ Chaise roulante - difficulté - malheur - galère – manque
- ✓ Complexe
- ✓ Adaptation - insertion - motivation - volonté – déficit



**Question 11 : Souhaitez-vous apporter un complément aux réponses du questionnaire ?**

J'ai enseigné au lycée du Parc St Agne (le nom a changé depuis) de Ramonville qui accueille des élèves handicapés

Je pense qu'aucun de nous n'a été formé pour accueillir un élève en situation de handicap (en tout cas, aucun de ma génération).

Les profs ont demandé une formation aux éducatrices de l'élève car l'institution avait fait une réunion très formelle

Peu de difficulté en classe par rapport à ma matière (GRC) mais des adaptations nécessaires quant à l'évaluation et la mise en place des examens

Besoin de formation à la situation d'handicap

Depuis deux ans seulement au lycée hôtelier, je n'ai pas été confronté à cette situation. Je l'ai été auparavant en lycée général.

L'apport du numérique pour rendre l'élève autonome

Le handicap cognitif n'est pas proposé dans votre question ci-dessus ?

Élève intégrée au système ULIS, je n'ai pas le détail de ses problèmes. Très lente intellectuellement et dans ses actes mais sans soucis majeur d'exécution ou de compréhension. Accompagnée par une personne durant les TP. Il me suffit de reprendre lentement mes consignes avec elle et elle arrive à suivre le rythme. Je ne sais pas si ce genre de handicap puisse vous aider mais je suis disponible si besoin.

J'ai eu une élève sourde. Si des réunions ont été faites pour accueillir l'élève aveugle ont eu lieu (ce qui est bien), il convient de préciser que réunion et préparation ont lieu dans l'urgence. On nous demande d'accueillir ce type d'élève à profil particulier et c'est bien. Mais l'autorité n'ont pas anticipé : les conditions d'examen sont encore inconnues. On attend le retour.

Je n'ai jamais eu d'élève en situation d'handicap mais je ne me sens pas formée pour l'avenir.

Ce type d'élève fait preuve d'une force de caractère et d'une volonté de réussir...

Copie du courriel de demande de rendez-vous :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon master à l'ESPE de Toulouse Pangeuil, je dois rédiger un mémoire qui a pour sujet :

Dans quelles mesures les professeurs en lycée technologique ou professionnel peuvent adapter leur enseignement à des élèves en situation de handicap ?

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé en répondant au questionnaire diffusé en Décembre 2017.

Au cours de ce questionnaire, vous aviez exprimé votre accord pour me recevoir lors d'un entretien individuel.

J'ai en effet besoin de recueillir des données sur les pratiques professionnelles déclarées. C'est pourquoi je sollicite à nouveau votre coopération et de votre disponibilité pour un entretien d'une trentaine de minutes.

La collecte des réponses me permettra de réaliser une étude sur les représentations enseignantes concernant l'accompagnement de l'élève en situation de handicap. L'anonymat de vos réponses sera garanti.

Auriez-vous la possibilité de me communiquer les dates et/ou les créneaux horaires durant lequel vous seriez disponible pour finaliser une date d'entretien ?

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration et du temps consacré à cet entretien.

Dans l'attente de votre réponse à votre meilleure convenance,

Bien cordialement

Rémy BERTHOMIEU  
Professeur Certifié Stagiaire  
Sciences et technologies des Services  
Lycée de Métier de l'Hôtellerie et du Tourisme de l'Occitanie

## Guide de l'entretien semi directif

Nous allons aborder au cours de cet entretien 3 thèmes concernant la posture de l'enseignant vis-à-vis de l'élève en situation de handicap.

Thème 1 : Les gestes d'aides vis-à-vis de l'élève en situation de handicap :	
Dans quelle mesure avez-vous changé vos manières de faire les cours ?	
Si besoin : questions de relance ou de recadrage / mots clés	Prise de notes
Qu'avez-vous mis en place pour l'aider ?	
Adaptation des consignes ?	
Organisation matérielle de la classe	
Supports d'apprentissage	
Contenus d'apprentissage	
Travail avec les autres élèves Ex : travail en groupe – sous forme de tutorat	
Évaluation adaptée aux capacités de l'élève	
Adaptation en rapport à l'activité	
Adaptation en rapport en temps de travail	
Adaptation de son niveau d'exigence aux besoins éducatifs particuliers de l'élève	
Pouvez-vous préciser ? : ex Projet individualisé avec objectifs personnalisés, réduction de la somme des notions à faire acquérir	

Thème 2 : la valorisation vis-à-vis de l'élève en situation de handicap	
Comment valorisez-vous l'élève en situation ? durant vos cours	
Si besoin : questions de relance ou de recadrage / mots clés	Prise de notes
Revalorisation de l'élève	
Motiver l'élève en difficulté, susciter l'intérêt, le goût d'apprendre	
Mettre l'élève en situation de réussite, de confiance	

Thème 3 : Le processus de changement des gestes enseignants	
Vous avez répondu au cours du questionnaire, que vous n'avez pas de difficulté à enseigner face à un élève en situation de handicap. Pouvez-vous me faire part des gestes ou des moyens mis en place ?	
Si besoin : questions de relance ou de recadrage / mots clés	Prise de notes
Dans ce que vous avez mis en place, combien de temps vous a-t-il fallu pour que cela soit satisfaisant ?	
Ces gestes d'aide vous ont-ils semblé faciles à réaliser ? Pouvez-vous préciser ?	
Est-ce qu'il vous est arrivé d'adapter les consignes ? Orales/ écrites ? Pouvez-vous préciser ?	
Comment avez-vous fait pour les adapter ? Précisez lorsque vous parlez de consigne orale ou écrite.	
L'adaptation de consignes vous a-t-elle semblé facile à réaliser ? Pouvez-vous préciser ?	
Combien de temps vous a-t-il fallu pour mettre en place cette adaptation ?	
Avez-vous expliqué au groupe-classe pourquoi vous avez aménagé vos manières de faire ? À quel moment ? De quelle manière ?	
En dehors du lycée, avez-vous une expérience du handicap	
Avez-vous une certification de type cash/2cash ?	

Thème 3 : Le processus de changement des gestes enseignants	
<p>Vous avez répondu au cours du questionnaire, que vous rencontrez des difficultés à enseigner face à un élève en situation de handicap.</p> <p>Quelles sont vos difficultés, vos besoins ? Quels moyens vous serez utiles pour améliorer cette/ votre situation ?</p>	
Si besoin : questions de relance ou de recadrage / mots clés	Prise de notes
Difficulté avec le groupe classe	
Difficulté relationnelle avec l'élève	
Consignes non respectées	
Besoin de formation	
Locaux non adaptés	
Matériel non adapté	
Besoin d'un(e) AVS	

Je vous remercie à nouveau de votre coopération et de votre disponibilité.

Entretien semi-directif numéro 1

Pour des raisons de confidentialité « Prof A » : remplace tous les mots pouvant interférer sur l'anonymat du répondant.

Mardi 22 Janvier 2017.

11H00 : Salle de travail, de la salle des professeurs du lycée polyvalent. Bureau privatif fermé

RB : Bonjour Prof A,

Prof A : Bonjour

RB : Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé en répondant au questionnaire que j'avais diffusé en décembre 2017. Au cours de ce questionnaire vous avez exprimé votre accord pour me recevoir pour un entretien individuel. En effet j'ai besoin de recueillir au cours de l'entretien d'aujourd'hui des données sur vos pratiques professionnelles, c'est la raison pour laquelle je sollicite votre coopération aujourd'hui.

Donc vos réponses vous me permettent de réaliser une étude sur les représentations enseignantes concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Bien entendu, l'anonymat de vos réponses est garanti. Donc si vous le souhaitez nous allons aborder au cours de cet entretien 3 thèmes génériques concernant la posture de l'enseignant vis-à-vis de l'élève en situation de handicap.

Prof A : Hum hum

RB : Est-ce que pour débuter vous souhaitez dans un premier temps peut être vous présenter, présenter votre vision ou votre vécu, votre quotidien sur le lycée ?

Prof A : Non là on accueille un élève en situation de handicap visuel donc non voyant ou mal voyant c'est entre les deux mais sans aucune formation, sans aucune information ; sans aucune, je n'avais aucun pré requis pour l'accueillir

RB : D'accord, et de ce fait par rapport justement à ce que vous venez d'évoquer dans quelles mesures essayez-vous de changer vos manières de faire les cours vis-à-vis de cet élève ?

Prof A : Alors j'ai essayé au premier semestre de m'adapter à son handicap visuel, c'est-à-dire en géographie touristique de ne pas montrer trop de photographies puisque lui ne les distingue absolument pas.

Par contre au deuxième semestre, je me suis rendu compte que ça handicapait les autres élèves et donc j'ai repris les photographies en essayant de les faire décrire à l'oral par les autres élèves. Voilà. [2 – 3 secondes]. Après pour l'écrit ben je m'adresse au service de transcription pour transcrire en braille tout ce qui est important, tout ce qui est document de deux, trois ou quatre pages, donc les sujets de contrôle, les travaux dirigés que l'on fait en deux heures sur lesquelles moi je leur donne trois pages, quatre pages de documents. Donc pour l'écrit il y a une transcription en braille sans aucuns problèmes et pour ce qui est photographies il y a une petite description qui est faite par le transcripteur et pour tout ce qui est carte par contre c'est très compliqué parce que ça n'existe pas. Donc y a certains outils que j'utilise avec les autres élèves que je ne peux pas utiliser avec l'élève handicapé ; ce n'est pas possible.

[blanc 2 – 3 secondes]

RB : d'accord, et concernant les consignes éventuellement ? [Ne me laisse pas terminer ma question]

Prof A : les consignes, il faut que je fasse attention, enfin quand j'écris au tableau, il faut que je fasse attention de lire ce que j'écris parce que lui n'a pas accès au tableau, donc je répète une fois deux fois les titres des parties, les titres des sous parties les titres des chapitres, il est au premier rang donc il est très attentif pour le noter mais c'est vrai que les mots compliqués que je mets au tableau que j'écris au tableau pour les autres élèves je les épelle à l'oral pour lui ; parce qu'il a des difficultés en français et n'ayant jamais senti avec ses doigts certains mots écrits donc oui, faut faire attention en fait même si on l'oublie parce qu'il ne porte pas son handicap très flagrant mais il faut quand même bien penser à bien répéter les choses en fait à l'oral. [Mimique m'informant de la fin de sa réponse].

3.42

RB : Et en termes d'organisation matérielle au niveau de la classe ?

Prof A : [répond sans hésiter] lui se met devant, il a son propre matériel et par contre il faut que j'organise à l'avance puisque la transcription ça prend 15 jours. Donc ça veut dire qu'il faut que tous mes cours soient prêts 15 jours à l'avance, pour tout ce que je veux faire transcrire. Donc c'est long.

RB : Et là c'est un service extérieur ?

Prof A : [ne me laisse pas terminer ma question] c'est un service qui est heu... qui est heu à côté de l'établissement duquel il vient et donc nous a, on nous a donné l'adresse et on s'est, on s'est fait connaître du service, on des courriers régulièrement, on un contact avec le, moi j'ai maintenant un contact personnel avec le transcripneur pour lui donner mes consignes quand j'ai cartes, qu'il essaye de voir ce qu'il peut dessiner, puisqu'il dessine en fait en relief, ce qu'il peut faire.

RB : En termes d'évaluation ?

Prof A : [répond sans temps de réflexion], il fait les mêmes évaluations donc normalement il aura droit à un tiers temps au titre de son handicap et donc il ne peut pas faire un exercice qui est la réalisation d'un croquis. Le croquis, le schéma, il ne peut pas le faire, c'est pas possible, y a aucun outil qui existe pour les non-voyants. Donc du coup il fait le même temps de devoir que les autres élèves mais avec un exercice en moins.

4.50

[Blanc – 4, 5 secondes : je m'assure que le prof A a répondu à mes attentes en vérifiant les mots clés de ma check list].

RB : je vous remercie

Prof A : de rien

RB : concernant euh le deuxième thème, est ce, comment valorisez-vous cet élève ? par rapport aux autres et durant vos cours ?

Prof A : [réponse immédiate] il se valorise tout seul parce qu'il a une très bonne mémoire donc tout ce qu'il entend, tout ce qu'il lit à l'audio, en lecture audio il le retient, donc il a culture générale qui est supérieure aux autres élèves. C'est plutôt un élève qui est bon vivant, la classe est plutôt sympathique donc ça se passe plutôt bien dans l'ensemble, donc il se valorise en fait de lui-même. Après à chaque fois, je le répète je le rappelle il y a des élèves, des étudiants plutôt qui se proposent pour être euh... une aide pour être les yeux de l'élève en question, donc ils se mettent à côté de lui et essayent de l'aider quand j'oublie quand y a des choses qu'il ne peut pas faire.

[Blanc 4-5 secondes... je relis rapidement mes notes...]

RB : Donc vous n'avez pas de difficultés justement par rapport à cet élève pour le mettre en confiance ?

Prof A : Sa difficulté c'est l'écrit, donc il ne maîtrise pas l'écrit du tout et comme en histoire géo c'est de l'écrit, il a un peu du mal, mais il a fait des efforts, lui de son côté. Il m'a avoué qu'il n'avait jamais lu un livre en braille parce que c'est trop gros, ça prend trop de place, il n'a lu que des livres en audio pendant toute sa scolarité jusqu'en terminale. Et donc moi je lui ai dit qu'il fallait qu'il lise des livres en braille, donc il est allé à la médiathèque de Toulouse, et là il y a un département braille, donc essayer de se forcer à faire des choses pour améliorer son écrit qui est son point négatif. Après ses points positifs, il se valorise vraiment tout seul parce qu'il retient plein de choses et il a une bonne culture générale. Il est comme les autres étudiants, intéressé, ouvert et motivé par le tourisme et donc ça passe, ça rentre. Voilà.

6.34

RB : très bien, je vous remercie. Nous allons aborder de ce fait le dernier thème. Donc vous aviez répondu au cours du questionnaire que vous rencontriez des difficultés à enseigner face à un élève en situation de handicap et pour vous quels sont réellement vos difficultés concrètes et quels sont vos besoins, ou quels moyens pour vous, vous seraient utiles pour justement améliorer cette situation ?

Prof A : la classe

RB : si vous aviez une baguette magique ?

Prof A : oui. (Sourire). La classe est nombreuse, c'est une classe à 35, c'est une classe de BTS, donc s'ils étaient moins nombreux ça serait, ça serait plus facile en fait. En demi groupe c'est beaucoup plus simple, quand je les ai en demi groupe en TD une fois tous les 15 jours, ils sont 16 ou 17 donc c'est plus facile. Le poids de la classe, euh voilà. Après feuhhhhh... la communication avec l'élève, je communique en direct avec lui par mail ce qui n'est pas le cas avec les autres élèves je lui envoie des choses à l'avance pour, il est demandeur, il m'envoie des messages et je lui envoie, donc il y a une communication personnelle plus poussée avec lui qu'avec les autres élèves. Après fufufu...

[Blanc 2 – 3 secondes]

RB : où est ce que vous estimez... [ne me laisse pas terminer]

Prof A : ben oui c'est la géographie, donc la géographie ça pose problème de toute façon, puisqu'y a des choses qu'il peut pas faire, j'aurai bien aimé avoir une aide de l'inspection par exemple, euh savoir sur quel, quel type de sujet on va lui faire, parce que moi j'ai adapté mes sujets mais je ne sais pas du tout si le jour de l'examen cela va être le cas, est ce que, il a passé un bac ES et donc son sujet d'examen était adapté mais dans le cadre national. Mais là c'est en BTS Tourisme et y a jamais eu d'élèves non voyant en BTS Tourisme donc on attend de voir l'adaptation nationale.

RB : ce serait le premier élève ?

Prof A : ce serait le premier à priori. Donc il faut adapter le sujet, voilà. Moi je le fais de mon côté mais l'institution pour l'instant n'a pas donné de réponse.

RB : d'accord, sinon concernant les locaux, pour vous, ils sont correctement ...

Prof A : le lycée a été heureusement mis aux normes handicapées y a deux ans, donc le cheminement, le numéro des classes qui est relief, il manque par contre euh la salle info service qui n'a pas de numéro en relief, qui n'a pas de, qui n'apparaît pas, donc je lui ai montré, parce que c'est un des lieux dont qu'il a besoin pour se, pour son ordinateur personnel, il a besoin d'une connexion internet, ça été un peu compliqué en septembre, donc la salle info service n'était pas identifiée, donc je lui ai montrée il touche, il y a deux colonnes et la porte est entre les deux, c'est le seul endroit sur le couloir. Après pour se déplacer, il n'a aucuns soucis, il a repéré les locaux avant la rentrée scolaire, quand tout était vide, après en début d'année comme ils sont au fond du couloir il

traversait tout le couloir à la récré, les élèves qui avaient tendance à se mettre par terre, ben ils risquent de se faire piétiner, parce qu'il ne les voit pas, donc ça on les a avertis les élèves (petit rire) c'est leur problème et après sinon lui il se déplace tout à fait normalement. Il essaye quand même j'ai vu, il essaye d'être sorti le premier de la classe, pour éviter de rentrer dans les élèves comme il est bien placé dans la classe il essaye de sortir. Mais le cheminement au lycée il mange au restaurant, il va, il utilise tous les services du lycée sans problèmes

9.35

RB : donc il est autonome

Prof A : il est très autonome, il est très autonome.

RB : il n'existe pas de besoin d'une AVS par exemple ?

Prof A : il n'y a plus droit à priori, on avait demandé en début d'année mais comme il est étudiant et non plus scolaire de toute façon il n'y en aurait pas eu ; il a été scolarisé dans un parcours à tout petit effectif donc il y avait déjà le fait de rentrer dans un lycée normal qui était, ses professeurs de l'année dernière lui ont déconseillé d'aller à l'université, à cause du nombre donc il se retrouve dans un lycée qui est relativement petit, 800 élèves donc ça a l'air bien. Après s'il veut continuer, oui je pense qu'il pourra tout à fait aller à l'université parce qu'il sera en mesure de se débrouiller tout seul. Il est déjà bien autonome, il vit tout seul dans son appartement, il se gère tout seul, sa mère n'est pas sur place donc il est autonome. C'est, il a été obligé.

RB : Et vous, exprimeriez-vous le besoin d'avoir une AVS ?

Prof A : Pfeu, je fais en fait, AVS, heu, il y a un ou une élève une étudiante qui en général l'accompagne vraiment de près. Et après il y a le transcripteur sert aussi de relais, donc ces deux personnes jouent le rôle de l'AVS puisqu'il n'y a pas d'AVS. Mais c'est vrai que s'il y avait une AVS en permanence cela pourrait régler les problèmes.

RB : Estimez-vous aujourd'hui avoir des besoins de formation ? pour accueillir ce public dans le futur ? que ce soit ce handicap ou d'autres types de handicap ?

Prof A : oh ce serait bien, oui, oui, oui ce serait bien parce que là on a été jeté sans rien, donc oui ce serait bien d'avoir une formation à minimum, car on a aura de plus en plus j'imagine.

[Blanc 2 – 3 secondes]

RB : Très bien, je vous remercie, est-ce que par rapport à ce sujet vous souhaitez éventuellement ajouter des commentaires ?

Prof A : Non je pense que c'est tout. C'est une première. C'est un premier élève, heureusement que ça tombe en BTS et pas au niveau du lycée, parce qu'au niveau du lycée ils sont plus jeunes et je pense que l'autonomie serait moindre et ce serait plus difficile à gérer. Là c'est vraiment, il est très autonome, ils sont, il est entouré par des adultes, c'est des jeunes adultes quand même il y a plusieurs élèves qui n'ont pas dix-huit ans, mais la majorité ont largement plus de dix-huit ans, des filles qui ont fait déjà une, deux, trois ans d'université, donc.

[Blanc 2 – 3 secondes]

RB : la classe

Prof A : heureusement, et la classe est sympathique en plus, donc heureusement que c'est en BTS donc on seconde ou en première je ne sais pas comment on pourrait faire, ce serait plus compliqué encore.

RB : mais est-ce que vous pensez de ce fait que cela créé également une cohésion ? ou niveau de la classe ou pas.

Prof A : je pensais, oui au premier semestre, là je ne sais pas si, je n'en sais rien, la classe a bien fonctionné dès le départ, est ce que c'était grâce à Franck ou pas ? mais là je ne suis pas sûre qu'il soit bien aimé par tout le monde, je ne sais pas, je ne sais pas.

RB : des tensions ?

Prof A : il y a des clans, c'est une classe de filles de toute façon, donc il y a des clans et du coup, voilà. Mais la classe est sympathique dans l'ensemble donc cela se passe relativement bien. Mais je ne sais pas si cela créé une cohésion grâce à lui, ou malgré lui, je ne sais pas

RB : les élèves, les étudiantes ne vous portent pas préjudice de passer plus de temps avec élève ?

Prof A : non, non

RB : Éventuellement qu'il ait un tiers temps ?

Prof A : non, non

RB : il n'y a pas de jalousie ?

Prof A : non il n'y a pas de jalousie, pas de regards, c'est simplement qu'il participe beaucoup à l'oral et qu'il a une bonne culture générale contrairement aux autres, certaines n'aiment pas trop quand il prend la parole, parce qu'elles se sentent un peu perdues quoi. Donc j'ai vu des mimiques pas très sympathique mais bon, c'est comme ça.

[Sourire et mimique me faisant comprendre qu'elle souhaite mettre fin à l'interview].

RB : Très bien je vous remercie énormément pour votre disponibilité pour votre temps et je vous souhaite une très bonne journée

Prof A : Merci

RB : Merci beaucoup

11H13 : Fin de l'entretien : durée 13 minutes.

Pour des raisons de confidentialité « Prof B » : remplace tous les mots pouvant interférer sur l'anonymat du répondant.

Mardi 30 Janvier 2018.

12H00 : Salle de travail, de la salle des professeurs du lycée polyvalent. Bureau privatif Portefermée

RB : Bonjour Prof A,

Prof B : Bonjour Monsieur,

RB : Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé en répondant au questionnaire que j'avais diffusé en décembre 2017. Au cours de ce questionnaire vous avez exprimé votre accord pour me recevoir pour un entretien individuel. En effet j'ai besoin de recueillir au cours de l'entretien d'aujourd'hui des données sur vos pratiques professionnelles, c'est la raison pour laquelle je sollicite votre coopération aujourd'hui.

La collecte de vos réponses va me permettre de réaliser une étude sur les représentations enseignantes concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Bien entendu, l'anonymat de vos réponses sera garanti. Est-ce que vous souhaitez dans un premier temps parler du handicap ou de votre quotidien par rapport à ce thème ?

Prof B : Alors, oui je peux faire une introduction. J'ai rencontré le handicap assez tôt au niveau professionnel puisque j'ai commencé à enseigner après la licence en tant que contractuelle et on m'a placé sur une cité scolaire à Cahors dans laquelle il y avait une ULIS. Je me suis retrouvée en charge des cours de l'ULIS. Et ça été ma première rencontre avec le handicap, c'était un recrutement à l'époque intitulé pour les moins de 70 de QI. Euh ça regroupait des choses très différentes puisque j'avais des jeunes très gênés par leur dyslexie mais à l'époque c'était en, j'étais jeune (sourire), c'était en 2002, à l'époque on n'appelait pas ça encore la dyslexie, non ça s'appelait peut-être déjà la dyslexie mais l'Éducation Nationale ne s'en préoccupait pas. Et j'avais aussi des jeunes gens euh, qui présentaient des difficultés cognitives et j'avais aussi un jeune homme avec une maladie neuro dégénérative qui faisait qu'il savait qu'en l'espace de 6 ans il aurait perdu la totalité de ses fonctions cérébrales et qu'il finirait à l'état de légume en fait, euh mais voilà, tout c'était regroupé dans la même classe. Ça donnait euh, ça demandait à enseigner d'une façon vraiment différente, ça m'a beaucoup plus, j'ai trouvé ça intéressant. J'ai eu la chance de tomber sur une classe où les élèves étaient vraiment très agréables. Je pense que c'est comme ça que j'ai mis le doigt dans le système. Par la suite le hasard des mutations a fait que je suis partie sur un EREA. C'est-à-dire un établissement régional d'enseignement adapté. Euh c'était un peu particulier, c'était profilé uniquement pour des garçons avec des problèmes de comportement et d'insertion sociale. Donc il fallait gérer aussi tout le côté psychiatrique. On travaillait en doublon avec un établissement psychiatrique (léger blanc) et la police. (Sourire de désarroi). Et par la suite je me suis intéressée au sujet, j'ai suivi des formations et j'ai été amené à travailler en hôpital de jour par exemple et à me pencher un peu plus sur les sections où on regroupe actuellement les élèves en difficulté scolaire, souvent liés à des problèmes de DYS. Voilà. Après sur le plan personnel je suis touchée par le handicap mais c'est venu plus tard dans ma vie puisqu'en 2006 j'ai eu un fils polyhandicapé. Euh qui m'a fait rendre compte à quel point il était nécessaire de tout adapter pour les gens avec des besoins spécifiques. Voilà

RB : Très bien, je vous remercie (PROF B est très émue et moi également. J'éprouve quelques des difficultés pour enchaîner). Donc vos premiers propos justement me permettent d'aborder le premier thème de l'entretien qui concerne les gestes d'aides vis-à-vis de l'élève en situation de handicap. Justement aujourd'hui dans votre quotidien, dans quelle mesure avez-vous changé vos manières de faire les cours vis-à-vis de cet élève ou des élèves que vous avez face à vous.

Prof B : (sans hésiter) Alors ce que je rencontre le plus souvent ce sont les problèmes de DYS. Au niveau des DYS il y a des choses très simples à mettre en place, euh qu'on peut mettre en place de façon systématique sans pour autant impacter euh les autres élèves qui ne sont pas en difficulté. Par exemple taper les textes en ARIAL 12, euh s'assurer que l'implant visuel n'est pas trop chargé au niveau des documents. S'assurer que les consignes sont euh découpées, c'est-à-dire qu'au lieu de mettre plusieurs verbes dans la même phrase je vais organiser ma consigne en faisant une signalétique avec des puces avec, si j'ai trois choses à faire dans la consigne, je vais mettre : une première puce : faites ceci, une deuxième : puis faites cela et enfin une troisième puce : enfin faites cela, ça me permet, décomposer les consignes me permet de leur simplifier la tâche. Euh je leur fais aussi reformuler les consignes pour m'assurer qu'ils les ont comprises et comme je suis en anglais euh ceux qui peuvent reformuler c'est bon, ça veut dire que la compréhension est faite, pour les autres je fais réexpliquer en français par un collègue, enfin un camarade de classe ce qui doit être fait. 5.21

Ensuite de mon côté moi à la maison par principe je me sers énormément de l'ENT. C'est-à-dire que mes cours faits, je les mets en ligne sur l'ENT avec le document d'origine puis le document corrigé de façon à ce que les élèves puissent y revenir si jamais ils n'ont pas eu le temps de noter. Parce que malgré tout l'heure de cours ne fait que 55 minutes. Pour certains élèves euh, c'est le cas par exemple ici j'envoie avant de commencer les séquences, l'ensemble des documents à la famille qui reprend l'ensemble des cours avec l'élève. De façon à ce que l'élève ne découvre pas le document au moment du cours. Euh ça par contre, ça demande soit à avoir une famille collaborative soit un élève vraiment très motivé parce que souvent ces jeunes gens sont obligés de mobiliser des heures en plus de leur journée de travail. Euh toujours aussi dans le cadre de cette individualisation en fait, lorsqu'on travaille sur des documents audios, en langue on est beaucoup amené à travailler sur de l'audio je leur fournis les vidéos à l'avance sur l'ENT pour qu'ils puissent les écouter plusieurs fois et les travailler à leur rythme. De la même façon lorsque je fais des évaluations orales on travaille sur dictaphone si je suis obligée de faire l'évaluation sur le lycée de façon à ce qu'ils puissent se réécouter et refaire l'enregistrement si l'original ne leur convient pas. Ou alors je les laisse travailler chez eux si l'évaluation le permet parce que je ne peux pas tomber non plus dans l'écueil de la tricherie et chez eux ils s'enregistrent sur leur téléphone qui ont souvent des fonctionnalités d'enregistrement et comme ça ils m'envoient la version qui leur satisfait au mieux. Par contre ça c'est quelque chose que je mets en place pour les DYS. Je me suis retrouvée parfois dans des situations face notamment à un élève sourd où j'ai été très en difficulté parce que euh, alors ça date de 2008, à l'époque l'établissement où j'enseignais n'avait pas encore internet et l'ENT n'était pas fonctionnelle. Donc il était très difficile pour moi d'adapter les supports audios. Ça voulait dire qu'il fallait que je lui fournisse des scripts d'enregistrement travaillés en classe et au final l'élève ne faisait pas de compréhension orale. Il lisait sur mes lèvres lorsque moi je parlais mais tout ce qui était support pré enregistré il ne pouvait pas les avoir. Il était obligé de passer par la compréhension écrite. Euh.

Je ne sais pas à l'heure actuelle comment je pourrai gérer ça ; apparemment les supports techniques se sont développés et il semblerait que des méthodes existent, mais là aussi les méthodes semblent passer par un sous-titrage en braille. Je suis désolée mais pour moi cela revient à faire de la compréhension écrite malgré tout. Donc j'ai cette difficulté là que je ne sais pas comment contourner. Donc ça c'était pour les DYS. C'était pour les malentendants. Euh au niveau des malvoyants il suffit d'adapter le support dans une police d'un gabarit supérieur, euh les aveugles j'ai jamais été confronté au problème, donc je n'ai pas encore réfléchi à ce problème-là. Après au niveau du handicap actuellement, j'ai une jeune fille trisomique. Alors on a eu une rencontre avec la famille dont le souhait n'est pas de faire passer à cette jeune fille le CAP puisqu'elle est dans une classe de CAP mais de s'assurer d'une validation de compétences. Les compétences sont euh généralement interdisciplinaires ce sont des choses comme comprendre une consigne, être capable de prendre des notes ce genre de choses. Donc ça ne relève pas tellement de l'apprentissage de l'anglais pour moi. Quoi qu'il en soit, euh, cette jeune fille en fait ne parle pas du tout anglais. Donc le travail sur

les consignes en anglais n'est pas possible. Ce que je fais c'est que je lui donne des tâches très simples à faire. Elle travaille actuellement sur les nombres, je doute qu'elle pourra aller au-delà des nombres ; parce ce par exemple elle ne sait pas forcément faire une addition, pas forcément lire l'heure. Donc elle va connaître les nombres mais elle ne saura pas les appliquer. Elle a des problèmes avec la numération, et tout ce qui abstrait. Mais c'est pas grave, actuellement je la fait travailler sur les nombres, de façon au moins qu'elle les mémorise jusqu'à douze. Euh j'aimerais lui faire arriver associer la graphie et la phonie. Donc elle s'entraîne à les écrire, elle s'entraîne à les reconnaître, elle s'entraîne à les prononcer avec son AVS, parce qu'elle a une AVS. Euh mon deuxième objectif serait de la faire prononcer davantage et à une puissance sonore convenable pour être entendue par un public, puisque c'est une jeune fille qui a des problèmes musculaires liés à sa trisomie, notamment au niveau des cordes vocales elle fatigue très vite. Elle doit être amenée à travailler, puisque la famille souhaite lui faire intégrer un service de, ben de serveuse dans des restaurants adaptés, il faut qu'elle puisse se faire entendre par les clients. Donc je suis pas vraiment sur l'enseignement de ma matière, je suis sur le travail, sur le savoir être. Voilà. (Communication non verbale de la part de Prof B m'informant de la fin du monologue).

RB : Très bien je vous remercie pour toutes ces précisions. Euh par rapport à ce thème là au niveau de l'organisation matérielle de la classe, est ce que vous anticipez, vous avez des contraintes à aujourd'hui ?

Prof B (réponse immédiate). Alors, euh pour la jeune fille trisomique euh il faut prévoir qu'elle ait de la place avec son AVS, forcément, de préférence près du professeur pour être sûr qu'on puisse suivre, qu'on puisse lui accorder une attention particulière. Euh ça demande aussi qu'il y ait constamment une discipline dans la classe. Il faut que cela soit silencieux, pas d'agitation euh pas de climat de tension. J'ai déjà eu un autre élève trisomique par le passé que j'ai perdu parce qu'il était inséré dans une classe de troisième Prépa Pro de 24. En fait il était géré par l'ULI Set il intégrait les cours que l'instituteur ne sentait qu'il était capable d'intégrer. Et c'était une classe qui était très agitée, euh j'ai dû élever la voix sur un élève, l'élève trisomique s'est mis en position fœtale et il s'est bouché les oreilles par intermittence. Il n'est plus jamais revenu, je l'avais perdu. Donc en fait il faut s'assurer de travailler dans un climat serein.

RB : Très bien. Une dernière question par rapport à ce thème-là, même si vous l'avez je pense mentionné durant vos propos, en termes de temps de travail dans vos cours, j'ai bien noté que vous aviez précisé qu'il y avait beaucoup de travail parfois en amont par l'envoi de documents préalables ou support avec la famille, mais dans la classe actuelle par exemple avec cette jeune élève trisomique donc du coup comme elle n'est pas évaluée (ne me laisse pas terminer)

Prof B : elle n'est pas évaluée parce qu'elle n'est pas évaluable

RB : Voilà c'est ça, donc du coup le temps de travail que vous passez vis-à-vis de cette jeune demoiselle (ne me laisse pas terminer)

Prof B : alors, je ne lui donne pas de devoirs à faire à la maison, si c'est la question. Euh et dans le cadre du cours j'adapte la quantité de travail à fournir. Là où les autres font faire 5 exercices, je vais lui en confier un qu'elle fera, dans les bons jours elle en commencera peut-être un second. Voilà, mais la quantité de travail effective est moindre. Y'a une grande fatigue musculaire chez la jeune fille trisomique actuellement. Tenir un crayon lui coûte, écrire lui coûte, tout la fatigue. Voilà, donc il faut vraiment respecter aussi son statut d'être humain qui a besoin d'une santé convenable.

RB : Très bien, je vous remercie, cela est très complet. Concernant donc euh le deuxième thème, il concerne la valorisation de l'élève en situation de handicap. Et si on prend l'exemple de cette jeune demoiselle, euh est ce que heu durant vos cours, comment valorisez-vous cette élève par rapport aux tâches que vous lui confiez par exemple ?

Prof B : (réponse immédiate). C'est difficile de parler de valorisation. C'est difficile de la valoriser par le travail en fait. Parce qu'on part vraiment d'extrêmement loin. Par contre, alors je ne sais pas si cela peut rentrer dans le cadre de la valorisation, parce que c'est quelque chose que l'on fait spontanément et pour n'importe quel élève, mais quand je m'aperçois qu'elle a réussi à faire quelque chose, au moment de la correction euh, Maéva, cette jeune fille, aime beaucoup écrire au tableau. Donc quand elle a réussi quelque chose, je l'envoie elle au tableau. Et elle a la chance d'être dans une classe où elle est très bien intégrée par rapport, euh ses camarades l'ont bien intégrée, y'a pas de moqueries, donc elle peut se permettre d'aller au tableau de faire son petit numéro (sourire) parce que c'est très théâtraliser lorsqu'elle va au tableau et elle ressort de là contente. Je pense que ça la met en valeur, ça la met en confiance. Euh par contre je reconnais que je ne sais pas quoi mettre en place autrement. Voilà, je la salue, je l'appelle par son prénom, je la salue toujours en anglais de façon à ce qu'elle sente qu'elle est dans la matière, que je l'accepte dans la matière et elle sait me répondre «hello » et elle sait me dire «thank you ». Mais nos échanges en anglais, ça se limite à ça. Mais elle a l'air d'apprécier. C'est insuffisant mais j'arrive pas à mettre autre chose en place.

RB : Non c'est déjà un (ne me laisse pas terminer)

Prof B : non ça reste insuffisant.

RB : d'accord. Et si par exemple on prenait puisque vous avez une expérience quand même assez marquée dans l'accueil d'élèves en situation de handicap (acquiescement par un hochement de tête), si par exemple si on prenait un élève avec une DYS, quels seraient, comment par exemple valoriserez-vous ces élèves-là ?

Prof B : Alors, euh

RB : si vous aviez des conseils à me donner ?

Prof B : (sourire) des conseils je ne me permettrais pas, par contre d'expérience, ce qui est sûr, c'est que les élèves DYS sont en souffrance, parce que souvent ils ne sont pas pris en compte. Le DYS c'est un, c'est classé handicap, mais c'est caché, ça ne se voit pas. Euh et puis en fait, en vérité le DYS, ce n'est pas un handicap, c'est un fonctionnement du cerveau différent et notre société n'est pas adaptée. De la même façon qu'un gaucher est gêné par notre pratique d'organisation. Et pourtant un gaucher n'est pas un handicapé. Donc les dyslexiques souvent se sentent, ne se sentent pas pris en compte. Première chose à faire : c'est de leur signifier que l'on a connaissance de leur dossier. Leur dire voilà, j'ai pris connaissance de ton PAP, je te propose ça ça et ça, est ce que tu penses que c'est une prise en charge qui te convient ? où est-ce d'expérience tu préférerais autre chose ? Ce sont des entretiens très bref, ça dure 2, 3 minutes, les élèves sont tout à fait capables de nous dire ce dont ils ont besoin ou pas. Donc déjà ils sont contents parce qu'ils savent qu'ils existent. Et qu'on reconnaît leur besoin de différenciation. Euh ensuite, ça implique une fois qu'on leur a dit que «je sais que tu as besoin de ça » de le mettre en œuvre, y'a rien de pire, je sais que tu as un PAP et de rien faire derrière. Donc ben par exemple, mais ça va être au cas par cas, par exemple ça va être d'indiquer que l'orthographe n'est pas comptée ou que l'élève a un peu moins d'exercices que les autres ou que l'élève a des modalités d'évaluation différentes, par exemple un travail que l'on va demander à l'écrit pour les uns ; j'ai fait ça une fois, j'ai fait une description de document, ils devaient décrire un petit déjeuner, un buffet dans un hôtel. Les élèves sans DYS l'ont fait à l'écrit, les élèves dyslexiques sont partis, ils ont pris leurs notes, ils ont organisé leur pensée et ils sont partis s'enregistrer sur le dictaphone. Voilà. Je pense que ça c'est une façon de les mettre en valeur en les incluant. Je reconnais leur différence mais je les inclus parce qu'au final c'est de la pédagogie différenciée, ils arrivent à la même finalité que les autres. Évidemment, dès que je les sens suffisamment en confiance, mon but c'est d'exploiter le filon et de leur donner la parole et de les mettre en valeur. Et de ne pas appuyer sur leurs erreurs mais sur leurs réussites, pour qu'ils puissent aller plus loin. [Léger banc – 2 – 3 secondes]

RB : Très bien je vous remercie.

Prof B : Avec plaisir

RB : Nous allons aborder le dernier thème de l'entretien. Vous aviez répondu au cours du questionnaire que vous rencontriez des difficultés à enseigner par rapport à un élève en situation de handicap.

Prof B : oui

RB : et si par exemple vous aviez une baguette magique, donc déjà dans un premier temps, quelles sont vos difficultés et vos besoins et si vous aviez une baguette magique quels moyens vous seraient utiles pour justement améliorer cette situation ?

Prof B : Euh alors, c'est compliqué parce que les difficultés dépendent du handicap. Pour tout ce qui est DYS, j'ai la chance d'avoir suivi suffisamment de formations et d'avoir suffisamment d'expérience pour ne plus me sentir en difficulté, et j'arrive enfin à avoir l'impression de proposer quelque chose de cohérent. Par contre je reste sur mon échec avec l'élève malentendant, ce qui serait formidable ce serait de trouver un système pour leur permettre d'entendre malgré tout, parce qu'il était pas complètement sourd, il était mal entendant ; mais ce qui passait par cassette, en fait tout ce qu'il pouvait faire, c'était de poser ses mains sur magnétophone est sentir les vibrations des basses. Aucun intérêt. Donc ce qui serait formidable c'est de trouver un adaptateur peut-être.

RB : un amplificateur de son ?

Prof B : peut-être

RB : comme une boucle magnétique que l'on peut trouver dans certains établissements recevant du public,

Prof B : peut être

RB : une boucle magnétique qui amplifie le son

Prof B : oui mais alors ça je suppose que cela coûte très cher ?

RB : moi j'ai eu l'occasion dans mon passé professionnel de l'avoir à disposition de mes clients en réception, ce n'est pas un coût énorme.

Prof B : C'est vrai ?

RB : Non

Prof B : Alors, je ne connais pas le système mais pourquoi pas. Ben voilà pour les élèves mal entendant ce serait un plus, euh pour des élèves comme Maéva et là ça tient pas tellement du fait de sa trisomie, ça tient surtout du fait de son extrême fatigue, fatigabilité pardon, euh je ne suis pas convaincue de la pertinence de lui faire suivre des heures de cours de 55 minutes. Je pense qu'un temps plus restreint lui bénéficierait tout autant, parce qu'elle serait moins fatiguée. Si on pouvait, alors l'idéal évidemment, mais ça c'est chez les Bisounours, ce serait du cours particulier. Je suis convaincue que si je lui fais des cours particuliers de 20 minutes par semaine elle progresse davantage qu'en me voyant comme elle le fait actuellement sur des heures classe entière, pendant 55 minutes.

[Léger banc – 2 – 3 secondes]

RB : Très bien. Donc pour résumer par rapport à ce thème là on est plutôt plus sûr, soit une adaptation par rapport à la typologie du handicap ?

Prof B : oui matériel adapté

RB : matériel adapté ou dans du cours adapté

Prof B : oui

RB : vous pas forcément par rapport à de la formation puisque vous êtes quand même familière

Prof B (me coupe la parole) oui j'ai eu la chance d'en bénéficier, donc ce n'est plus un besoin, mais cela l'a été en un temps

RB : les locaux du lycée sont adaptés ?

Prof B : oui, ils sont accessibles

RB : la demoiselle, j'ai cru comprendre qu'elle avait une AVS

Prof B : oui elle a une AVS elle a aussi tout le matériel nécessaire pour ce qui est saisi, des crayons ciseaux adaptés. On sent qu'il y a eu un travail en amont par la MDPH et la famille.

RB : Et une dernière petite précision Vous l'avez déjà évoqué, au niveau du groupe classe, cela se passe particulièrement bien

Prof B : oui

RB : la classe est, parce qu'on est sur un niveau CAP, c'est ça ?

Prof B : oui niveau CAP, ils ont l'avantage d'être six.

RB : ils sont bienveillants dans l'ensemble avec cette demoiselle.

Prof B : oui, oui oui.

RB : et du coup vous n'avez pas non plus de difficultés en revanche relationnelles avec cette personne justement

Prof B : non

RB : Je vous remercie. Est-ce que vous voulez conclure ?

Prof B : oui

RB : je vous en prie

Prof B : oui si cela est possible

RB : Avec plaisir

Prof B : là on en parle de handicap reconnu, de plus en plus me semble-t-il on intègre des jeunes qui ont droit à une scolarité, mais des jeunes avec une pathologie qui dépasse le handicap. Heu l'autisme, la schizophrénie heu toutes ces maladies psychiatriques parce que même l'autisme a un ressort psychiatrique euh, moi ça ne me gêne pas de les accueillir j'ai travaillé avec des jeunes qui avaient des troubles obsessionnels compulsifs, j'ai travaillé avec des jeunes qui avaient de vrais problèmes psychiatriques en hôpital de jour. Euh maintenant il y a, il y a le fait de travailler en hôpital de jour qui est un lieu adapté pour les recevoir avec une équipe autour, voilà ça me semble propice à venir enseigner auprès de ces élèves. Maintenant l'idée d'accueillir en milieux ordinaires ces jeunes gens je n'y suis pas opposée ; mais je ne suis pas certaine qu'on ait ce qu'il faut à leur offrir en l'état des choses. Voilà c'est tout. [Léger blanc 2 – 3 secondes] Je ne sais pas si c'est pertinent

RB : C'est parfait. Tout à fait. Je vous remercie infiniment

Prof B : avec plaisir

RB pour votre temps et la clarté de vos réponses

Prof B : et je suis enchanté du sujet du mémoire

12H25 : Fin de l'entretien : durée 25 minutes.

Pour des raisons de confidentialité « Prof C » : remplace tous les mots pouvant interférer sur l'anonymat du répondant.

Mardi 7 Février 2018.

11H10 : Salle de travail, de la salle des professeurs du lycée polyvalent. Bureau privatif de Porteferrée

RB : Bonjour Prof C,  
Prof C : Bonjour

RB : Je vous remercie de votre disponibilité que vous m'avez accordé en répondant au questionnaire que j'avais diffusé en décembre 2017. Au cours de ce questionnaire vous avez exprimé votre accord pour me recevoir pour un entretien individuel. En effet j'ai besoin de recueillir au cours de l'entretien d'aujourd'hui des données sur vos pratiques professionnelles, c'est la raison pour laquelle je sollicite votre coopération aujourd'hui.  
Donc vos réponses vous me permettent de réaliser une étude de terrain sur les représentations enseignantes concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Bien entendu, au cours de cet entretien, l'anonymat de vos réponses est garanti. Est-ce que dans un premier temps vous souhaitez vous présenter ou parler de votre situation actuelle ?

Prof C : Tout simplement me présenter. Je suis prof de langue, d'espagnol, heu et j'enseigne dans ce lycée depuis 7 ans. Voilà. Et donc c'est la première fois cette année je crois, je suis à peu près sûr que je me retrouve dans la situation de devoir enseigner face à un ou deux élèves qui sont en situation de handicap.

RB : Très bien. Vous pouvez éventuellement détailler le type de handicap auquel vous être confronté ?

PROF C : alors il y a un déficient visuel, heu aveugle que j'ai dans une classe de BTS et heu une jeune fille que j'ai depuis trois ans depuis, donc c'est pas tout à fait vrai, c'est pas la première année du coup je suis en train d'en prendre conscience (sourire), heu qui est en situation de handicap dû à une surdité progressive. C'est-à-dire que ce n'était pas le cas au début quand je l'avais, il y avait juste un petit problème, une petite déficience qui a été grandissante, du coup, la cette année elle se retrouve dans une situation de, de surdité avérée au moins d'un côté et de l'autre côté c'est déjà un peu plus faible.

RB : Très bien, je vous remercie pour ces précisions. Justement par rapport à ces deux élèves, à aujourd'hui dans quelles mesures vous essayez d'adapter vos manières de faire vos cours ?

PROF C : Si si alors il y a quelque chose quand même en ce qui concerne mon élève atteinte d'un problème de surdité euh il n'y a pas eu d'entretien préalable. Alors c'est peut-être parce que justement le handicap n'est pas encore euh qualifiable de handicap, c'est un problème qui a été, un problème de santé qui a été progressif chez elle, alors que pour mon élève aveugle qui vient de faire son entrée dans l'établissement cette année en BTS, là il y a eu quand même tout un protocole euh avec toute l'équipe pédagogique pilotée par l'établissement et l'inspection pour accueillir cet élève et faire en sorte que son accueil soit le mieux et donc que l'on réfléchisse ensemble à ce que l'on pouvait faire, voilà. Donc c'est vrai que concernant mon élève aveugle, il y a eu donc cette préparation et du coup ; j'ai d'emblée adapté mes cours parce qu'on s'est très vite trouvé face à des questionnements et il a fallu que l'on pense à l'adaptation de nos cours. Euh, il est évident que lorsque je fais une vidéo, euh, cela pose problème, cela pose question. Comment faire ? Comment traiter ça ? Euh, pareil ne serait que pour la matière textuelle cela veut dire, comment lui, quel est l'appareil dont il dispose ? Cela veut donc dire que nous il faut que l'on comprenne quels sont les

matériels dont il dispose pour comprendre leur fonctionnement et savoir comment je peux le faire, alors bon on m'a expliqué justement si je travaillais sur Word ou sur PDF sa machine pouvait très bien les transcrire assez rapidement et donc on pouvait travailler, il se trouve que moi par exemple je ne travaille jamais avec Word mais je travaille toujours avec Open Office. Donc il y a fallu que je m'adapte que je transforme systématiquement chacun de mes documents euh que je faisais, en deux formats mais voilà. Donc il y a eu ça mais il y a eu plein d'autres choses, il y a eu pour les vidéos, tant qu'il y a des commentaires je sais qu'il va pouvoir s'accrocher aux commentaires donc j'adapte mes cours dans leur forme, leur format et puis après ce que j'essaie de faire quand même et notamment pour mon élève qui a ce problème de déficience visuelle c'est ; j'essaie de tirer partie de sa particularité. C'est-à-dire que là par exemple ce matin je viens de faire une vidéo où il n'y avait que des images, aucuns commentaires, là cela pose question. Et bien du coup, alors il y a plusieurs façons, ce n'est pas la première fois que cela m'arrive mais j'essaie à chaque fois de tirer parti, c'est-à-dire ou je demande aux autres de décrire pour Franck dont le caractère le permet, ce n'est pas quelqu'un qui est en souffrance, quelqu'un au contraire qui a beaucoup de jeux de mots sur sa situation etcetera et donc justement pour Franck qui peut m'expliquer quels sont les atouts touristiques de cette région ? Les élèves ont, un à un qui peut faire des observations et je charge Franck de faire la synthèse. Donc en fait même à la base sur un support ben qui pourrait lui être euh difficile, en fait il va savoir tirer parti. Moi ça m'oblige du coup de demander aux autres une définition très précise, on va recourir à des adjectifs etcetera pour qu'il puisse lui qui n'a pas vu la vidéo avoir une représentation la plus fidèle possible de qu'il n'a pas eu et là en plus il est acteur, il n'est pas sur le banc puisque je lui charge de lui faire faire la synthèse. Voilà. Parfois si faute de temps parce que cela ne correspond pas à mes objectifs ce que je peux faire, simplement être derrière lui et je lui transcris c'est ce que s'est passé ce matin, ce que je vois. **[Blanc 3 secondes, je consulte ma grille d'entretien]**

RB : Très bien. Donc à aujourd'hui vous arrivez avec cet élève qui est donc malvoyant à adapter votre cours ou vos supports en amont et vous utilisez souvent la classe, les autres élèves (donc eux voyants) à profit de manière à justement combler le handicap de ce jeune homme ?

Prof C : Oui. Oui. Voilà. Voilà. Exactement. Ce qui fait en fait à aucun moment quel que soit le support que j'utiliserai il n'y aura pas, presque tous les supports il y a aura quelques zones d'ombre. Finalement dans la pratique d'enseignant courante, et bien j'arrive en faire en sorte non seulement qu'il puisse avoir accès au contenu, finalement du support mais en plus à ce qu'il ne soit pas mis à l'écart. En fait, il est toujours actif, il participe à, aux cours même si le support ne lui ai pas favorable. Voilà et donc c'est une bonne chose. Et puis ça se passe très bien cela dépend également aussi de l'élève. Alors c'est vrai qu'il y a aussi quelques zones d'ombre, c'est-à-dire que si je leur demande de faire des recherches sur internet, là ça devient plus problématique parce que bien souvent son appareil peut permettre un accès à internet mais très limité. Certains documents vont lui échapper. Donc pour le travail en autonomie que l'on demande parfois en BTS Tourisme, là ça devient plus compliqué. Alors on peut recourir, on peut contourner le problème, la, la difficulté en travaillant par binôme. Donc de toute façon même matériellement je suis amené à les faire bosser par binômes, mais du coup, ça va être aussi une stratégie, c'est-à-dire que, il se trouve en plus qu'elle est particulièrement, ça matche particulièrement bien parce que il est très bon en langue, il est très très bon en espagnol, c'est un passionné en plus de l'Espagne et du coup je peux le mettre avec un élève à côté qui lui va lui dire ce qu'il voit et lui va intervenir, va savoir prendre l'information qu'on lui donne oralement et apporter ses lumières après pour pouvoir faire le travail, la tâche que je demande. Donc en fait, ça marche bien quoi. Voilà.

Pour l'élève de terminale que j'ai, qui est un problème de déficience auditive euh ,c'est une élève très sérieuse, elle est très autonome dans son travail, ça demande quand même moins d'adaptation, je pense, parce que finalement elle a un demi handicap en fait, à ce stade, euh j'essaie quand même de faire attention d'adapter, alors la du coup c'est pas une adaptation par rapport au support pédagogique parce que finalement elle a accès à presque tout c'est plutôt une adaptation par rapport

à moi dans ma classe, c'est-à-dire mon positionnement par exemple, je m'arrange toujours pour faire attention à la position de ma voix je pose ma voix comme il faut et je m'arrange toujours quand même, quand il y a des consignes particulières ou autres à être pas trop trop loin d'elle. Voilà, ça se passe surtout comme ça. Voilà, en langue il y a surtout la compréhension, il y a des messages oraux, et donc il faut faire attention à ça, alors si c'est sur l'ordinateur avec le casque, ça pose pas problème. De toute façon elle n'aura pas d'épreuve orale au baccalauréat, elle a un statut, y'a des protocoles qui existent qui font qu'elle peut être très bien dispensée, ce sera son cas, des deux examens oraux qu'ils ont en terminale. En revanche à l'écrit elle composera sans problèmes. Euh, j'ai même regretté, elle était tout à fait capable de passer l'expression orale. C'est le protocole qui ne permettait pas de faire le choix entre les deux. Voilà, mais euh l'adaptation est quand même moins difficile avec elle. Je dis pas que pour mon élève de terminale, euh de BTS ça été plus difficile, pour le déficient visuel, c'est pas franchement l'adjectif idéal mais ça a demandé beaucoup plus de vigilance, d'adaptation quoi voilà, d'adaptation supérieure puisque, simplement en fait la déficience à la base est plus grande.

RB : Oui et que l'élève de terminale vous la connaissez déjà ?

Prof C : Je la connaissais déjà et en plus je parle comment dire d'un demi handicap, parce que si vous voulez c'est pas une surdité totale. C'est une surdité on va dire de l'oreille, d'une oreille totale et de l'autre qui est défaillante mais qui entend quand même. Donc elle peut, voilà, elle sait se positionner, moi je me positionne aussi en fonction, je fais toujours attention à ça, donc il faut être vigilant mais ça demande pas d'autres adaptations que ça.

RB : Cependant donc pour cet élève qui a donc cette déficience auditive, il y a désormais un projet, elle a un PAP ?

Prof C : oui

RB : qui a été mis en place par le lycée.

Prof C : voilà

RB : Et donc c'est la raison pour laquelle vous me disiez qu'elle est en épreuve de baccalauréat cette année, elle n'aurait pas d'épreuve orale, c'est bien défini dans le PAP ? Puisqu'il y a déjà eu des cas je suppose au niveau national établi ?

Prof C : Oui, c'est ça. Y a des protocoles, il y a une fiche de protocole, c'est vrai que moi je ne le connaissais pas, c'est la première fois que je me retrouve face à cette situation-là, et d'ailleurs ces fiches de protocole qu'il faudrait adapter parce que, on s'est posé la question, elle est venue me voir, me parler, donc il y a eu, que ce soit avec l'élève de BTS comme l'élève de terminale y'a une parfaite communication entre nous, sur ces aspects là et avec la famille aussi. Et euh du coup c'est vrai qu'on a parlé, elle m'a présenté les fiches, elle m'a demandé mon avis moi en plus que c'était une bonne élève j'étais partant évidemment pour qu'elle passe les deux épreuves écrites et j'aurais bien été partant aussi pour qu'elle l'expression orale. La compréhension de l'oral c'est vrai c'est un peu compliqué, il n'était pas question de prendre le moindre risque que ce soit contenu de son profil. Après, l'expression orale, je la connais assez elle peut se débrouiller, le problème c'est que la fiche de protocole qu'on lui a présenté et qu'elle m'a présenté, ça c'est vu avec l'infirmière et tout ça, ce sont des choses qui existent, et bien elle ne donnait pas la possibilité en fait de choisir en ces deux, dans toutes ces évaluations-là. C'était écrit et/ ou oral. Et donc il fallait choisir. Et bien on choisit de faire passer les écrits. Alors qu'elle aurait pu passer une des deux épreuves orales. Donc bon voilà, l'institution n'a pas envisagé en fait que l'on pouvait être un plus précis dans ses observations.

RB : Très bien je vous remercie. Euh concernant éventuellement donc la manière de faire vos cours en termes d'organisation de la classe aujourd'hui avez-vous du vous adapter ?

Prof C : Oui oui. C'est ce que je disais tout à l'heure concernant l'élève aveugle, c'est-à-dire qu'il a fallu adapter le format d'abord, euh, comme c'est moi qui ferait les examens et donc de concevoir

les examens là aussi je vais m'adapter donc évidemment je ne donnerai pas de vidéos ou de chose comme ça, ou de photos par exemple, parce que bon voilà. Y'a aussi des sacrifices qu'il faut savoir faire : faire une carte géographique, ce qui est dans la discipline qui est la leur, ce n'est pas anodin. En BTS Tourisme c'est fondamental. Bon y a des deuils qu'il faut faire. Ça c'est vrai. Voilà, après on peut très bien situer avec des mots, mais bon voilà ça ne représente pas comme une carte, mais voilà on essaye d'adapter euh son enseignement au mieux en faisant des sacrifices qui finalement sont rares, puisqu'en général on arrive à tirer parti de ça, de cette situation

RB : Très bien, donc si vous le souhaitez nous allons aborder le deuxième thème de l'entretien qui concerne la valorisation vis-à-vis de l'élève en situation de handicap. Donc si on prend l'un ou les deux étudiants que vous avez à aujourd'hui est ce que vous êtes en mesure, vous essayez de valoriser justement cet élève par rapport à sa situation, vous avez un besoin durant vos cours ?

Prof C : Un besoin, non. Concernant mon élève déterminale elle se fond finalement dans la masse. Y a pas, on est pas face à un handicap qui soit euh visible et elle marche aussi bien si ce n'est mieux que les autres. Donc y a pas à le faire. Je valorise comme si je valorise n'importe quel autre élève. Il n'y a pas de différenciation. Donc voilà, ça c'est le premier point. Concernant mon élève de BTS aveugle, euh, j'essaie de le valoriser, euh, la valorisation que je fais pareil, y'a pas une valorisation spécifique due au handicap. Ce serait malvenu d'ailleurs. Euh je dis simplement que moi mon but la valorisation que j'essaie de faire, c'est de tirer parti de tout ce que l'élève peut m'apporter indépendamment et j'essaie de le mettre en place, c'est ce que j'expliquais toute à l'heure, notamment il va avoir lui une mission puisqu'en plus vu son niveau cela ne lui posera aucun problème de faire la synthèse euh quand il y a quelque chose auquel il n'a pas accès. J'essaie qu'il accède, je fais en sorte qu'il accède au contenu du document, euh vidéo par exemple en lui confiant une autre charge. Et en lui confiant une charge spécifique aux autres camarades. Du coup la valorisation elle passe par le fait qu'il est associé à la démarche collective. Il n'en n'est pas exclu. Le handicap n'exclut pas.

RB : Très bien. Avez-vous un besoin de motiver-vous ces élèves ?

Prof C : Alors dans le cas présent je n'en ferai pas une vérité générale. Dans le cas présent : ni l'un ni l'autre. Ils sont déjà très motivés. J'ai cette chance-là. Je me dis aussi que dans une autre situation avec d'autres élèves, ce ne serait peut-être pas la même chose, cela demanderait en effet d'autres adaptations. Euh, pour ma pratique, je n'ai pas encore rencontré ce cas de figure, je ne me suis pas posé la question, mais on verra bien.

RB : Je vous remercie. Tout cela nous amène au dernier thème de l'entretien, vous l'avez abordé en début d'entretien justement, vous avez répondu au cours du questionnaire que vous n'avez pas forcément de difficultés à en enseigner à des élèves en situation de handicap mais en revanche que vous avez peut-être des besoins de formation

Prof C : ah oui

RB : des besoins qui vous permettraient justement dans le futur d'améliorer

Prof C : oui, oui

RB : votre posture et votre façon d'enseigner ?

Prof C : Non mais je crois en effet pour qu'un élève en situation de handicap, il puisse être dans les conditions les plus favorables euh il faut qu'il y ait de la formation, il faut qu'il y ait de la présence humaine et de la formation. C'est-à-dire que d'un côté il y a, euh les objectifs qu'on nous fixe dans l'Éducation Nationale, et qui sont louables et normaux etcetera, c'est-à-dire accueillir tous les publics, c'est notre mission de service public, mais il faut aussi que l'on soit préparé à ça. Il faut qu'on soit formé, préparé et qu'il y ait aussi la présence humaine quand on est face à une situation de handicap où la défaillance, le le le handicap, peut être un frein à l'apprentissage. Voilà, alors il faut savoir s'adapter, dans le cas de mon élève, dans ma matière cela ne me pose pas de problèmes, mais dans d'autres matières cela peut être un problème, notamment en informatique ou des choses

comme ça où là vraiment, ne pas pouvoir accéder à tous les contenus informatiques ou internet cela va poser soucis, donc là au niveau des examens il va falloir s'adapter mais euh moi dans ma matière cela ne pose pas de problèmes. Maintenant je suis quand même bien content, on a quand même une chance cette année, c'est d'avoir eu quand même un entretien. C'était à la demande je crois de l'institut spécialisé dont venait l'élève. C'est l'institut spécialisé où était scolarisé l'élève qui a piloté son insertion en fait. Donc été très utile. Ce n'est pas venu directement de l'institution, mais de l'institution dont il venait, euh l'école spécialisée en fait. Et donc ça été très utile, ne serait que connaître le matériel dont il dispose, savoir comment il peut travailler, ce à quoi il va pouvoir avoir accès ou pas. Ça nous aidé à nous préparer quand même. Et du coup, à commencer à amont à envisager, comment faire mes cours, qu'est ce que je dois adapter ? Voilà c'est donc quelque chose de très utile. Et puis aussi voilà, c'est vraiment indispensable c'est-à-dire que c'est au ministère, au rectorat tout ce qu'on voudra d'organiser ça. Oui, on doit accueillir tout le monde, mais encore faut il leur donner toutes les chances de réussir et donc de former les collègues et de donner aussi la présence humaine que ça peut nécessiter parfois. Par exemple là pour cet élève, il n'aurait pas été non plus impensable d'avoir une assistante d'éducation qui soit avec lui pour commenter ce qui est à l'écran. Voilà.

RB : C'est-à-dire que du coup c'est vous qui le faites ou vos étudiants ?

Prof C : Voilà.

RB : qui remplacez l'AVS ?

Prof C : Voilà. Dans ma matière la chose est faisable. Euh ce que je disais tout à l'heure, en les faisant travailler par binôme etcetera. Euh il faut aussi admettre que certaines choses ne seront pas faisables, et c'est pour ça pour autant qu'il aura une formation moins bonne que les autres, ou que voilà, c'est pas bien grave. Euh, mais dans d'autres matières c'est beaucoup plus fondamental et là cela peut poser problème, si jamais il n'y a pas de présence humaine.

RB : Donc pour cet élève-là, finalement grâce à l'institut d'où il vient, c'est finalement eux qui ont assuré, une formation, en tout cas des conseils ?

Prof : C : Ils ont tenu en fait à rencontrer l'équipe pédagogique. Oui oui ils nous ont donné des conseils il y avait du monde, il y avait une ergothérapeute de souvenir, il y avait les parents, il y avait l'élève lui-même qui voulait se présenter, qui était très curieux qui voulait aussi prendre ses marques dans l'établissement, et bon, donc l'établissement à de suite accepté, ils ont bien joué le jeu mais je crois que la volonté première est de l'institut scolaire dont il était scolarisé avant. Et hum, donc ça s'est fait comme ça, et c'était une bonne chose. Voilà.

RB : Au niveau de la classe, donc des autres étudiants, finalement il n'y a pas de difficultés relationnelles si j'ai bien compris ?

Prof C : Aucune, non non. Aucune et ça ne m'étonne pas. C'est-à-dire les élèves justement sont, y'a toujours ça dépend aussi du public, mais quand même souvent les élèves sont très sensibles à ça et sensibilisés d'ailleurs. Et du coup-là par exemple il y a souvent des personnes à côté de lui qui vont l'aider qui vont, euh, si jamais il a un doute sur l'orthographe d'un mot, c'est un problème auquel on ne pense jamais, l'orthographe des noms propres. Ma collègue m'expliquait le cas par exemple d'écrire Occitanie, ça posait soucis. Il n'a jamais croisé, il n'a jamais croisé, donc voilà. Il y a toujours des élèves qui sont là à côté de lui, il y a vraiment une très très bonne entraide, ça y a rien à dire là-dessus. Et il est parfaitement inséré, y'a aucun, y'a aucune discrimination, ni marginalisation.

RB : Du coup, puisque vous le précisez, vous n'avez pas besoin de valoriser cet élève, donc du coup il n'y a pas de jalousie quelle qu'elle soit, au contraire

Prof B : Non, non. Y'a en pas. Alors après le thème de la valorisation, c'est intéressant, ça veut dire euh, euh, qu'avec la situation du handicap il ne faut pas la nier mais je ne veux pas non plus qu'au

nom du handicap je lui donne un traitement particulier. Donc on est à cheval entre les deux. Entre l'adaptation et l'égalité quoi. C'est voilà donc, voilà valoriser comme je valorise n'importe lequel de mes élèves, je m'adapte aussi, etcetera, je n'ai vraiment pas besoin de le préciser à mes autres élèves, ils le voient tout autant que moi et voilà. Donc c'est comme ça. Je n'ai pas besoin de le valoriser, parce ce que je le valorise, il est valorisé comme les autres. Voilà. Mais pas spécifiquement.

RB : De ce fait en début d'année est ce qu'il y a eu à l'ensemble de la classe une présentation spécifique, vous avez abordé l'inclusion de ce jeune homme avec la classe, avec les élèves ?

Prof C : il me semble que oui, je dis il me semble parce que c'est pas moi qui suis PP de la classe mais on a fait quand même en atelier une présentation personnelle de tous les étudiants et donc il a fait, du coup il s'est présenté et tout ça. Mais je pense que le prof principal a dû le faire. Voilà.

RB : C'est très complet, je vous remercie, et donc pour la deuxième élève, c'est la même chose ?

Prof C : oui, oui c'est la même chose. Voilà. Elle était déjà là en seconde, euh, où finalement le handicap n'était pas encore commencé, avancé, mais n'était pas non plus très très avancé ce qui fait qu'en fait il n'y a pas eu de, euh, elle n'a jamais été en fait identifiée ou perçue par ses camarades presque par les profs d'ailleurs au début, personne n'en était conscient qu'elle était en situation de handicap, elle ne l'était pas encore, elle n'était pas dans la case du handicap, c'est arrivé progressivement, ce qui fait qu'elle, elle connaît tout le monde, elle s'entend bien avec tout le monde et que la pareil, il n'y a aucun, euh, je n'ai jamais été en présence d'un commentaire désagréable ou autre. Non non parfaitement insérée.

RB : Pour conclure, vous êtes un professeur expérimenté,

Prof C : oui un peu (sourires)

RB : face à un jeune professeur débutant quels conseils éventuellement vous pourriez me donner justement, si demain, l'année prochaine je suis, comme cela a été le cas pour vous cette année face à avoir accueillir un élève en situation de handicap ?

Prof C : Voilà, c'est-à-dire, je suis expérimenté oui, j'ai un peu d'expérience dans l'enseignement mais maintenant l'expérience que j'ai dans l'enseignement face à un élève en situation de handicap, là elle est moins grande mon expérience. Voilà, on est en manque. Il est important de le préciser. Après je crois qu'il faut s'adapter, comprendre comment marche, comment il va accéder au contenu de la matière que je dois dispenser euh, et de faire en sorte qu'il y arrive au mieux, en sachant, en retenant, un ou deux principes ; le premier je pense qu'il ne faut pas, tomber, je le pense mais je ne sais pas si je peux en faire une vérité générale, je ne pense pas qu'il faille tomber dans un traitement particulier ou trop particulier, parce qu'il est handicapé. Donc il faut rester, essayer d'être le plus égalitaire donc c'est à la fois quelque chose que l'on ne peut pas nier mais qu'on ne doit pas nier au nom d'une pudeur quelconque ou de je sais pas quoi, mais en même temps, euh, donc je vois le handicap je le reconnais, je m'y adapte mais je n'en fais pas non plus un profil particulier tant que cela n'a pas lieu de l'être. Voilà, simplement ça : s'adapter euh, tenter de contribuer au mieux à sa réussite en le traitant comme les autres dans la mesure du possible bien sûr, après il faut savoir aussi faire des deuil et ces choses comme ça mais voilà et puis voilà, après je suis conscient que je ne suis pas dans la situation de quelqu'un qui vivrait mal son handicap. Et voilà quelqu'un qui se sentirait exclu, quelque qui le vivrait mal etcetera demanderai peut-être plus. Encore une fois ce que je dis repose seulement sur mon expérience personnelle qui est en la matière est assez courte et qui ne repose que sur deux cas de personnes en fait. Avec un caractère de celui que j'ai en face de moi.

RB : D'accord, et une dernière question. Au niveau justement du lycée est ce qu'il y aurait des conseils à communiquer à l'équipe de direction, l'équipe pédagogique pour améliorer si la situation d'accueil d'élèves en situation de handicap dans le lycée, parce que je pense qu'on va certainement à l'avenir accueillir plus d'élève par rapport à l'inclusion

Prof C : oui, oui

RB : Est-ce que justement **[ne me laisse pas terminer ma question]**

Prof C : Bien je pense, que le lycée ne sait pas trop mal débrouillé sur cette affaire-là. Alors qu'il pilote, qu'il soit à l'origine ou pas des actions qui ont été entreprises, mais je trouve qu'il a pas trop mal géré cette situation notamment pour mon élève de BTS, euh, il y a eu la fameuse réunion dont je vous parlais en début d'année pilotée par son ancien établissement d'origine, établissement spécialisé, et puis l'équipe pédagogique a très vite, euh, s'est posée des questions notamment pour les examens de fin d'année. Euh je pense par exemple à la géographie où il va avoir un dossier avec des cartes, ça pose soucis celui de l'informatique également. Donc il y a eu quand même des interrogations qui en s'appuyant sur la direction, euh l'équipe pédagogique s'est appuyée sur la direction pour demander une réunion, l'inspection est venue, on nous a demandé quels étaient tous nos questionnements sur la matière, sur tous les aspects de l'examen et on a fait remonter, on attend les réponses. Donc y'a, voilà, voilà il faudrait dire à tous les établissements et à toutes les équipes de direction de, euh de, de vraiment prendre à bras le corps, euh la formation des enseignants, l'accompagnement des enseignants parce qu'il y a des questions qui surgissent au début et puis il y a des questionnements qui se font après qui arrivent justement après et donc voilà il faut qu'il y ait un accompagnement quand même euh, tout le long de la scolarité, au moins faire le point à plusieurs moments, un à deux moments ne serait-ce que dans l'année, ce serait déjà pas mal.

RB : Je vous remercie, c'était très complet. Est-ce que vous voulez conclure ou apporter un complément ?

Prof C : Non je pense que j'ai tout dit.

RB : Je vous remercie énormément pour votre temps et je vous souhaite une très bonne journée

Prof C : Je vous en prie

RB : Merci beaucoup

11H38 : Fin de l'entretien : durée 28 minutes et trente-quatre secondes.

Pour des raisons de confidentialité « Prof D » : remplace tous les mots pouvant interférer sur l'anonymat du répondant.

Vendredi 9 Février 2018.

9H20 : Salle de travail, de la salle des professeurs du lycée polyvalent. Bureau privatif de Porteferrée

RB : Bonjour Prof D,  
Prof D : Bonjour

RB : Je vous remercie de votre disponibilité du temps que vous m'avez accordé en répondant au questionnaire que j'avais diffusé en décembre 2017. Au cours de ce questionnaire vous avez exprimé votre accord pour me recevoir pour un entretien individuel. En effet j'ai besoin de recueillir au cours de l'entretien d'aujourd'hui des données sur vos pratiques professionnelles, c'est la raison pour laquelle je sollicite votre coopération aujourd'hui. Nous allons aborder aujourd'hui la thématique du professeur face à l'élève en situation de handicap.

Vos réponses vous me permettent de réaliser une étude de terrain sur les représentations enseignantes concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Bien entendu, l'anonymat de vos réponses est garanti. Est-ce que dans un premier temps vous souhaitez vous présenter ou parler de votre situation actuelle ?

Prof D : Oui je suis professeur contractuel et j'enseigne sur deux lycées. 9h de service et commercialisation à une classe de CAP au lycée XXX et 9h de production culinaire à une classe de 2<sup>nd</sup>e pro au lycée XXX. Ma spécialité est l'enseignement du service. Je n'ai pas eu le concours l'an dernier et lorsqu'on m'a proposé un complément d'heures de 9 heures en cuisine, ne me débrouillant pas trop mal en cuisine, et par rapport au niveau de classe, seconde, j'ai accepté cette mission.

RB : Très bien. Le premier thème que nous allons aborder concerne les gestes d'aides vis à vis de l'élève en situation de handicap. Dans vos classes vous avez mentionné que vous enseignez face à un élève en situation de handicap.

PROF D : Oui tout à fait

RB : Dans quelles mesures avez-vous modifié votre façon d'animer vos cours ?

Prof D : [2-3 secondes d'hésitation] Euh. Alors moi c'est quelqu'un qui n'a pas de handicap physique, c'est quelqu'un qui a un handicap mental. Elle est lente mentalement, elle a du mal à, à comprendre, à assimiler, euh. Ensuite elle retient bien, par contre, voilà il faut prendre du temps pour lui expliquer. Donc moi le principal changement que j'ai dû faire, c'est que moi, je suis quelqu'un qui a tendance à parler vite, je suis un professionnel habitué à travailler dans la rapidité, et là c'est une élève où il faut que j'apprenne à être plus lent dans ce que je dis euh, vraiment de la regarder, d'articuler, de prendre le temps de lui reposer la question de reformuler les choses euh, la principale différence elle est là. Voilà parce que si je parle à la même vitesse que pour les autres élèves elle s'en va en me disant oui oui mais au bout de dix minutes je la revois en train de tourner en rond parce qu'en fait elle n'a pas compris. Voilà donc la différence a été de prendre du temps de lui parler une fois que les consignes sont passées, donc déjà, quand j'explique à la classe, parler moins vite, articuler mieux, euh lui demander si elle a bien compris et ensuite une fois que les consignes ont été passées et que l'on lance le cours, retourner la voir et lui demander si elle a des questions individuelles, voilà. Ça ce sont les principales choses et de la même façon à chaque fois que je passe une consigne globale, je reformule avec elle, voilà. C'est sur cette façon-là que j'ai changé.

[Blanc 2-3 secondes]

RB : Au niveau des supports de cours ou d'apprentissage vous n'avez pas eu ce besoin-là ?

Prof D : [réponse immédiate] non parce qu'au niveau des supports, moi je les ai en TP service, donc j'ai moins de supports que sur un cours de technologie euh déjà ils viennent avec un travail qui a été préparé à l'avance, préparation de TP réalisé avec l'AVS euh ensuite moi je donne des feuilles qui sont, qui vont être des documents à trous, et qu'elle va remplir souvent avec l'AVS. Donc ça au niveau des documents, je ne m'en occupe pas.

RB : Et ces documents sont donnés à l'ensemble de la classe ? au préalable avant votre cours ? Il n'y a pas de distinction pour elle ?

Prof D : Non non. Non moi je leur donne les menus sur l'année. Ils ont les plannings de rotation des tâches, et ils ont les fiches de préparation TP. Voilà. Comme ça ils préparent leur TP. Ensuite le reste des documents euh qui traitent des sujets techniques du cours, ça je leurs donne à tous au moment du cours, suite à l'explication physique de tout ce qu'on fait.

RB : Et au niveau du TP, par exemple, si on prend la séance de travaux pratiques au restaurant d'initiation, il n'y a pas d'adaptation particulière pour cette élève ?

Prof D : Euh alors. J'ai eu une adaptation. Alors si, il va y avoir des adaptations. Moi lorsque je vais faire la répartition des tâches déjà, c'est-à-dire que bien évidemment que je lui donne moins de travail, parce qu'en fait, elle est lente dans les gestes donc si je lui donne la même masse de travail qu'aux autres élèves elle ne fini pas dans les temps. Elle, elle a du mal à s'occuper. Alors autant, pendant un service elle est capable de, sans problèmes de s'occuper de deux tables, par contre sur la mise en place elle ne peut pas, elle n'arrive pas à mettre 6 à 8 couverts en même temps que les autres quoi. Elle n'a pas fini de nettoyer sa vaisselle quand les autres ont déjà dressé. Donc là souvent, donc ben qu'est-ce je fais, je fais attention à la masse de travail que je lui donne et je fais aussi du coup attention à la masse de travail que je donne aux autres élèves, de façon à être sûr que les autres puissent être libre pour aller l'aider après. A certains à qui je pourrai leur donner plus de choses à faire, j'en donne pas plus en leur disant, Geoffrey quand tu as fini tu aides cette jeune fille quoi. Voilà, donc si effectivement l'organisation se fait en pensant à ça. Bien sûr.

RB : Et cette personne, vous m'avez dit qu'elle avait une ou un AVS à sa disposition

Prof D : oui-ais.

RB : Et elle est également présente durant les séances de travaux pratiques ?

Prof D : Oui. Elle est présente, elle est présente du matin avec nous euh jusqu'à, euh finalement tout le service. Elle s'en va à la fin, lorsqu'il ne reste plus que nous à faire du nettoyage et le debriefing. Donc on a plus besoin de l'AVS, euh effectivement oui l'AVS est là. L'AVS l'aide, l'aide un petit peu dans les gestes, l'aide dans l'écriture. Voilà l'aide parfois reprend un peu, puis que moi j'ai une classe de CAP ce qui veut dire que j'ai quelques éléments difficiles à gérer, à vrai dire, dont quand ces éléments là sont absents, ce qui arrive un cours sur deux euh y'a pas de soucis, je peux passer du temps avec cette jeune fille, par contre lorsqu'ils sont présents, des éléments à fort caractère qui mettent un peu le bazar, forcément j'ai moins de temps pour m'occuper d'elle et donc heureusement que l'AVS est là. Sinon y a des cours où je pense que la jeune fille passerait à côté. Et comme j'ai dans cette classe une autre élève en difficulté, qui pour moi est également en situation de handicap, mais dont les parents n'ont pas fait en début d'année les démarches nécessaires pour la reconnaître, mais sur laquelle on a fait des demandes en conseil de classe, justement pour poser la question à ce qu'elle soit suivie. Parce que cette jeune fille effectivement lorsque je vais la voir et que je prends le temps ça va ; mais quand je n'ai pas le temps de revenir vers elle ; le cours d'après le travail n'est pas fait, les cours ne sont pas compris, c'est pas retenu, donc on le voit, dans l'exemple d'une élève qui n'a pas d'AVS, on voit vraiment le problème.

RB : Et justement cette demoiselle qui a une AVS automatiquement elle a un projet d'accompagnement personnalisé PAP. Vous en avez eu connaissance dès la rentrée des classes ? Ou comment cela s'est passé ?

Prof D : Alors moi, je n'étais pas là à la rentrée des classes, je suis arrivé le 20 septembre. Donc je n'étais pas là au tout début sur les premières réunions, par contre moi dès le premier jour où je suis arrivé, l'AVS était là, elle s'est présentée à moi, elle m'a expliqué qu'elle était là pour la personne, voilà. Euh par contre après il faut savoir sur une élève comme ça, je sais simplement qu'elle a un PAP, qu'elle a une AVS mais je n'ai pas eu le détail

RB : Vous n'avez pas eu connaissance ?

Prof D : Non, non on a pas le détail. A l'AVS on lui dit d'aider cette personne mais on n'a pas le contenu exact. Il y a une partie qui est réservée à la famille et voilà, et à un cercle de l'établissement, mais moi je n'ai pas accès, je n'ai pas un nom de maladie, de handicap.

RB : D'accord, on peut l'entendre pour des raisons de confidentialité mais vous n'avez pas en revanche de consignes par rapport à la spécificité de son handicap, de réduire, d'adapter une évaluation, d'adapter une tâche, une consigne précise ?

Prof D : Moi on m'a rien dit, c'est juste l'AVS qui m'a expliqué comment elle était là. Moi après j'ai pas d'interros écrites avec eux. Moi je ne fais pas d'interros écrites, la seule note liée à l'écrit c'est la fiche de préparation au TP qui représente un quart de la note du service à peu près. Voilà. Euh après moi je ne fais pas d'interro parce que je ne les ai pas en techno.

RB : D'accord. Très bien je vous remercie pour ces précisions. Donc on va aborder le deuxième thème de l'entretien. Donc qui concerne la valorisation de l'élève en situation de handicap. Comment faites vous durant vos cours pour valoriser cet élève où ces deux élèves particulièrement ?

Prof D : Euh, alors particulièrement non. Dans le sens où j'ai une classe où j'ai quasiment tous les élèves en fait. J'avais une classe de douze au départ. Euh cette classe de douze, j'en ai eu, j'en ai deux qui ne viennent jamais, ils ne veulent pas être là, ils sont sur une réorientation, bref ils ne viennent jamais. J'en ai deux autres qui viennent quand elles veulent. J'en ai un qui est parti en réorientation, [sourire], donc en fait j'ai cinq élèves voilà qui sont là tout le temps. J'ai deux élèves qui sont là quand elles ont envie et donc j'ai une classe de 5. Et sur les 5 j'ai deux élèves qui sont plus lentes à comprendre mais les autres ce sont des enfants à problèmes quand même. Il y a en une qui est portugaise, sa famille ne parle pas le français euh qui est souvent absente à cause de ça, y a un autre qui est en famille d'accueil qui ne connaît pas ses parents, un avec des parents séparés qui est avec sa mère bref. C'est-à-dire que c'est tous des élèves qui ont besoin d'être valorisés. Pour des raisons différentes, mais ils ont tous besoin d'être valorisés, besoin qu'on leur dise que c'est bien qu'on les accompagne, donc du coup cette, voilà. Quand on dit bravo, on l'explique et on le dit individuellement mais je le fais pour tous en fait, je le fais pour tous, même si ce n'est pas la même raison au final ils ont le même profil de besoin, d'être accompagnés, d'être chouchoutés, de se sentir importants. Euh donc je ne le fais pas à titre individuel parce que finalement dans cette classe ils ont quasiment tous besoin. Mais effectivement ce que je fais donc maintenant pour revenir à, s'il n'y avait pas ce cas spécifique effectivement, c'est vraiment une enfant, là je reviens sur le cas précis de la jeune fille qui a besoin qu'on la félicite. Qu'on l'accompagne. Quand c'est bien fait, on lui dit voilà. Euh quand c'est mal, ça sert à rien de crier de toute façon, elle va juste entendre un brouhaha, elle ne va pas comprendre. Donc il faut lui expliquer pourquoi c'est mal. Et quand c'est bien il faut prendre une minute pour lui dire que c'est bien. Parce qu'elle, est se dénigre, elle se rabaisse, elle se dévalorise. Donc il faut, ce qui nous paraît bien, elle ne le sait pas. Donc il faut penser chaque fois à lui dire. C'est bien ce que tu as fait aujourd'hui. Et pourquoi c'est bien. Et pourquoi c'est mal. Euh et une chose que je fais moi, c'est que je donne sauf si vraiment j'ai eu un impondérable dans le cours, je donne une note à chaque fin de service. Même parfois des notes tronquées. C'est-à-dire que la semaine dernière j'ai eu beaucoup d'absents et de ce fait j'ai pas pu faire la mise en place que je voulais, je voulais faire une note sur 20 que je n'ai pas pu donner, j'ai fait une note sur 10. Je l'ai tronquée ou sur 12, je ne sais plus. Mais c'était important qu'ils partent avec une note, une valeur de ce qui est leur travail. Et je prends vraiment un quart d'heure à la fin du cours pour dire, ce qui y a eu de bien, de mal, ça je le fais pour chaque, qu'ils aient qu'ils sachent

ce que je leur reproche et ce que je leur félicite, la note qu'ils ont et pourquoi ils ont cette note. Voilà. Donc oui voilà ces des élèves à qui il faut prendre le temps d'expliquer. Mais à la limite, j'ai également un élève qui n'est pas reconnu cette année en situation de handicap mais qui toute sa scolarité a été ULIS et qui n'est pas ULIS cette année. Sa maman nous a exposé son problème, donc effectivement depuis que je le sais je m'y prends différemment avec lui et effectivement c'est pareil, depuis le temps, maintenant que je le sais je prends le temps de lui expliquer, je retourne le voir durant la matinée et je le félicite, je l'encourage de façon individuelle et je vois que cela marche mieux depuis deux que je suis au courant de ça. Donc je vois que l'effet marche.

RB : Et de ce fait euh, vous sentez également en termes de motivation cela peut avoir un impact ou vous n'avez pas besoin de les motiver ? ou de les mettre en réussite ?

Prof D : La motivation ?... [Blanc 2 3 secondes] Euh l'élève que j'ai ULIS la motivation est là, elle a envie, elle n'est pas là par défaut, elle a vraiment envie de faire ça, c'est une des plus motivées de la classe donc elle pourrait se démotiver justement de par le fait qu'elle se dévalorise. Elle pourrait se démotiver si je le lui disais pas assez souvent. Si je ne la félicitais pas assez souvent, si je lui expliquais mal les choses. Euh parce qu'elle ne comprendrait pas les notes par exemple. Là le fait justement, je pense, je ne pense pas que ce soit moi qui la motive, par contre je l'aide à maintenir sa motivation. Voilà.

RB : Très bien, merci pour ce complément. Nous allons désormais aborder le dernier thème qui concerne, qui va être relatif par rapport à vos difficultés ou à l'inverse des conseils que vous pourriez me donner en tant que jeune enseignant ? sur les gestes et sur ce que vous avez pu mettre en place avec vos élèves qui fonctionne ?

Prof B : Euh, qu'est ce que je pourrai vous dire ?

RB : Débutons par vos difficultés ?

Prof B : euh. Moi c'était la première fois que je me trouvais dans ce type de classe, donc il m'a fallu quelques semaines déjà pour comprendre exactement [blanc 3 secondes], je pense que, en y réfléchissant à deux fois, le problème n'est pas de savoir quelle est la difficulté de l'élève réellement mais quelle est dans mon attitude ce qui pourrait lui poser des difficultés. Par exemple le fait que je parle trop vite. Le fait que je vais parler en tournant le tableau. C'est quelque chose d'important pour eux, dès lors qu'on est au tableau c'est terminé. Elle n'est plus à l'écoute, parce qu'on est pas tourné vers elle. Euh ce genre de choses où finalement, c'est notre attitude à modifier. Pour que notre attitude s'adapte à elle. Puis ce que, en aucun cas elle ne pourra s'adapter à ça. Donc c'est déjà prendre un recul sur la façon dont nous on fait les choses. Voilà, est ce qu'on va trop vite, est ce qu'on parle trop lentement, à défaut, il ne faut pas non plus la prendre pour, pour une neuneu quoi [rires] ce n'est pas du tout ça, heu utiliser les mêmes mots qu'avec les autres mais par contre que ce soit simplement plus lent, plus clair et mieux dit. Euh y'a ça, ça c'est dans l'attitude vis-à-vis d'elle. Euh, ensuite il y a tout l'aspect préparation des cours. Quand on prépare les cours on a un programme à suivre et souvent on veut s'y tenir. On veut tenir ses cours, on est face à des élèves et on ne peut pas malheureusement être aussi cadré. On ne sait pas à quel moment ils vont décrocher, à quel moment il va falloir revenir sur ce qu'on leur dit. Donc ce qu'il faut, c'est préparer les cours avec un ordre de priorité de ce qu'on veut leur apporter et avec les points que l'on sait pouvoir zapper si besoin ce jour-là. Voilà, il faut que je sache que les points, ben y a quelques points si je ne les fais pas aujourd'hui, il faudra que je me débrouille pour les faire à un autre moment. Mais aujourd'hui si je donne ça c'est trop. C'est trop euh, les points d'avant ils faut vraiment qu'ils soient acquis il faut y revenir, je pense que, et donc quand je fais des cours, il faut que ce soit à tiroir. Voilà et peut être que les derniers tiroirs je ne vais pas les ouvrir. Ça c'est important parce que si on veut vraiment partir, oui ais le programme il est fait, le cours a été fait c'est terminé, c'est terminé. Euh donc ça c'est important. Le fait par exemple de pouvoir faire moi j'accorde beaucoup de temps, au temps de parole au briefing et au débriefing de mes TP. Le matin euh je les ai à 8 heures et demie et je me laisse jusqu'à 9 heures pour faire le briefing. Si je le fais plus vite temps

mieux mais je sais que c'est vraiment un temps, un temps sur lequel il faut expliquer. J'explique les plats, j'explique comment c'est fait, j'explique, je reviens, je pose la question. Euh un truc tout bête, je m'assure qu'ils aient compris le nombre de couverts nécessaires. On peut pas leur dire voilà. Voilà mise en place type banquet vous avez 8 personnes, voilà. Il faut bien leur dire, vous avez bien compris, c'est donc 8 personnes, c'est 8 entremets pour l'entrée et 8 entremets pour le dessert, donc ça fait 16. Oui oui, ah oui. C'est bête mais c'est ça. Voilà. Euh donc c'est prendre du temps là-dessus et s'accorder du temps au début du service, s'accorder du temps en fin de service, un bon quart d'heure pour débriefer et s'accorder une marge aussi, une marge au milieu de la matinée ou en fin de matinée en fait, un moment où on peut dire aller on fait une pause de deux minutes, où est ce qu'on en est ? ou est ce qu'on en est ? Est-ce que tout le monde, enchaîne les étapes, est ce qu'il faut rattraper le retard qui est déjà pris, parce que des fois c'est une élève à dix heures qui a pris un retard énorme par rapport aux autres. Et si c'est pas prévu, 10 minutes à dix heures, si on ne s'est pas prévu ce temps-là nous-même on est pas capable de le mettre. Voilà. Donc c'est ça. Je pense que c'est adapter notre façon de faire et faire et adapter notre façon de faire le cours en termes d'organisation planning et de masse de travail. Voilà, après heu, voilà, j'ai quand même une élève qui est concernée qui a envie, donc voilà. Et qui a une AVS, ça aide. Clairement ça aide.

RB : Au niveau de la classe, même si j'ai bien compris que vous pouviez avoir 5 à 8 élèves en fonction de vos cours, l'élève est bien intégrée, cela se passe bien avec les autres ?

Prof D : L'élève est bien intégrée avec les sérieux, c'est ce qui est important. Voilà. Moins bien avec les fortes têtes, mais bon en même temps les fortes têtes ne sont pas forcément bien intégrées avec le reste de la classe, non plus donc. Non cette élève est bien intégrée avec ceux qui sont là, ceux qui sont sérieux, donc du coup cela se passe bien.

RB : Au niveau relationnel avec cette élève, y'a-t-il des difficultés ?

Prof D : Non bien au contraire, pas de difficulté majeure, non je n'en ai pas rencontré, je n'ai pas eu de soucis majeurs. Y'a parfois, il peut y avoir des mots de moquerie, c'est des ados [rires] de temps en temps ils ne peuvent pas s'en empêcher non mais dans l'ensemble il n'y a pas de soucis majeurs.

RB : En termes de matériels, de locaux ? Le lycée est-il adapté ?

Prof D : Elle n'a pas de problèmes physiques, donc à partir de là, je n'ai jamais rencontré d'élèves en situation de handicap physique. Donc je n'ai jamais eu ce souci.

RB : Très bien. Je vous remercie. Est-ce que pour conduire cet entretien vous souhaitez éventuellement aborder ou commenter un point que nous n'aurions pas évoqué ou qui vous touche ?

Prof D : Je réfléchis. [Dizaine de secondes]. Euh j'élargi un peu la question je me dis je pense aussi à la recherche concernant son dossier (PAP ajout du transcripteur). Euh je pense par contre qu'il peut être intéressant de se poser la question sur, parce que moi-même je ne connais pas bien le sujet, donc je ne sais pas vraiment comment c'est fait mais comment est-ce qu'on vraiment on repère les élèves qui ont besoin, et une fois que l'année est lancée comment est-ce qu'on réajuste s'ils ont des besoins ? comme des AVS. Moi euh j'ai deux élèves cette année qui n'ont pas d'AVS, qui n'ont pas d'aide mais qui en auraient besoin. Une je ne sais pas exactement pourquoi. Je ne connais pas la famille. L'autre je sais parce que ça pas été fait en début d'année et du coup en cours d'année il est compliqué de mettre des choses en place réellement en cours d'année, une fois que l'on s'est rendu compte nous de ces difficultés. Et voilà. Du coup j'ai une élève qui est bien suivie et j'ai deux élèves qui auraient besoin et qui ne sont pas bien suivis. Voilà il y a peut-être une question à se poser sur la façon de les, de les cerner, et de pouvoir leur donner des moyens. Bon voilà je pense que, après c'est pas un domaine que je maîtrise trop mais j'ai souvent cette impression mais après qui va toucher plusieurs points, donc je me dis après tout y'a pas de raisons que celui

soit différent des autres points dans l'éducation une fois que l'année a été lancée, on a du mal à revenir sur ce qui a été mis en place deux mois avant. Et sur les élèves à handicap, c'est vrai que cela peut poser problèmes. Voilà

RB : Très bien, et bien je vous remercie énormément pour votre disponibilité pour vos réponses qui vont m'aider pour la suite de mon étude. Un grand merci.

Prof D : Je vous en prie

RB : Merci beaucoup

9H43 : Fin de l'entretien : durée 23 minutes et trente secondes.

## TABLE DES FIGURES

Figure A : Frise chronologique, de 1750 à 1945 _____	23
Figure B : Frise chronologique, de 1945 à nos jours _____	24
Figure C : Analyse des occurrences, Univers de référence 1 _____	41
Figure D : Analyse des occurrences, Univers de référence 2 _____	41
Figure E : Analyse des occurrences, Substantifs _____	42
Figure F : Tableau des relevés des éléments et matrice de contingence selon Osgood _____	57
Figure G : Tableau des fréquences d'apparition des éléments selon Osgood _____	58

## TABLE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

ASEH	Aide à l'Accueil et à la Scolarisation des Élèves Handicapés
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
AVS-co	Auxiliaire de Vie Scolaire-collectif
CAPPEI	Certificat d'Aptitude Pédagogique aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (remplace CAPA-SH et 2CA-SH)
CAT	Centre d'aide par le travail
CCP	Commission Consultative Paritaire
CDAPH (ou CDA)	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CIH	Classification Internationale du Handicap
CLIS	Classe d'Intégration Scolaire
COPSY	Conseiller d'Orientation-Psychologue
CPP	Centre Psychopédagogique
CUI-CAE	Contrat Unique d'Insertion - Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (au Ministère de l'EN)
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPLÉ	Établissement Public Local d'Enseignement
ESPE	École supérieure du professorat et de l'enseignement
EREA	Établissement Régional d'Enseignement Adapté
ERP	Établissement Recevant du Public
ESPE	École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
GAPP	Groupe d'Aide Psycho-Pédagogiques remplacé par le RASED
GEVA-Sco	Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de Scolarisation
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale
IEN-ASH	IEN chargé de l'adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés
IMP	Institut Médical Pédagogique
LP	Lycée Professionnel
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PAP	Plan d'Accompagnement Personnalisé
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
RASED	Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté
RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SEES	Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisés
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ex UPI)
UPI	Unité Pédagogique d'Intégration (remplacée par les ULIS)

# L'ENSEIGNANT ET L'ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP DANS UN LYCÉE HÔTELIER.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCEMENTS	7
SOMMAIRE:	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
PARTIE 1 – REVUE DE LITTÉRATURE :	13
DÉFINITION DU HANDICAP ET HISTOIRE DE LA SCOLARISATION DU HANDICAP	13
DU XIIIÈME SIÈCLE À NOS JOURS	13
Introduction	14
CHAPITRE 1 : LE HANDICAP C'EST QUOI ?	14
1.1. L'ORIGINE DU TERME :	14
1.2. LA NOTION DU HANDICAP À PARTIR DE 1980 ET LES DIFFÉRENTES FORMES :	15
1.3. LA CLASSIFICATION DU HANDICAP SELON L'OMS	15
1.4. LA DÉFINITION DU HANDICAP SELON LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005	16
CHAPITRE 2 : DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE AUX ULIS	18
2.1. DU 18 <sup>ÈME</sup> SIÈCLE À 1975 :	18
2.2. DE 1975 À 2005 :	20
2.3. DE 2005 À NOS JOURS:	21
CHAPITRE 3 : LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES AU LYCÉE EN ULIS OU EN CLASSE ORDINAIRE:	25
3.1. LES ÉLÈVES SCOLARISÉS AU TITRE D'UNE ULIS:	26
3.1.1 Fonctionnement	27
3.1.2 Les principaux acteurs :	27
3.1.3 L'évaluation	28
3.1.4 L'orientation	28
3.2. LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE:	29
3.2.1 Le projet d'établissement	30
3.2.2 L'accompagnement de l'élève en situation de handicap	30
3.2.3 Le personnel chargé de l'accompagnement de l'élève en situation de handicap (AESH)	30
3.2.4 Aménagements spécifiques	31
3.2.5 L'apport du numérique pour mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves	32
Conclusion de la première partie	33

PARTIE 2 – L'ÉTUDE DE DE TERRAIN	35
Introduction	36
CHAPITRE 1 : TERRAIN D'ÉTUDE ET ÉCHANTILLON	37
1.1. RÉALISATION D'UN QUESTIONNAIRE EXPLORATOIRE	37
1.1.1 Choix de l'outil :	37
1.1.2 L'élaboration du questionnaire :	37
1.1.3 La phase de réalisation	38
1.1.4 La phase de dépouillement	38
1.2. RÉALISATION D'UN QUESTIONNAIRE SEMI DIRECTIF	38
1.2.1 L'élaboration du questionnaire :	39
1.2.2 La grille d'entretien semi directive	39
CHAPITRE 2 : ANALYSE DES RÉSULTATS	40
2.1. QUESTIONNAIRE EXPLORATOIRE	40
2.1.1 L'analyse de données	40
2.1.2 Le regroupement croisé des réponses :	42
2.2. QUESTIONNAIRE SEMI-DIRECTIF	43
2.2.1 Caractéristiques des interviews	43
2.2.2 La phase de collecte :	44
2.2.3 L'analyse de l'entretien	44
CHAPITRE 3 : DISCUSSION DES RÉSULTATS	59
Conclusion de la deuxième partie	62
PARTIE 3 – MISE EN SITUATION ET PRÉCONISATIONS	63
Introduction	64
CHAPITRE 1 : PRÉCONISATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL :	65
1.1. Respecter les normes d'accessibilité	65
1.2. L'accompagnement du professeur :	68
1.3. Accueillir l'élève et sa famille	68
1.4. Répondre aux interrogations des élèves :	68
1.5. Adapter sa pédagogie, les outils et les supports :	69
1.6. Sensibiliser et former les enseignants	70
1.7. Promouvoir le travail en équipe et le partenariat :	73

CHAPITRE 2 : PRÉCONISATIONS PAR GRANDE FAMILLE D'HANDICAP :	74
2.1. Handicap visuel	75
2.1.1 Cadre de travail et adaptation matérielle :	75
2.1.2 Posture de l'enseignant et adaptation de l'environnement	75
2.1.3 L'adaptation de l'appui et de l'écriture	76
2.1.4 Adaptation de l'évaluation	76
2.2. Handicap auditif	77
2.2.1 Cadre de travail et adaptation matérielle	77
2.2.2 Posture de l'enseignant et adaptation de l'environnement	78
2.2.3 L'adaptation de l'appui et de l'écriture	79
2.2.4 Adaptation de l'évaluation	80
2.3. Handicap mental	81
2.3.1 Adaptation matérielle	81
2.3.2 Posture de l'enseignant et adaptation de l'environnement	81
2.3.3 L'adaptation de l'appui et des contenus	82
2.3.4 Adaptation de l'évaluation	82
2.4. Handicap moteur	84
2.4.1 Cadre de travail et adaptation matérielle	84
2.4.2 Posture de l'enseignant et adaptation de l'environnement	85
2.4.3 L'adaptation de l'appui et de l'écriture	85
2.4.4 Adaptation de l'évaluation	85
Conclusion de la troisième partie	86
CONCLUSION GÉNÉRALE	87
BIBLIOGRAPHIE	90
TABLE DES ANNEXES	93
TABLE DES FIGURES	131
TABLE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	132
TABLE DES MATIÈRES	133
RÉSUMÉ	138





# L'ENSEIGNANT ET L'ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP DANS UN LYCÉE HÔTELIER.

## RÉSUMÉ

La mise en place de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a enfin défini le handicap et la place de l'élève handicapé dans l'école. L'enfant handicapé est désormais considéré comme un élève à part entière. La Loi du 8 juillet 2013 a renforcé ces dispositifs en introduisant le concept d'école inclusive. La scolarisation des élèves en situation de handicap ne se fait plus sur un modèle d'intégration mais sur la base d'un modèle inclusif favorisant tous les enfants et adolescents dans la vie sociale et éducative de leur établissement. Les enseignants (non spécialisés) se trouvent désormais face à de nouvelles interrogations sur les manières à adapter leurs pratiques pédagogiques aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour répondre à la problématique : Comment les enseignants en lycée hôtelier adaptent-ils leur enseignement dans l'inclusion d'élèves en situation de handicap ? Nous avons synthétisé une définition du handicap et présenté l'évolution de la scolarisation des élèves déficients du 18<sup>ème</sup> siècle à nos jours au cours d'une revue de littérature. Dans une deuxième partie, nous présentons une étude de terrain au cours de laquelle 4 enseignants confrontés à l'accueil d'élèves en situation de handicap dans leur classe ont été interrogés sur leur pratiques et leur posture au quotidien. L'analyse de ces entretiens nous permet d'apporter des préconisations destinées à tout jeune enseignant au cours de la troisième partie de ces travaux.

Mots clés : Handicap - Inclusion – Adaptation des pratiques pédagogiques – Besoins particuliers

The implementation of the Act of 11 February 2005 on equal rights and opportunities, participation and citizenship for disabled persons finally defined disability and the place of disabled pupils in schools. The disabled child is now considered as a student in his own right. The Act of 8 July 2013 strengthened these provisions by introducing the concept of inclusive schools. The schooling of pupils with disabilities is no longer based on an integration model but on an inclusive model favouring all children and adolescents in the social and educational life of their school. Teachers (non-specialised) are now faced with new questions about how to adapt their teaching practices to pupils with special educational needs. To answer the problem: How do teachers in hotel and catering schools adapt their teaching to include pupils with disabilities? We have synthesized a definition of disability and presented the evolution of the schooling of deficient students from the 18th century to the present day during a literature review. In a second part, we will present a field study during which 4 teachers confronted with the reception of students with disabilities in their class were questioned on their daily practices and posture. The analysis of these interviews allows us to make recommendations for any young teacher during the third part of this work.

Key words : Disability - Inclusion - Adaptation of teaching practices - Special needs